



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



JEAN MESSINES DU SOURBIER, 1929

■ Document des services de la restauration des terrains en montagne, 5 septembre 1929.

De Lachenal aux prés du Replat

Matinée du 15-Août : entre tradition et folklore

C'est sous un ciel menaçant que se regroupèrent, vers 10 h 20, devant la mairie, pour une « photographie-souvenir », la plupart des personnes qui avaient revêtu les costumes du pays.

Puis vint l'heure de l'office religieux. Comme l'an passé, une statue de la Vierge accueillait les fidèles qui venaient assister à la messe de l'Assomption célébrée par le père Velut. L'orgue et la chorale, dirigée par Blandine Teyssier, apportaient une certaine solennité à la cérémonie. Le prêtre plaça son homélie sous le signe de la rencontre avec Dieu, source de joie.

Le pain bénit fut, cette année, distribué en grande partie à l'intérieur de l'église. La sortie des « costumes » se fit attendre, la pluie ayant commencé à tomber. Appliquant le principe de précaution, Martine Ferroud, responsable des habits de l'association Les Villards patrimoine et culture, jugea opportun d'enserrer les coiffes d'un torchon pour leur permettre de mieux résister à la pluie et à l'insidieuse humidité de l'air capable de déformer durablement les pointes d'une bénigine en un rien de temps. Le foule, moins dense qu'en 2009, attendait avec impatience.

Enfin, elle put admirer les toilettes féminines des grandes fêtes et des dimanches qui furent non seulement celles des aïeules mais aussi celles des mères, ce dont pourrait encore témoigner une soixantaine de personnes originaires des Villards.

Yves Morel



■ A la sortie de l'église.



Apprentissage →

Trois jours avant le défilé du 15 août, Martine Ferroud et Yves Morel avaient organisé une réunion pour présenter les pièces du costume féminin, leur spécificité et leur évolution, et montrer – sur un mannequin – comment les assembler. Le mannequin fut donc « habillé », méthodiquement, explications historiques et techniques à l'appui (sur les différents costumes – de fêtes, ordinaires, etc. – et sur les matières), puis « déshabillé » minutieusement, avant que, dans le public – une quinzaine de présents –, quelques personnes ne s'essaient elles-mêmes à ces manipulations.

Cette formation a pleinement rempli son objectif qui était d'abord de transmettre un savoir-faire en espérant que, plus nombreuses seront les personnes sachant habiller, plus nombreuses seront les personnes à revêtir le costume, notamment le jour du 15 août. Le but de cette rencontre était aussi d'apporter une aide aux personnes qui souhaitent être autonomes pour s'habiller ou habiller une personne amie ou de leur famille, comme à toutes celles qui désirent simplement développer leurs connaissances sur le costume traditionnel villarin.

Des séances de ce genre – celle-ci a duré 2 heures – mériteraient d'être renouvelées, toujours durant les périodes d'affluence aux Villards, par exemple dans le cadre des conférences estivales de l'association Les Villards patrimoine et culture.

Christophe Mayoux

La tradition, quelle tradition ?

Voici le 15-Août et ses belles Villarinchés qui s'avancent sur le parvis de l'église de Saint-Colomban et tentent, à la fin de l'office, de se frayer un passage parmi la foule. C'est la cohue, c'est le « folklore ». Dans la foule, il y a ceux qui ne voient dans ce cortège que l'éclat des costumes même s'ils sont quelquefois disparates et si la « rigueur historique » fait un peu défaut. Puis il y a ceux – les « puristes », dont l'oeil avisé repère l'ajustement qui ne convient pas – que ces « libertés » agacent et qui le font savoir. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. Dans *Le Petit Villarin* d'octobre 1977 (numéro 21), Michel Tronel écrivait déjà qu'il fallait éviter « (...) que le défilé des Villarinchés devienne trop anarchique » et « (...) qu'il y a un manque évident de préparation... ». Et plus près de nous, dans *Le Petit Villarin* de septembre 2008 (numéro 145), sous le titre « Les costumes de la vallée des Villards : tradition ou folklore ? » Yves Morel reprend et développe le sujet.

Loin de moi de critiquer l'effort fait par une poignée de passionnés pour que tous les aspects du costume villarin soient connus et correctement mis en valeur. Yves Morel nous rappelle que le mot folklore « est la science des traditions, des usages et de l'art populaire d'un pays » et, tout au long de son article, il fait référence à la tradition. Mais, la tradition, quelle tradition ? Lorsque j'étais gamin, il y avait (déjà) des familles nanties qui pouvaient revêtir de splendides costumes et des familles qui devaient « accommoder » leurs tenues à leur mince garde-robe. Je n'ai pas le souvenir non plus d'avoir vu en ce temps-là les femmes défiler à la sortie de la messe et, si les hommes s'attardaient souvent dans les nombreuses « chappelles » qui jalonnaient alors leur chemin de retour, les femmes, elles, s'empressaient de rentrer pour vérifier l'état de cuisson des plats qu'elles avaient laissés mijoter au bord du poêle à bois.

Dans le numéro 149 du *Petit Villarin* (septembre 2009) le même auteur insiste, regrettant « que seul un nombre trop restreint de participantes faisait pleinement honneur à ce costume » lors du 15 août 2009. Si je suis d'accord pour « tirer » vers le haut cette manifestation et faire qu'elle soit la plus proche possible de ce que fut notre passé (qui fut pourtant multiple et divers), il ne faut pas perdre de vue 5 éléments.

- Le premier est que c'est bien un défilé « reconstitué » qui a été mis en place pour cette journée, et il me semble que dans les premiers temps ce ne fut pas toujours facile ni « rigoureux »...



commence à devenir fort répétitif et même, pour tout dire, un peu lassant ; et ceci même pour ceux qui sont des « mordus » des costumes féminins villarins. D'où, me semble-t-il, la nécessité d'introduire dans ces sorties

quelques éléments nouveaux qui apportent chaque année un intérêt renouvelé à cette fête. Ce qui ne peut se faire qu'au détriment d'un certain « purisme ».



■ Coiffe enserrée d'un torchon.

« d'autrefois, d'aujourd'hui ou de demain », cette flamme qui monte du fond de leur cœur, du fond de leur mémoire. Les souvenirs les submergent. Et que voient-ils sur le bord de la route : la rutilance des costumes ou bien – à travers eux – l'image de l'ancêtre qui les portait, image fugace qui s'estompe année après année de leur mémoire et que, pour un instant, ils peuvent encore saisir ? Eux-même ne se savent plus vraiment car le regard parfois s'embrume...

Aussi, au delà des règles et des codes, apprécions simplement ces courts instants de bonheur et ne boudons pas notre plaisir. Et puisque ce jour est paraît-il un jour de pardon, montrons nous généreux et acceptons en toute humilité les quelques « facilités » prises par certains tout en reconnaissant le travail accompli par d'autres pour approfondir la connaissance du costume villarin.

Gilbert Pautasso

LE 15-Août

La pluie joue les trouble-fête et gâche l'après-midi !

Cette année, le jour du 15 août tombait un dimanche. Il y eut donc, comme à l'ordinaire, le petit marché du dimanche matin sur la place qui jouxte le cimetière. Gaston Emieux proposait son miel, ses fruits et ses légumes ; les deux jeunes stagiaires de Sébastien Sornet vendaient ses tomme de chèvres ; enfin, deux autres commerçants « d'en bas » avaient apporté l'un des salaisons et des fromages, et l'autre des fruits et des légumes. Tout cela jusqu'à midi, pour laisser la place aux activités de l'après-midi à cet endroit.

Sur la place principale, 3 autres commerçants, venus exprès pour le 15-Août, proposaient des fruits et légumes, des salaisons, et des pains divers et variés. Cette année encore, pas de commerçants en vin (et c'est dommage).

Tous les stands de la journée étaient en place dès 8 h 30. On retrouvait des habituées : Mme Pichon (de Rennes) avec ses délicates peintures sur porcelaine (surtout des fleurs) ; Françoise Martin avec ses peintures sur bois, façon « suisse », aux couleurs vives, et évoquant la vie à la montagne. Cette année, une nouveauté : M. Minola montrait et vendait des objets en cuivre de sa fabrication : des épis de toit, des girouettes et des enseignes de boutique à la mode d'antan, entre autres ; il y avait aussi une dame qui vendait des bijoux fantaisie. Enfin, terminons cette évocation des artistes par Simon Cartier-Lange qui avait installé devant la Maison du tourisme un nouveau tour-à-bois, beaucoup plus petit que d'habitude, avec lequel il fabrique des corps de stylos-plume et de stylobille ; il prend des bois très durs : buis, prunier, ébène, frêne, chêne, et de la ronce de noyer. Il avait disposé quelques-uns de ces stylos, déjà montés, dans un joli coffret de présentation. Ses autres œuvres habituelles étaient visibles dans le sas d'entrée de la Maison du tourisme.

On retrouvait aussi, sur la place, Mme André et ses bugnes façon lyonnaise, et la pêche aux canards. Luc Jansen, un Néerlandais de Lachenal, avait apporté un gros classeur rempli de vieilles cartes postales des Villards (et de la Maurienne). Et, entre Simon et Luc, j'avais installé mon herbier des Villards.

La Maison du tourisme avait recruté cinq intervenants rémunérés pour des animations : un ball-trap « laser », sur le parking du cimetière ; des mots acrobatiques, entre l'église et la route de Ressoutan (une déviation avait été mise en place par la nouvelle route de La Pierre). Foxy, un magicien extraordinaire, enchantait le public et, entre autres tours, fit apparaître un billet de 100 euros à partir d'un simple mouchoir en papier (il ajouta ensuite pour les enfants : « Allez à l'office de tourisme avec un mouchoir en papier, et l'on vous donnera un autre billet. ») ; grande surprise alors pour le personnel de l'office de tourisme (OT), non-magiciens, et pour les enfants, très déçus ! Mais le clou du spectacle de Foxy fut, à la fin, une panthère noire et un léopard en chair et en os, devant un public admiratif et subjugué. Le Rallye cor de Montmélian, qui avait animé l'apéritif du midi avec de belles sonneries de chasse à courre, joua encore de beaux morceaux dans l'après-midi. Enfin, après le magicien, on put entendre et admirer des musiques country américaines sur lesquelles évolua un groupe d'une dizaine de femmes habillées à la mode « western » dans de charmantes danses traditionnelles de là-bas, bien applaudies par le public villarin.

Cette année, pas de rodéo-mécanique ni combat de « sumos », mais une structure gonflable appelée « tunnel américain », louée et installée par l'OT (1 euro par enfant, sans limitation de durée). Ce tunnel, d'environ 10 mètres de long, connut un gros succès tout l'après-midi (il suffisait d'entendre les cris de joie des enfants). Par ailleurs, l'OT proposait ses activités habituelles : les crêpes de Norbert Combet et Laura (stagiaire à l'OT cet été) ; le maquillage, réalisé par les deux jeunes filles stagiaires du BAFA au club enfants des Galapias ; et enfin la traditionnelle pesée du jambon (de 5,402 kg) qui fut estimée au plus proche à 5,220 kg par Michel Tritto.

L'animateur de cet après-midi était encore Eric Garcia, le même que l'année dernière, et qui animait, peu de temps avant, l'arrivée de l'étape des Villards de la TransMaurienne.

Tout cela aurait donc dû nous assurer une belle fête. Mais malheureusement, comme il y a 2 ans, la pluie s'invita (sans permission !) pour jouer les... trouble-fête ! et, au moins en partie, gâcher l'après-midi. C'est ainsi que tous les stands extérieurs non couverts durent plier bagage, au bout d'un certain temps. Simon Cartier-Lange a bâché son tour et s'est réfugié dans le sas de l'OT avec ses objets, installés là exprès dès le matin dans l'hypothèse de cette pluie. Le ball-trap « laser » dut s'arrêter et les mots acrobatiques n'ont pas pu faire leur spectacle au complet. Foxy, le magicien, a pu cependant faire le sien dans la salle des fêtes. Les cors de Montmélian et les danses country se sont mis sous la halle. Le « cuivre » et les bugnes, pourtant un peu couverts, ont dû stopper aussi quand la pluie devint trop forte. Il ne restait plus que la pêche aux canards !

Mais ce qui fut le plus défaut, à cause de la pluie, ce fut le public. La place du Chef-Lieu devint rapidement presque déserte alors qu'elle est toujours si animée quand le temps est clément.

Cependant, et heureusement, plus tard dans la soirée, il ne pleuvait plus,

vers 20 h 30, au moment du feu d'artifice, qui dura un bon quart d'heure. Il fut magnifique et encore plus beau que celui de l'année dernière, qui était déjà beau.

Entre-temps, à 18 heures et à l'abri ! commençait le karaoké proposé par Fatima Kribet à l'Hôtel de la poste. Entièrement gratuit, tout le monde peut chanter, tout seul ou à plusieurs, danser, et aussi... se désaltérer (aux tarifs habituels) entre ami(e)s, copains et copines. Les deux animateurs étaient Yohann et Arnaud de Saint-Rémy-de-Maurienne. On retrouva les grands classiques : *Quand la musique est bonne, Emmenez-moi..., Laura, etc.*

Au nombre des chanteurs(teuses) on entendit, entre autres, Alain Bozon et Karine Bozon, Pascale Amsellem, et, en duo, Nina Bozon (fille d'Alain et Karine) et Jodie Amsellem (fille de Pascale). Tout le monde a dansé. Ce kara fut donc O-Kay ! comme d'habitude. Il prit fin vers minuit et demi, et les « fêtards » allèrent poursuivre leur soirée au bal, dans la salle des fêtes. (Je note au passage qu'elle a été magnifiquement s depuis le même bal de l'année dernière.)

Cette année, le Club des sports, habituel organisateur du bal depuis plusieurs années consécutives, avait fait connaître, dès juin, qu'il n'était pas candidat pour le bal de ce 15-août 2010. De son côté, ABA sortait juste de la soirée dansante de la veille ! L'idée naquit alors dans l'esprit d'Alexandra Favre-Bonté de proposer à une association dont elle est l'un des membres fondateurs, Glob'Marion, d'organiser ce bal. Le principe retenu fut celui de l'entrée gratuite et des bénéfices tirés des seules consommations au bar, tenu par des amis d'Alexandra, 2 hommes et 2 femmes de cette association. Pas d'orchestre, dans un souci d'économie bien compréhensible, mais un excellent disc-jockey (Yohann Dejonghe, un habitant de Lachenal, venu du nord avec son père, il y a quelques années) et de la bonne musique. La piste de danse ne désemplit pas de la nuit, avec surtout des jeunes (15 – 20 ans), mais aussi quelques

« moins » jeunes de temps en temps pour danser sur les chansons de leurs années 80 (citons Sardou et son éternel *Connemarra*, pour ne pas répéter *Alexandrie*, *Goldman*, *Téléphone*, *Comme d'habitude*, etc.).

Il y avait foule aussi au bar, pour se désaltérer (modérément comme chacun sait à Saint-Col !) et « faire tourner la boutique »... Tout cela dans une ambiance très sympathique. Le bal du 15 août reste la grande manifestation de l'été où beaucoup de Villarin « expatriés » se retrouvent pour bavarder et échanger des nouvelles. La musique s'arrêta vers 5 h 30 du matin et, vers 6 heures, chacun songeait à aller se coucher et se reposer après cet excellent moment toujours festif et si convivial. Cependant, qu'est devenue la bonne « tradition » qui consistait à aller « dévaliser » la boulangerie, au petit matin, de ses croissants et autres viennoiseries tout chauds ? (Je m'y suis retrouvé seul, à 6 heures et quart, avec deux jeunes inconnus et l'*« haltérophile »* de Cuines...)

Bernard Patillon

Glob'Marion est une association qui a été fondée par des amies et amis d'une jeune femme de 28 ans, Marion Schmidt, qui était, entre autres, monitrice de ski à Saint-François – Longchamp, jusqu'à un grave accident de voiture survenu en mai 2009 au cours d'un voyage en Australie, et dont elle est sortie paraplégique (pour le moins). Elle a l'usage de ses bras mais presque plus de ses doigts. Elle vit actuellement à Lorient, dans un centre de réadaptation. C'était une « battante », pleine de vie ; elle l'est toujours, elle fait des progrès et envisage même de repasser le permis de conduire. Ses amis de Glob'Marion essaient de lui apporter un soutien financier (dont les bénéfices du bal de ce 15 août). Le soutien moral et amical, lui, existe déjà ; il n'y a pas de problème de ce côté-là quand on a pour amie, et pour ne citer qu'elle, Alexandra Favre-Bonté.

Impressions d'été... et réflexions sur l'avenir

Ils arrivent de l'Aisne, un couple et leur fille adolescente. D'authentiques touristes. Calmes et ouverts, ils passent une semaine au Premier-Villard, dans une petite maison repérée sur Internet. Salutations souriantes et, presque tout de suite, les questions : « *On peut randonner dans le coin ? Il y a des troupeaux ? On peut assister à la traite ? L'an passé à Hauteluce... ?* »

Oui, bien sûr, on peut randonner... Oui, il y a des troupeaux... Mais vite, en essayant de répondre, je prends garde à éliminer les endroits où... il ne faut pas envoyer des gens si sympathiques. Bon, évitons les lacs du Bacheux (*lire page 19*) ; ne les expéditions pas non plus dans les coins où les frênes mangent le ciel, ou les broussailles le sentier. Euh... Ça réduit un peu les possibilités ! Quant aux troupeaux, s'ils étaient dans le Beaufortin l'an passé, on va pas être à la hauteur... Ah, la combe du Merlet, le troupeau des Pacton, et d'un ! La chèvrerie du Pératon, et de deux ! Les alpages du Glandon, ils verront travailler les boarders-collies, et de trois ! Ouf. Si je leur parle aussi de la polenta au chardon le lendemain au Premier-Villard, l'honneur est sauf, Hauteluce n'a qu'à s'accrocher. (Le lendemain, les Galagnes les ont invités à la polenta, et sur Internet on peut trouver l'appréciation de nos touristes : « *Les villageois sont très accueillants ; merci pour la journée du 24 juillet 2010 passée avec vous !* »)

A peu près au même moment, le trail, nouvelle formule de la course La Villarische. Des amies s'inscrivent. Là aussi, pourvu qu'on assure... Quel plaisir, à 13 heures, de les retrouver réjouies ! « *Vous avez un superbe parcours... bien balisé... après les Granges, le sentier, magnifique !* » Une pensée pour les alpagistes du Merlet qui ont réouvert le sentier à travers le fouillis des arcosses. Une pensée aussi pour les bénévoles qui ont porté leur rubalise, leurs bombes de peinture et le reste, plusieurs heures tout au long du parcours. Et pour ceux qui ont

fait cuire les boules de pain offertes aux participants !

Ainsi, il peut plaire, notre pays des Villards... mais il est clair que le maintient, le développement de l'activité humaine, et tout particulièrement agricole, est une condition première, indispensable, au « succès » touristique. En ce sens, afin de tenter de résoudre les conflits relatifs au monde agricole villarin, qui pèsent bien lourdement, avons-nous, à l'échelle de la vallée ou de la communauté de communes, un vrai état des lieux des possibilités d'exploitation actuelles avec, en parallèle, un recensement de tous les exploitants (même s'il s'agit parfois d'un potentiel mouvant) ?

Un tel recensement pourrait déboucher sur une aide à une répartition plus rationnelle des possibilités de pâture et de fauche. Sans doute serait-il possible de se tourner pour cela vers les techniciens de la chambre d'agriculture.

Dans un autre domaine, je pense à une autre difficulté de la vallée : les constructions inachevées de Saint-Colomban, au Mollaret ou à La Perrière. N'avons-nous pas, peut-être, trop tendance à chercher au sein de nos seules communes – et parfois même d'une seule commune – la solution à des difficultés qui sans doute les dépassent ? Quand une industrie périlleuse, en Savoie ou ailleurs, les salariés se font entendre avec raison et « frappent haut » : conseillers généraux, députés, présidents divers tentent d'intervenir (parfois bien hypocritement d'ailleurs, mais mon propos n'est pas là). Devant les engagements non respectés des promoteurs immobiliers, les diverses autorités publiques (conseil général, élus divers, services techniques de l'Etat...) ne pourraient-ils être saisis comme ils le sont pour des friches industrielles ?

Pour qu'enfin on dise, sur Internet et ailleurs : « *Les villageois sont très accueillants et leur pays très vivant !* »

Jacqueline Dupenloup

PATRIMOINE

Une nouvelle statue : après le ramoneur, voici la Villarinche

Le 11 juillet dernier, dans le cadre des festivités villarinches liées à la commémoration du 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France, une statue de Villarinche a été inaugurée devant la Maison du tourisme et de la montagne, tout à côté de la statue du petit ramoneur (en l'absence de l'artiste, Sébastien Cohendet, retenu par ailleurs).

Tous les Villarins mais aussi tous les estivants avaient été invités à participer à cette cérémonie. Quelque 70 d'entre eux ont finalement répondu à cette invitation sous un beau soleil de juillet. Et quatre personnes avaient revêtu pour l'occasion le costume traditionnel.

A 10 heures, Jean-Marc Bordas, pour l'Association des Villarins et des amis des Villards (qui a fait réaliser cette œuvre), a demandé à l'assistance une minute de silence en mémoire de Maurice Frasse et Gilbert Laposse, respectivement président et trésorier de l'association, qui « ont œuvré, sans compter leurs heures, tout au long de ces années passées, à organiser le quotidien de l'association, et qui sont décédés en tout début d'année, à quinze jours d'intervalle ». Gilbert Laposse s'était grandement impliqué dans la réalisation de la statue du ramoneur, et Maurice Frasse dans celle de la Villarinche qu'il aurait souhaitée fabriquée dans un matériau moderne comme l'inox, l'aluminium ou le bronze. Elle a finalement été tirée d'un bloc massif de cèdre et mesure 2,30 m.

Jean-Marc Bordas a ensuite rappelé que l'association, qui fêtera en 2012 ses quarante ans d'existence, est forte de quelque 150 membres. Elle se veut une force de proposition qui veille aussi à préserver des liens amicaux entre les Villarins et les amis des Villards.

Ce projet de statue s'est déroulé sur 2 ans passés en réunions et visites chez le sculpteur Sébastien Cohendet (à Grignon près d'Albertville). Originaire de

La Chambre, c'est lui qui a réalisé il y a 2 ans la statue du ramoneur villarin. Jean-Marc Bordas a remercié Xavier Mugnier et Yves Morel qui ont, à des degrés divers, aidé l'artiste. Un mannequin de la Maison du patrimoine, habillé, a été prêté au sculpteur. Remerciements également à Martine Ferroud, présidente de l'association Les Villards patrimoine et culture, pour son écoute, sa disponibilité et sa participation aimable et efficace à ce projet, outre l'habillage de quelques Villarinches pour cette inauguration.

Cette statue a coûté 5 000 euros financés à 60 % par l'association – sur ses fonds propres – et à 40 % par la communauté de communes de la vallée du Glandon. La commune de Saint-Colomban a quant à elle accepté de réaliser le socle sur lequel cette statue sera placée quand le lieu d'implantation final sera fixé.

Jean-Marc Bordas est ensuite revenu sur le costume villarin, l'un des plus beaux de Maurienne et de Savoie, et qui fait la fierté des 2 communes villarinches. (Ce costume fut porté quotidiennement jusqu'au milieu des années 1980.) La Villarinche de la statue porte le costume du dimanche ordinaire. On peut espérer qu'elle suscitera au moins autant de photographies qu'en a suscitées – et continue d'en susciter – son complice le petit ramoneur.

En conclusion, Jean-Marc Bordas s'est interrogé pour savoir s'il ne conviendrait pas de donner un nom à cette Villarinche (et à ce petit ramoneur), proposant par exemple, pour la Villarinche, de prendre le prénom féminin le plus couramment utilisé aux Villards au XIX^e et au XX^e siècles. Mais une autre solution a été avancée : pourquoi ne pas laisser le choix de son prénom à la sagacité des Villarins ? A suivre.

Au terme de l'inauguration, et après que Martine Ferroud ait expliqué les us et coutumes de ce costume, les Villarinches costumées retireront le drap blanc qui recouvrira la statue qui veille désormais avec bienveillance sur la vallée des Villards. Puis le verre de l'amitié, offert par l'association, clôtura l'entrée de cette statue dans la vie locale.

Christophe Mayoux



C. MAYOUX



■ Témoin « du génie créateur et du sens artistique de la population du lieu. »

Un hommage à toutes les Villarinches

Les Villarinches ont toujours attiré les regards et pas uniquement ceux des « étrangers ». Leur costume original et coloré n'a jamais laissé personne indifférent. De tout temps, il a suscité l'étonnement, la curiosité, l'admiration mais aussi parfois la critique, voire la moquerie...

La statue, en bois, déposée provisoirement près de l'office de tourisme, a été inaugurée le 11 juillet 2010. Sera-t-elle placée au bord de la départementale, à l'entrée aval de Saint-Colomban ou bien au départ de la nouvelle route menant à Nantchenou ? Ou bien, encore, la verra-t-on installée sur le territoire de Saint-Alban ? Le choix de l'emplacement pourrait se révéler cornélien. Deviendra-t-elle prioritairement un outil de promotion touristique, un folklore rentable ? Sera-t-elle un élément, parmi d'autres, du mobilier des villes, des villages et des stations ? Jouera-t-elle le rôle, avec le ramoneur, et en dehors de « Matouille » le renard, de mascotte non officielle des Villards ?

Que de questions ! Tentons d'y répondre.

Je pense qu'elle a mieux à faire, qu'elle est d'une autre nature, que sa fonction est supérieure ; elle cherche, avant tout, à témoigner du génie créateur et du sens artistique de la population du lieu, et elle est là pour assurer visibilité et pérennité au légitime hommage qu'elle rend à toutes les Villarinches.

Sa tête puissante montre un visage teinté d'exotisme, avec deux yeux très en amande et une bouche aux lèvres épaisses. Toutefois, en dépit de plusieurs erreurs et approximations pour une œuvre qui se doit d'être vraiment figurative, la véracité de son costume est bien suffisante pour permettre aux habitués d'y reconnaître celui des dimanches et des sorties, et, pour les autres, le livre qu'elle tient à la main ne laisse guère planer le doute : elle se rend à un office ou en revient ; elle est du pays. Et pourtant, le bruit court qu'elle cherche un toit, au moins pour passer l'hiver...

Yves Morel

■ BRÈVES

► **NOCES EN ARC.** Le 26 juin dernier, un groupe de cinq personnes (dont un garçon) revêtues du costume villarin s'est rendu à Saint-Jean-de-Maurienne pour participer aux Noces en Arc, point d'orgue des festivités organisées en Maurienne pour le 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. (La veille, dans la cathédrale, huit chorales de Maurienne dont La Villarine avaient donné un concert.) Mais quel déshanchement ! Le groupe s'est retrouvé livré à lui-même sur son lieu de rendez-vous, attendant vainement le char du canton de La Chambre... Finalement ces Villarins ont défilé derrière le char du canton d'Aiguebelle (en compagnie de quelques personnes costumées de ce canton) pour rejoindre le lieu du mariage, place de la cathédrale. Là, de nouveau, grande solitude... : absence de renseignements, pas de chaises pour les costumées (une personne s'est trouvée mal...), etc. Selon un participant villarin : « *On n'a vraiment pas eu de considération !* ». Pourtant les Villards avaient participé au « cairn aux cadeaux » en offrant un pson fabriqué par Simon Cartier-Lange et sculpté par Benoît Ferroud.

► **MARSEILLE.** A la fin des années 1950, c'est à Marseille que s'est déroulée la fête des provinces françaises qui, à l'époque, était annuelle. Si les Bretons et les Alsaciens notamment étaient venus en nombre dans la cité phocéenne, les Savoyards étaient représentés par quatre personnes revêtues du costume de leur village : deux de Mégève, une de Saint-Sorlin et... deux de Saint-Colomban, Alice et Camille Vial, du Martinan, qui résidaient à Marseille et qui avaient, pour l'occasion, « descendu des Villards » deux costumes de Villarinche. C'est leur mère, Mélanie (née Pépey) qui avait assuré l'habillage. Et des séances d'habillages, il y en eut un certain nombre car les festivités ont duré quatre jours. Le premier jour donna lieu à un défilé sur la Canebière, terminé par une soirée à l'opéra de Marseille avec danses folkloriques et présentation des costumes au public comme dans un défilé de mode ! Les participants ont aussi visité, toujours en costume, la basilique de Notre-Dame-de-la-Garde et... le château d'If cher au comte de Monte-Cristo. Le dernier jour, au palais du Pharo, un repas provençal fut servi par des Marseillaises en costume local. « *Costume traditionnel marseillais qui n'est pas, comme on le croit parfois, le costume arlésien !* », précise Alice Vial. « *Le costume marseillais est constitué d'une robe molletonnée qui avantage la taille.* » On le voit, de tout temps, les Villarins n'ont jamais hésité à montrer leur costume traditionnel. En témoignent les Villarins qui participent aux rassemblements bisannuels des costumes de Maurienne ou à des festivités exceptionnelles (150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France), ou bien encore – plus simplement – aux défilés villarins du 15-Août. – (C. Mayoux.)

► **CROIX DE SAVOIE.** Le 20 juin dernier, dans une vente effectuée à la salle des ventes Savoie Enchères (Chambéry), par Jacques Lafaurie (Martinan), il y avait un ensemble d'une dizaine de croix de Savoie (croix « grille », croix « Jeannette », etc.) dont deux croix plates des Villards datant du début du XIX^e siècle et appartenant à un fonds privé savoyard. La plus grande (15 cm de haut et 13,8 cm de large) pesait 108 grammes. Ciselée de fleurons aux extrémités, elle portait les inscriptions monogrammes du Christ (IHS) gravées dans un motif de fleurettes et d'épis de blé. Elle était au nom de Rostaing Marie. Estimée entre 1 000 euros et 1 500 euros, elle a été vendue 4 200 euros à un collectionneur privé, un prix extraordinaire lié principalement aux dimensions de cette croix. La seconde croix plate, plus petite (elle pesait 19 grammes), a été vendue 1 100 euros.



C. MAYOUX

BOTANIQUE

Le sureau rouge et la germandrée chamaedrys

Comme d'habitude, j'avais commencé par oublier de téléphoner à la Maison du tourisme pour fixer la date de la première promenade ce qui aurait permis de l'inscrire dans le programme de la première semaine d'août. Je me suis donc précipité à l'office de tourisme (OT) en arrivant. Nous avons choisi, avec Chantal Frasse-Sombet, de placer cette première promenade le vendredi 6 août. Sur ma demande, elle m'a très gentiment fabriqué à l'ordinateur une petite affiche que je suis allé poser sur tous les panneaux d'affichage des deux communes.

Mais malgré cet affichage, assez tardif il est vrai, il n'y avait finalement que cinq de mes amies habituelles devant le « poilu » de Saint-Alban à 14 h 30, ce vendredi 6 août : Danièle Tronel et Cathy Desfours, Michèle Cavallès, Amandine Cavallès et sa fille Alice (6 ans et demi), une très jeune botaniste en « herbe(s) » !

En ce mois d'août, la nature était en retard par rapport à l'été dernier qui avait été chaud et sec (3 semaines de retard m'a dit René Favre-Novel du Martinan). C'est peut-être pour cela que sur ce sentier du Mollard et de la croix des Charrières, nous avons découvert, pour la première fois depuis plus de 15 ans que j'y vais, une germandrée chamaedrys, jolie Labiée violette, assez petite (15 à 20 cm de haut) et qui a la particularité, comme d'ailleurs toutes les germandrées, de n'avoir pas de lèvre supérieure ; tout comme la sauge des bois, de couleur jaune pâle, qui est aussi, malgré son nom, une autre germandrée. Chez cette dernière ce sont ses feuilles un peu frangées comme celles des vraies sauges (*Satureja* en latin) qui lui ont fait donner son nom populaire de sauge des bois.

Danièle, aidée de sa cousine Cathy, a fait un petit herbier, et Amandine aussi, pour Alice qui rentre à l'école primaire. J'ai complété ensuite, chez moi, ce petit herbier d'Alice, avec les noms scientifiques des fleurs, leur famille, et quelques renseignements d'ordre botanique pour certaines d'entre elles (par exemple : la grande chéridoine, appelée communément herbe-aux-verrues), etc., dans l'hypothèse où ce mini-herbier intéresserait la maîtresse d'école d'Alice. Entre le Chef-Lieu de Saint-Alban et la croix des Charrières, nous avons réussi à mettre 43 plantes dans cet herbier. Danièle en a mis un peu moins dans le sien car il y en avait quelques-unes qu'elle possédait déjà, d'une autre promenade.

Cependant, nous ne cueillons que des plantes abondantes sur le lieu précis de la cueillette. Ainsi, nous avons laissé en place la germandrée chamaedrys car il n'en y avait que 2 exemplaires. On verra l'année prochaine (ou une autre année) si les fleurs ont fait des « petits », c'est-à-dire si elles ont grainé et si les graines ont germé. (Remarque : toutes les Labiéées possèdent en général plusieurs fleurs, proprement dites, sur un seul pied, ce qui multiplie leurs chances de reproduction.)

Pour la deuxième promenade, je m'y suis pris suffisamment tôt pour qu'elle figure dans le petit programme des activités proposées par la Maison du tourisme. Nous avons opté pour le mardi 17 août à 14 h 30 et j'ai choisi le chemin des Granges (qui démarre, en rive droite du Glandon, après Lachal, juste en face du départ de la via ferrata). Chantal Frasse-Sombet m'a fait de nouvelles affichettes.

La journée était bien ensoleillée et j'ai eu le grand plaisir d'accueillir 3 nouvelles promeneuses : Marie-Thérèse Ledain ; Danièle Nicol une nièce de feu Constant Martin-Fardon qui habitait le bas du Martinan (et auteure des aquarelles des costumes des Villarinches qui sont exposées à l'OT) ; et enfin l'une de ses belles-filles, une très jeune femme originaire de Chine. Il y avait aussi Danièle Tronel et Cathy Desfours.

Cette fois, une nouvelle espèce découverte : le sureau rouge appelé aussi



■ Aux Granges (2008). A gauche : Maurice Frasse.

sureau à grappes. Il fut découvert dans un bosquet, entre le chemin et la rive droite du Glandon, par la jeune femme chinoise. Elle était très intéressée par les propriétés médicinales et surtout culinaires des plantes, et nous a appris que sur les marchés, là-bas, on peut trouver et acheter des quantités considérables de plantes et d'herbes sauvages et

comestibles différentes, réellement consommées, crues ou cuisinées. Avec Danièle Nicol, nous avons essayé de recenser les herbes réellement sauvages que nous mangeons quelquefois en France : le pisenlit, l'ortie (les épinards sauvages) ; il y en d'autres, mais on n'atteint pas la dizaine, alors que c'est plusieurs fois ce nombre en Chine.

Au cours de cette promenade, Marie-Thérèse Ledain et Danièle Nicol ont commencé, elles aussi, un petit herbier. Je leur ai alors donné un conseil avant de

nous séparer : intercaler, entre toutes les pages ayant reçu une fleur, une feuille double de papier-journal pliée en quatre, afin d'absorber l'humidité des plantes, surtout si la tige ou les feuilles sont épaisses ; puis arranger les diverses parties (fleurs, feuilles) le plus à plat possible, avec tous les pétales et les feuilles sans pliures ; et enfin mettre sous presse pour éviter le flétrissement, sous une planche et avec un gros dictionnaire dessus. (Il y a toujours des fleurs qui perdent leurs couleurs ; les campanules (violettes) deviennent blanches, et le mélampyre devient tout noir. C'est normal.)

La 3^e promenade, ce fut avec les enfants de la colonie de la cure de Saint-Colomban (un groupe mixte de 24 enfants, garçon et filles, un moniteur et deux monitrices) le 18 août après-midi, sur la route de Ressoutan avec retour par le Martinan et le chemin du boulodrome.

Bernard Patillon

PORTRAIT

Daniel Martin-Garin, un bricoleur hors du commun

Si durant l'été vos pas vous ont conduit près du hameau du Châtelet, peut-être avez-vous entendu, émanant d'un bosquet d'arbres, le doux ronronnement d'un moteur. C'est là, bien caché sous les frênes que notre homme aux multiples facettes opère. Mais que fait-il donc ? Tout simplement une chambre de bois, le grenier de nos ancêtres. Ne croyez pas qu'il travaille quelques planches achetées dans un quelconque Bricomarché. Trop simple, beaucoup trop simple.

D'abord, il s'est mis en tête d'abattre des frênes avoisinants et de les tirer à l'aide d'un tracteur sur lequel vous ne miseriez pas une once qu'il puisse démarrer... Quelle erreur ! Cette « antiquité » démarre à la première sollicitation et achemine son fardeau près d'une vieille scie de récupération provenant des ateliers du journal *Le Progrès*. Une échelle bricolée avec ingéniosité assure le va-et-vient du bois à débiter. Là encore, à voir la mine fatiguée de la machine, vous vous dites que ce n'est pas demain la veille que le bois sera scié. Nouvelle erreur ! Une pression sur le bouton et les planches sont débitées à la largeur désirée. Pour le soubassement, quatre frênes équarris aux bonnes dimensions et assemblés entre eux assureront l'assise de la bâtie. Tout, vous dis-je, piliers, poutres, planches, sera débité avec des arbres du Châtelet. Question d'honneur. Seule la clé verrouillant l'ensemble des parois posera quelque souci à notre bricoleur de génie. Mais comme il le dit lui-même si bien : « *Il n'y a pas de problèmes, il n'y a que solutions.* » Alors, réflexion, réflexion encore, et action, et le tour est joué.

Et ne croyez surtout pas que tout cela soit fait avec des outils « dernier cri », oh ! que non, à l'ancienne que diable, avec des outils qui ont fait leur preuve année après année. Pas banal, reconnaissons-le, de construire de A à Z, et seul, ce grenier. (Un grenier atypique car notre homme a décidé qu'une des cloisons se baissera comme un pont levé. Aussitôt pensé, aussitôt exécuté.)

Un passionné dites-vous ? Non, sa passion, la vraie, celle qui l'habite, c'est la remise en état de mobylettes, motos et voitures plus qu'anciennes et, dans ce domaine, sa notoriété est reconnue bien au-delà du bassin lyonnais. (Un exemple ? Alors qu'un jour il partait en camping-car « sauvage » pour des vacances en Grèce, un piston du



© MAYOU

Le sureau rouge

Le sureau rouge est un arbrisseau de 2 à 4 mètres de haut. Ses feuilles sont composées de 5 à 7 folioles bien distinctes (des « sous-feuilles » si l'on veut) qui sont allongées, pointues et dentées. Les fleurs sont d'un blanc jaunâtre, peu odorantes ou fades, réunies en panicules ovoïdes denses (*), au bout des rameaux latéraux, et apparaissant avec les feuilles. Les fruits sont des baies, d'un rouge corail foncé à la maturité.

Le sureau rouge appartient à la famille des Caprifoliacées (famille des chèvre-feuilles, en particulier, et étymologiquement : capri = la chèvre). Il pousse surtout dans les bois de hêtres et de sapins des montagnes, jusqu'à 2 000 mètres (de l'étage montagnard à l'étage subalpin). Son nom scientifique est *Sambucus racemosa*. Les fleurs sont visitées par les abeilles. On dit qu'elles sont mellifères, ce qui signifie qu'elles portent du miel (ce qui n'est pas tout à fait exact : les fleurs ne contiennent que du nectar ; ce sont les abeilles qui transforment celui-ci en miel, dans leur bouche). Les fruits du sureau rouge étaient distillés dans les Vosges dans la première moitié du XX^e siècle.

Enfin, ses propriétés médicinales sont identiques à celles du sureau noir (*Sambucus nigra*), à savoir : sudorifique (fait transpirer), diurétique (fait uriner), purgative (purge), vomitive (fait vomir), détersive (nettoie les plaies) et résolutive (fait disparaître les inflammations et les engorgements : pus).

B. P.

(*) Panicule : grappe composée elle-même de sous-grappes.

moteur cède. Notre homme prend en main sa boîte à outils, démonte la tôle de la cuvette de l'évier et bricole une pièce qui lui permet de continuer sa route. Et savez-vous où se fit la réparation ? Non ? Eh ! bien tout simplement sur l'ancien parking de la firme Ferrari, à Marinello...)

On pourrait croire l'homme sauvage, il n'en est rien. Une preuve ? Durant le printemps, tout en bricolant près de son ancien four – entièrement restauré à l'ancienne – il s'est mis en tête de fabriquer du pain, et d'organiser un repas où seraient conviés tous les habitants du Châtelet. Faisant sienne la devise de Napoléon : « *Possible c'est déjà fait, impossible ce sera fait.* » Quelques essais pour mettre au point la pâte à pain et sa cuisson, quelques négociations diplomatiques pour

concilier les inconciliables et, le jour J, autour d'une grande table bâchée pour le cas où, près d'une cascade d'eau fraîche spécialement conçue pour l'occasion afin de rafraîchir les boissons prévues pour ces agapes champêtres, ce sont 52 personnes qui participent à ce repas. C'est-à-dire toutes les personnes, sans aucune exception, qui se trouvaient au village ce jour-là. Il n'en manquait pas une pour apprécier les diverses salades, les épaules d'agneaux cuites au four sur un lit de rondelles de pommes de terre, et la farandole des desserts. Et les remontants... Moments chaleureux qui ont rappelé à chacun qu'il faut des rencontres fortuites de ce type pour que des personnes – même en bons termes – mais habitant des points éloignés d'un même village puissent se rencontrer.

Cet homme vous le connaissez. Ses racines sont villarinches, et chaque année il participe au défilé en tâchant d'y apporter une touche personnelle. Cette année, avec sa famille, il a fait un « tabac ». Sur une vieille luge à bois, il a fixé des roues et placé un authentique berceau d'autrefois dans lequel dormait un vrai bambin, « Villarin de demain » qui peut-être, espérons-le, perpétuera la tradition du 15-Août. Et qu'importe si quelques « perfectionnistes » trouveront que cet attelage, ou le chapeau, ou ceci, ou cela, n'était pas dans la « tonalité » villarinche. Vraiment, qu'importe ! Aussi, pour l'ensemble de son « œuvre » estivale, Daniel Martin-Garin (car il s'agit bien de lui) méritait bien ces quelques lignes.

Gilbert Pautasso

LA FÊTE DU PAIN

Une désaffection quelque peu préoccupante

Pour cette édition 2010 de la fête du pain, organisée traditionnellement au Pied des Voûtes par l'Association des Villarins et des amis des Villards, aucun souci météorologique : le temps était dégagé et chaud. Un vrai temps estival et... un vrai miracle en cet été pluvieux (un jour sur deux en août !). Donc pas de souci de ce côté-là. Non, la principale préoccupation des organisateurs est venue, cette année, contre toute attente, du nombre des participants, nettement en baisse malgré le déplacement de la date au 2^e dimanche d'août. Seulement 75 personnes (en comptant les enfants et les invités) étaient présentes à midi sur la place du hameau pour le vin d'honneur offert par l'association. Vin d'honneur où l'on notait la présence de Daniel Dufreney, conseiller général du canton de La Chambre qui n'est toutefois pas resté pour le repas.

Chaque convive a ensuite rejoint les tables qu'une chaîne de bénévoles avaient transportées depuis Saint-Colomban et installées le matin même. (Elles avaient été utilisées la veille par l'Association qui bouge et qui anime pour le repas qui accompagne le concours de boule que cette association organise, en nocturne, au plan d'eau.)

Après les entrées (charcuterie) ce furent les *teillons* cuisinés par Francis Martin-Fardon et les diots cuisinés par les « boulanger » (Daniel Quézel-Ambrunaz, Christian Roche, Raymond Quézel-Péron, Charles Jalbeaud et local Pierre Jamen) qui, l'avant-veille, avaient chauffé le four afin que les deux fournées du samedi puissent être cuites. Les diots

provenaient du successeur de Joseph Fera. Ce dernier, en retraite depuis juin, était présent avec son épouse.

Grâce à l'animation de Sylviane Marquis et de son compagnon, une bonne ambiance s'est installée, dès le début de la fête, avec des chansons accompagnées à l'accordéon qui ont permis à ceux qui le désiraient de danser (certaines danseuses étant costumées) ; Alice Vial et Jacques Favre-Teylaz interprétant même une chanson savoyarde !

Puis ce fut le jeu de la pesée d'une tomme de vache, choisie parmi celles qui furent proposées pendant le repas. Une trentaine de convives s'y essayèrent, les estimations allant de 1,300 kg à 3,250 kg, le poids réel étant de 2,383 kg. Ce jeu fut remporté par Marcelle Bouchet-Flochet avec une estimation à 17 g près devant Bernadette Perrier (à 42 g près) et Jean-Paul Bozon-Vialle (à 133 g près), ces deux derniers remportant cependant un fromage frais et un saucisson. Les parts de tarte préparées par le boulanger de la vallée connaissaient, elles aussi, un franc succès. Le surplus des boules de pain était vendu au public, et c'est en fin d'après-midi qu'il fallut alors faire la vaisselle, nettoyer la place, et recharger les tables et les bancs pour les remonter à Saint-Colomban. Vers 20 heures, la place du Pied des Voûtes avait retrouvé sa tranquillité habituelle et les organisateurs pouvaient se féliciter du déroulement d'une fête qui est déjà au programme 2011 de la Maison du tourisme !

Cette fête nécessite une organisation très lourde mais c'est le « prix » à payer car une fête champêtre demande beaucoup plus d'organisation qu'un repas à la salle des fêtes qui est équipée d'une cuisine appropriée. Et les convives ont estimé, à juste raison, qu'une fête du pain, en intérieur, n'aurait rien à voir avec celle du Pied des Voûtes...
Christophe Mayoux



■ Casse-croûte entre deux flambées.



■ « Elle est pas belle ma tomme ! »

■ BRÈVE

► **RAVE PARTY.** Le 18 et 19 septembre dernier, entre 5 et 600 personnes ont occupé le terrain de football des Echets et ses abords pour participer à une *rave party*. Le terrain de football avait été loué auprès de la mairie de Saint-Colomban (30 euros par jour) par une personne qu'on a dit être de Saint-François – Longchamp. Les participants (on a compté entre 250 et 300 voitures) provenaient des départements voisins (Ain, Haute-Savoie...) mais aussi des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Loire, de l'Aude, etc. L'un d'eux, averti dans la nuit du 17 au 18 septembre par un message sur son portable, n'a pas hésité à faire 180 km dans la nuit depuis son Jura natal. Quand ils ont appris ce rassemblement, selon eux au soir du premier jour, les gendarmes ont mis en place une (légère) surveillance et des mesures de prévention. L'an passé, au même endroit, une centaine de personnes s'était retrouvée pour fêter cette fois l'anniversaire d'un jeune de Montaimont.

COUSINADE QUÉZEL-GUERRAZ

Du Cruet à Beaudéan

Départ de Maurienne le samedi 26 juin au matin, direction plein sud par l'autoroute A6. Après 800 km, nous arrivons dans le charmant village de Beaudéan dans les Hautes-Pyrénées. Situé à 6 km au sud de Bagnères-de-Bigorre, il est sur la route de La Mongie et du non moins célèbre col du Tourmalet qui vient récemment de voir passer deux fois le Tour de France, les 20 et 22 juillet.

Nous sommes accueillis par Maïté et Christian Quézel-Guerraz, infatigables ambassadeurs de la vallée des Villards, qui sont à l'origine de ce rassemblement. Le petit chapiteau est déjà monté, le blason de la Savoie accroché à son faîte, un petit monde s'affaire pour accrocher les ballons rouges et blancs, couleurs du duché. Après les rafraîchissements d'usage, nous repartons prendre nos quartiers à l'hôtel *La résidence* à Bagnères.

Le rendez-vous du lendemain est à 11 heures mais un couple manque à l'appel : pas de nouvelle, bonne nouvelle certes, mais un coup de fil est cependant facile à donner. De plus, la défection de dernière minute d'une famille de 5 personnes et l'impossibilité de la branche espagnole de faire le voyage, et c'est finalement une trentaine de personnes qui ouvre les hostilités par un apéritif champêtre.

C'est le moment des retrouvailles, du souvenir des dernières cousinades à Saint-Alban, chacun cherchant plus ou moins secrètement à reconstituer les différentes généalogies que l'informatique éclairera dans l'après-midi.

Le repas, fourni par un traiteur, aura comme plat principal « porc noir de Bigorre et gratin dauphinois », histoire de rappeler le pays d'où l'on vient et le pays qui nous reçoit. Le point d'orgue sera sans conteste le fameux « Rocher des

Pyrénées » qui est un gâteau cuit à la broche, spécialité locale proche de la pièce montée. Après une petite promenade digestive, pour les plus courageux, le repas du soir verra encore pas mal de bouteilles défiler sur la table, toutes remplies de chansons et de fous rires.

Le lendemain, visite de La Mongie, puis, avec la deuxième benne, nous nous envolons vers le pic du Midi (2 876 m) et son observatoire astronomique. La vue est magnifique à 360° sur les Pyrénées, le temps est doux, pas de vent. Christian se révèle être un guide parfait car les montagnes alentour n'ont plus de secret pour lui. Nous faisons notre pique-nique sur la terrasse d'un bar mais il faudra « bagage » car le temps se couvre et les nuages sont de plus en plus menaçants : nous aurons une rafale de grêle en redescendant ! La suite sera sans histoire avec une fuite au col du Tourmalet situé 4 km plus haut.

L'après-midi se terminera par la visite des grottes de Médous et ses concrétions sculptées par l'Adour au cours des millénaires passés. Le soir, pour rappeler le pays en général et le hameau original du Cruet en particulier, apéritif dinatoire avec diots, beaufort, tomme et pain du pays, bugnes, le tout arrosé par un apermont bien frais. Le champagne offert par nos hôtes clôturera cette soirée également riche en chansons et promesses de se retrouver aux Villards ou ailleurs. Le séjour prenant fin, le retour en Savoie du lendemain se fera sous un beau soleil.

Nous ne remercierons jamais assez Maïté et Christian Quézel-Guerraz pour leur accueil sincère et chaleureux, qui aura fait de ces journées de retrouvailles un impérissable souvenir.

Jean Garbolino



■ BRÈVE

► **VIE PAROISSE.** Le programme des offices religieux dans la vallée des Villards, pour le dernier trimestre de l'année 2010, est le suivant : messes à Saint-Colomban les dimanches 10 octobre, 21 novembre et 26 décembre à 10 h 30. A partir du 25 décembre, et pour toute la saison d'hiver, tous les dimanches à 17 h 30, une messe sera célébrée à Saint-François – Longchamp (chapelle Sainte-Anne). Comme d'habitude, tous les samedis soir à 18 h 30 une messe a lieu à La Chambre, et tous les dimanches matin à 10 heures à Saint-Rémy-de-Maurienne. L'office de la Toussaint (lundi 1^{er} novembre) aura lieu à La Chambre à 10 heures et il y aura une messe pour la fête des défunts le mardi 2 novembre à Sainte-Marie-de-Cuines (18 h 30). Les messes de Noël auront lieu le jeudi 24 décembre à La Chambre (à 20 h 30, veillée de Noël) et le vendredi 25 décembre à 10 heures à Sainte-Marie-de-Cuines et à 17 h 30 à Saint-François – Longchamp. Enfin, des messes pourront avoir lieu aux Villards, dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban, certains vendredis en fin d'après-midi, en fonction des disponibilités du père Durieux (se reporter à l'affichage devant l'église). – (C. Mayoux.)

LA FÊTE DES VOISINS

Un apéritif géant à Lachenal

Le 7 août, une ambiance festive a battu son plein aux environs de midi, à Lachenal, à l'occasion du rassemblement des habitants du village pour un apéritif qui n'avait rien d'improvisé. C'est en effet fin juillet que ceux-ci, permanents, vacanciers, résidents en gîtes, ont reçu une invitation à l'initiative de cinq *Cornières* (*) : Sandrine Ramos, Stéphane Bozon, Pascal Gauthier, Colette Favre-Tissot et Armand Penz : « *Et si les habitants de Lachenal se rejoignaient autour du verre de l'amitié* » pour « *un bon moment à partager ? (...) On vous attend !* »

Ces invitations avaient été étendues aux *Cornières* « émigrés » vers d'autres hameaux et à la famille de Gérard Bozon-Verduraz car, comme le précisera Annie Ramos : « *pour nous, la limite de Lachenal est la maison des Bozon-Verduraz !* » Si bien qu'à l'heure du rendez-vous (10 h 45) de nombreux convives étaient déjà présents, accueillis par Annie Ramos et sa sœur Viviane Arioli (toutes deux dites « du boulanger » ou de « la boulangère ») car le lieu de la fête était situé « en face de chez Camille ». Sans précision patronymique tant il est vrai qu'à Lachenal ce seul prénom, Camille, suffit à savoir de qui on parle...

Comment oublier en effet que, jusqu'au début des années 1980, il y avait 2 commerces à Lachenal dont une boulangerie (alors) la seule des Villards ? La maison de Camille et de Lily Martin-Fardon, à l'intersection des deux routes qui traversent en long le village, comprenait, outre la maison d'habitation de la famille (les parents et cinq enfants), une épicerie au niveau de la route d'en haut, une cuisine au niveau intermédiaire, et le fournil au niveau de la route d'en bas. Les gamins de Lachenal des années soixante étaient des privilégiés eux qui pouvaient aller à pied chercher du pain ou de l'épicerie dans les commerces locaux... Les locataires des gîtes actuels, s'ils étaient venus quelques décennies plus tôt, auraient immanquablement connu Camille car, outre ses fonctions municipales (il fut conseiller municipal et adjoint au maire), c'est lui qui accueillait les touristes arrivant aux gîtes de Lachenal après avoir allumé le chauffage, l'hiver, et vérifié que tout allait bien, l'été. Et il n'était pas rare que les premiers renseignements donnés soient suivis d'une invitation à prendre une tisane ou un verre de blanc à son domicile. Un personnage qui avait compris que l'accueil est primordial.

Mais revenons à cet apéritif. Le lieu du rassemblement se révéla tout juste assez



C. MAYOUX

grand pour contenir les quelque 70 personnes (sur 4 générations) qui commencèrent très vite à parler du « bon vieux temps » ou à faire plus ample connaissance. Sans parler des Villarins de passage qui furent souvent interpellés et finalement invités à se joindre à la fête. Ainsi Richard Maldéra et Camille Combet... Seule la factrice ne put s'arrêter à cause de son service...

Naturellement, on a entendu parler en patois villarin mais aussi en hollandais, la « colonie » néerlandaise de Lachenal ne comptant pas moins de 4 familles distinctes. Le service, quasiment permanent, était assuré par Armand Penz, très affairé, et les « relations publiques » assurées par Annie Ramos qui passait de groupe en groupe pour répandre sa bonne humeur habituelle.

Vers 13 heures, les premières familles quittèrent les lieux, déjeuner oblige, les autres se regroupant pour des discussions animées qui permirent d'apporter des précisions sur les identités et les parcours de personnes que l'on croise sans vraiment connaître, et/ou de remonter dans la généalogie et les souvenirs...

Cette rencontre connut son moment d'émotion lorsque la famille Brevet, propriétaire de la maison de Lily et Camille, invita leurs descendants et les quelques personnes encore présentes à visiter la maison et le fournil. Que de souvenirs ! Sur la place du pétrin, sur la bassine d'eau chaude servant à la toilette des enfants, etc., Annie Ramos expliquant même, gestes techniques à l'appui, le fonctionnement du four qui se trouve encore, aujourd'hui, dans un état impeccable !

La fin approchant, quelques idées furent émises pour l'édition 2011 : la programmer en fin d'après-midi pour pouvoir danser ; et pourquoi pas un repas (buffet campagnard ou mèchoui) au lieu d'un apéritif ? Le lieu ? Dans la cour d'Armand Penz (ancienne maison de Julien Martin-Cordier). Tout ceci n'est encore qu'un projet, mais compte tenu du succès du rendez-vous 2010, on sent bien que rien n'est impossible !

Vers 16 heures le quartier retrouva sa quiétude et la place « en face de chez Camille » sa fonction de parking. Le mot de la fin fut pour Annie Ramos à qui on demandait ce que Camille aurait bien pu dire de ce sympathique rassemblement de voisins. Selon elle, il aurait dit de sa voix forte : « *Ça y est, c'est fini ? Vous allez me laisser faire ma sieste ?* »

Christophe Mayoux

(*) *Cornière* : mot du patois villarin désignant un habitant du Martinet et de Lachenal.

Retrouvailles de Néerlandais

Ils avaient 18 ou 19 ans quand ils ont intégré l'université technique de Delft (ville d'environ 100 000 habitants de la province néerlandaise de Hollande-Méridionale, située entre La Haye et Rotterdam). Soixante ans après, en 2010, à l'initiative de Mieke et Govert Deckett (Lachenal), 15 d'entre eux, sur 19, sont venus passer 4 jours aux Villards, du 16 au 19 septembre, pour célébrer un demi-siècle d'amitié. Avec les conjointes, ils y avaient là 30 personnes dont 2 venaient du Canada. Ensemble, ils ont découvert la vallée et les restaurants de Saint-Colomban. Au cours de la soirée du samedi 18 septembre, une projection de photographies a ravivé leurs souvenirs d'étudiants dans une bonne humeur qui n'a jamais cessé tout au long des quatre jours de cette rencontre. A l'initiative de Mieke et Govert Deckett, les participants sont repartis avec, pour chacun, une assiette en bois tournée par Simon Cartier-Lange et gravée par Benoît Ferroud, deux artisans villarins spécialisés dans le travail du bois. Une façon originale de marquer ces retrouvailles émouvantes et joyeuses.

Christophe Mayoux

Et de trois au Premier-Villard !

Programmée cette année un samedi et non un dimanche, tous les Galagnes, retraités comme travailleurs, ont pu participer jusqu'à la nuit tombée à la troisième édition du repas du Premier-Villard. Quelle formidable idée que d'organiser cela un samedi... L'ambiance fut encore plus détendue car personne n'avait l'anxiété de partir trop tôt, alors que la fête battait encore son plein, et de prendre la route après un bon repas arrosé.

Cette année, changement de programme : pas de concours du meilleur cuisinier mais une polenta géante préparée par un cuisinier hors pair : Philippe Richiéro. Oui, pas de compétition pour cette nouvelle édition mais toujours une très bonne ambiance sous un soleil, ma foi, un petit peu voilé.

Mais ce n'est pas quelques nuages, même menaçants, qui ont arrêté Viviane Campillo, Joël Cartier-Lange, Denis Jamin... et nos autres organisateurs. Non, qu'à cela ne tienne, ce samedi 24 juillet, au lieu d'installer les tables sous les pommiers ils les ont dressées sur le terrain de boules des « bazinde » afin que les convives profitent des quelques éventuels rayons de soleil.

Dès les douze coups de midi, tout le monde était là... Les souriantes Viviane Campillo et Jacqueline Dupenloup ont pu alors servir l'apéritif pendant que les uns et les autres, tour à tour, découvraient les magnifiques photographies que Christian Combaz, notre brillant photographe, avait pris lors de l'édition précédente pour immortaliser les moments de franche rigolade. Et c'est ainsi que nos convives se sont remémorés les bons souvenirs partagés ensemble lors du concours de *teillons à la floue*.

Heureux de se retrouver à nouveau réunis autour de la même table, les Galagnes ainsi qu'une famille de vacanciers ont eu le plaisir de goûter à toutes les entrées apportées par chacun. Puis ils ont dégusté les diots au vin blanc mitonnés par l'excelente cuisinière, Marie-France Cartier-Lange, accompagnés de la succulente polenta géante servie à l'aide d'une louche de compétition par Eric Darves-Blanc. Oui géante, car pas moins de 7 kg de polenta et 28 litres d'eau ont été nécessaire pour régaler les papilles de nos convives. Sans compter l'huile de coude qu'il a fallu utiliser pour brasser le tout. Heureusement, les desserts, dressés devant eux, étaient là pour leur rappeler qu'il fallait garder un peu de place pour les savourer et ainsi

faire honneur aux pâtissiers d'un jour. Car comme l'an dernier, chacun avait usé de tout son talent pour régaler les petits comme les grands. Et je peux vous affirmer qu'aucune papille n'a été déçue. Pour faire descendre le tout, le génépi concocté par Joël Cartier-Lange fut, comme toujours, bien apprécié.

Après ce festin pantagruélique, une petite sieste aurait été la bienvenue... Mais non, certains convives ont décidé, sur l'excellente initiative de Chantal Favre-Bonté, de poursuivre cette journée par une promenade digestive jusqu'à la chapelle des Voûtes. Puis par une balade jusqu'à l'église de Saint-Alban pour les plus courageux, permettant ainsi à notre famille de vacanciers de découvrir les charmes de notre belle commune. D'autres ont préféré sortir les boules de pétanque afin de taquiner le cocheton. Denis Jamin, comme à son habitude, a donc chaussé ses lunettes pour former les équipes et organiser les parties. Et c'est toujours avec le même esprit de compétition que les parties se sont déroulées. Heureusement le mètre qu'Armand Cartier-Lange garde toujours précieusement au fond de sa poche était là pour servir d'arbitre.

Comme chaque année, on mesure, on remesure mais à la fin on se promet de revenir l'année prochaine pour prendre sa revanche car plus de temps pour la belle, déjà l'heure du souper sonnait au clocher, et c'est avec plaisir que les Galagnes se sont remis à table jusqu'à la nuit tombée.

Stéphanie Chaboud-Crousaz



S. CHABOUD-CROUSAZ

Le CCAS en goguette !

Invités par Josette et Gérard Rostaing-Troux à l'*Auberge du Coin* (1 400 m), dans le cadre des activités du centre communal d'action sociale (CCAS) de Saint-Colomban, une vingtaine de Villarins se sont retrouvés sur la terrasse du restaurant d'altitude le 28 juillet dernier par une superbe journée ensoleillée. Ce jour-là, le téléski avait été mis en fonctionnement, une occasion pour découvrir (ou redécouvrir pour certains) des sensations de skieurs. Mais on pouvait aussi monter en 4 x 4 avec Gérard Rostaing-Troux bien encore, pour les plus courageux ou les plus jeunes, tout bonnement monter à pied ! Josette Rostaing-Troux leur a proposé diverses boissons à volonté (chaudes ou froides, c'était selon) et un joli assortiment de gâteaux « *tous aussi succulents les uns que les autres* » selon les invités. Puis, ceux qui le désiraient ont pu faire une petite promenade botanique sur la piste en direction de Bellard, avec découverte de plantes et de fleurs locales, et des explications sur leurs bienfaits.

Cette activité s'est ajoutée, pour le CCAS, à celles proposées dans la salle de la Maison du tourisme durant la période estivale les lundis et les jeudis après-midi, et qui vont se poursuivre tout l'automne et cet hiver. En attendant, le CCAS devait programmer un voyage, le 25 septembre, à Lescheraines (dans les Bauges), pour assister à un déjeuner-spectacle au cabaret de la Grolle et passer l'après-midi à se divertir et à danser sur les musiques de l'accordéoniste Gillou (10 euros pour les Villarins de 65 ans et plus et 35 euros pour les autres participants). Quant au repas des Anciens, il était fixé au 2 octobre.

Christophe Mayoux

AMIS DES VILLARDS

Un bureau enfin au complet après l'assemblée générale

L'assemblée générale des adhérents, 146 pour la saison 2009-2010, s'est tenue le 4 août dans la salle de réunion de la communauté de communes de la vallée du Glandon, au Martinan, plus appropriée pour ce type de réunion que la salle des fêtes de Saint-Colomban.

Suite aux décès de Maurice Frasse, président, et de Gilbert Laposse, trésorier, cette assemblée générale a été animée par Jean-Marc Bordas, Paul Long, vice-président, et Jean-Luc Pluya, vice-trésorier, après que les scrutateurs Albert Cartier et Georges Quézel-Ambrunaz aient constaté que le quorum était atteint (il y avait dans la salle 24 adhérents, et 48 personnes avaient donné un pouvoir).

L'assemblée générale a débuté par une minute de silence en mémoire de Maurice Frasse et Gilbert Laposse, et par le rappel de ce qu'ils ont apporté à l'association, notamment leur disponibilité.

Puis Jean-Marc Bordas a proposé à l'assemblée d'élire (à main levée) les membres du bureau dont le mandat était à renouveler (Jean-Marc Bordas, Simone Favre-Teylaz, Paul Long et Christophe Mayoux, qui ont été réélus à l'unanimité) et de pourvoir les 3 postes vacants afin que le bureau soit au complet (12 membres). Eliane Bozon et Bernadette Perrier, qui avaient envoyé au bureau une lettre de candidature, et Evelyne Rostaing-Troux, qui s'est portée candidate au moment du vote, ont été élues à l'unanimité.

Jean-Marc Bordas a ensuite présenté le rapport moral de l'exercice en insistant sur la croix du Balais (fréquentation et travaux effectués), le lavoir de Bon Mollard (projet de remise en état avec l'appui de la communauté de communes), la statue de Villarinche sur la place du Chef-Lieu

(dont la localisation définitive sur le socle réalisé par la commune de Saint-Colomban est encore à fixer), sur les travaux réalisés sur des passerelles (combes des Roches, de la Croix, des Balmettes, et aux Drets), etc. Il a rappelé la route départementale 927 et notamment les parapets... L'évocation de la « vague verte » a fait réagir les adhérents qui estiment qu'en certains lieux, comme aux Roches, dans un périmètre compris entre la RD 927 et le chemin de Granges Neuves : « c'est pire qu'avant, car les rejets des frênes n'ont pas été traités » accusant au passage l'association foncière pastorale intercommunale (AFPI) qui « ne servait à rien ».

Georges Quézel-Ambrunaz, son président, a alors précisé que l'AFPI avait son périmètre dans 5 hameaux : l'Eglise, le Frêne, le Bessay, le Planchamp à Saint-Alban, et Lachenal à Saint-Colomban, et qu'elle n'était pour rien dans les campagnes de déboisement des communes, notamment aux Roches. Il a aussi indiqué qu'actuellement l'entretien des parcelles coûtait 40 000 euros, 50 % issus de la communauté de communes, et 50 % de subventions du conseil général de la Savoie, de la région Rhône-Alpes et de la communauté européenne. Il a conclu en rappelant que l'AFPI n'est que maître d'ouvrage dans cette affaire, le maître d'œuvre (qui finance et est responsable des opérations) étant la communauté de communes.

Sur ce sujet, une proposition innovante a été formulée par Philippe Mouterde : pourquoi ne pas créer dans la vallée une micro-entreprise qui fabriquerait des particules et des granules de bois à partir du bois local pour (notamment) la chaufferie au bois de Saint-Alban qui achète ces matériaux ? Ceci aurait le double avan-

L'association se prononce pour la création d'autres AFP aux Villards

Le 4 août dernier, peu avant l'assemblée générale, Paul Long, président par intérim de l'Association des Villarins et des amis des Villards, a adressé au conseil de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) et aux maires des trois communes membres de cette CCGV une lettre pour leur faire part de sa « préoccupation quant à la situation actuelle de l'association foncière pastorale intercommunale (AFPI) de la vallée des Villards ».

Rappelant que son association réfléchit depuis de longues années aux moyens efficaces de lutter contre la « vague verte », et qu'au nombre de ces moyens il faut compter les AFP « qui permettent de fédérer les nombreux propriétaires autour d'un conseil syndical afin d'être leur interlocuteur unique auprès de l'agriculteur qui entretiendra leurs parcelles », Paul Long s'étonne des difficultés que « connaît l'opération d'extension » de l'AFPI. Selon lui, l'échec de la création d'une seconde AFP dans la vallée (AFP de la combe du Nant) « révèle (...) le manque de discernement que suscitent actuellement les AFP qui pourtant ont un grand intérêt pour l'avenir de la vallée, en sachant que sans pastoralisme responsable, notre belle vallée va devenir une friche. Les éleveurs auront de plus en plus de difficultés dans leur exploitation et il ne fera pas bon vivre pour les résidents principaux ou secondaires, ainsi que pour les touristes ». De ce point de vue, non seulement l'AFPI lui « semble essentielle, primordiale et indispensable à la vie de la vallée » mais il indique que l'Association des Villarins et des amis des Villards souhaiterait « que d'autres AFPI soient envisagées tout au moins dans des lieux favorables à l'agriculture : Bellard, Montrond, Tépey, combe des Roches, combe des Balmettes et, en priorité, dans de nombreuses autres zones proches des hameaux ».

Afin de dissiper les incertitudes et/ou les incompréhensions qui restent, volontairement ou non, attachées aux AFP, Paul Long propose d'organiser une réunion publique d'information et d'explication durant laquelle M. Lacour, expert de la chambre d'agriculture de la Savoie (ou toute autre personne compétente en la matière), pourrait répondre aux interrogations des propriétaires. Et de conclure : « Nous nous tenons à votre disposition pour vous aider dans l'organisation d'une telle réunion publique qui répondra, nous en sommes certains à la foule des questions sur l'AFPI, et qui rétablira la vérité sur des postulats erronés qui subsistent. Nous sommes convaincus que l'avenir de la vallée se joue à présent et qu'il serait temps que les Villarins avancent enfin dans le même sens pour la sauvegarde de notre vallée. »

Cette réunion d'information devrait se dérouler le 12 novembre 2010 en présence – si possible – d'autres présidents d'AFP de Maurienne afin de discuter sur des expériences concrètes.

Jean-Marc Bordas président des Amis des Villards

Le bureau de l'Association des Villarins et des amis de la vallée des Villards s'est réuni le 11 aout à 17 h 30 à la salle des associations du Martinan pour élire son président.

Suite à l'assemblée générale du 4 août, et pour la première fois depuis plusieurs années, le bureau comprend douze membres, conformément aux statuts. Ils étaient tous présents : Jean-Marc Bordas, Eliane Bozon, Simone Favre-Teylaz, Paul Long, Christophe Mayoux, Georges Noël-Lardin, Bernadette Perrier, Jean-Luc Pluya, Nicole Roche, Evelyne Rostaing-Troux, Gilbert Quézel-Ambrunaz et Simone Quézel-Ambrunaz.

Le bureau est désormais ainsi constitué : Jean-Marc Bordas, seul candidat, a été élu président (11 voix pour et une abstention) ; Paul Long a été réélu vice-président (12 voix pour) ; Jean-Luc Pluya, vice-trésorier en fonction, a été élu trésorier (11 voix pour et une abstention) ; Eliane Bozon a été élue trésorière adjointe (12 voix pour) ; Bernadette Perrier a été élue secrétaire (10 voix pour (*)) ; Simone Quézel-Ambrunaz et Nicole Roche ont été élues secrétaires adjointes (10 voix pour (*)) ; enfin, Christophe Mayoux a été élu secrétaire adjoint, en charge de la gestion des adhérents et des relations avec *Le Petit Villarin* (10 voix pour (*)). Ils étaient tous candidats.

Agé de 57 ans, Jean-Marc Bordas est membre de l'association depuis une vingtaine d'années. A l'initiative de Maurice Chabrier, alors maire de Saint-Alban, il est en très vite devenu membre du bureau. Depuis, de nombreuses actions menées par l'association sont de son initiative comme la remise en eau du bassin de Bon Mollard, la création et l'implantation d'une croix au Balais, l'organisation du Téléthon dans la vallée des Villards, etc. Jusqu'à l'an passé Jean-Marc Bordas a également été président de la chorale La Villarine. C'est la première fois depuis sa création (1972) que l'association des Villarins et des amis des Villards se donne un président de Saint-Alban

(*). Prises par des obligations, Eliane Bozon et Evelyne Rostaing-Troux ont quitté la séance et n'ont pas participé à ces élections.

Prise de contribuer à endiguer la « vague verte », sur les terrains communaux par exemple, et de créer des emplois. Le 4 août, le bureau a envoyé une lettre aux maires des 3 communes et au président de la communauté de communes pour leur indiquer que cette question du bois était importante pour la vallée des Villards et qu'il était temps d'agir (*lire ci-contre*).

Le rapport financier a été présenté par Jean-Luc Pluya. Les comptes de l'association étant désormais tenus par informatique, la commission d'apurement des comptes, dont le rôle est de vérifier les factures, n'a plus lieu d'être (elle n'était d'ailleurs pas obligatoire d'après les statuts) car chaque adhérent présent s'est vu remettre la liste détaillée de toutes les pièces comptables relatives aux emplois et ressources de l'association. L'assemblée a souhaité que l'an prochain, en plus du tableau de synthèse, cette liste soit également envoyée aux adhérents qui en feront la demande. Jean-Luc Pluya a également souligné les difficultés rencontrées pour rassembler tous les documents comptables et obtenir les signatures des comptes bancaires. Ces soucis ont été résolus et, désormais, la banque de référence pour l'association est la Banque Postale. Ces comptes ont été adoptés à l'unanimité et *quitus* a été donné au bureau pour sa gestion.

Le budget de l'exercice 2010-2011 a été adopté à l'unanimité, l'interrogation concernant une ligne budgétaire de 1 000 euros (ouverte pour des travaux) trouvant sa réponse dans les activités habituelles de l'association même si, ces dernières années, nombre de corvées ont été prises en charge par la commune de Saint-Colomban.

La cotisation 2011-2012 est maintenue à 10 euros. Il faut rappeler que le tarif des cotisations est fixé avec une année d'avance puisque les collecteurs commencent leur campagne d'adhésions avant que l'assemblée générale ne se réunisse et débatte de ce point.

Au cours du débat qui a suivi, entre les adhérents et le bureau, il a été proposé de remplacer la fête du pain par un repas

dansant. Mais, de l'avis général, outre que le repas des Anciens remplit déjà ce rôle, la fête du pain est une fête qui doit rester champêtre. Cependant une réflexion sera menée (animations, menus, organisation) pour la prochaine fête du pain. Il a aussi été demandé – et ce fut accepté – d'organiser de nouveau des balades familiales comme, par exemple, au Carrelet (au-dessus du col du Glandon en direction des Argentières) ou aux Fraîches (au-dessus du col du Glandon en direction de Longecombe et de Bellard). Certains adhérents ont alerté l'assemblée sur la nécessité de réaménager, près du Pré du Rivage, le départ pour le Balais et les Balmettes (dont le niveau du lac baisse) (*lire page 11*).

En fin de réunion a été évoquée la situation du boulanger de Saint-Colomban qui est en négociation avec la commune de Saint-Colomban pour l'achat du fonds. Chacun a reconnu qu'il apporte toute satisfaction à la clientèle villarinche et qu'il ne faudrait « en aucun cas laisser partir ».

La séance a été levée vers 19 heures pour laisser place à un apéritif pris en plein air, dans la cour de ce qui était il n'y a pas si longtemps encore l'école intercommunale de la vallée des Villards.

Christophe Mayoux



■ Jean-Marc Bordas, président de l'association des amis des Villards.

PATRIMOINE ET CULTURE

De clochers en clochetons...

Comment rendre plus « visible » le massif Arvan-Villards ? Voilà la question que se sont posée les responsables du tourisme local au printemps dernier. Réponse : que ceux qui vivent dans ce massif se connaissent mieux et connaissent mieux son patrimoine. Comment ? En organisant des visites pour les acteurs locaux. La première journée a eu lieu aux Villards et la deuxième à Jarrier. D'autres sont programmées à l'automne dans les autres communes du massif.

Parallèlement à ces échanges, sous le patronage de l'Association cantonale d'animation de Saint-Jean, et avec l'aide financière du Sivav, les acteurs du patrimoine ont proposé un circuit de découverte du patrimoine religieux intitulé *De clochers en clochetons au pays des aiguilles* (et sous-titré : *des aiguilles d'Arves aux aiguilles d'Argentière*). Programmées chaque lundi, du 19 juillet au 23 août, ces journées permettaient, au rythme des envies de chacun, de découvrir des « trésors cachés » en prenant le temps « d'échanger et d'écouter l'histoire de ces lieux, de ces hommes et ces femmes passionnés qui sauvegardent et font vivre ce riche patrimoine ». Tout cela en profitant « des concerts, expositions, et animations diverses programmés tout au long de ces journées ». A noter qu'un car était mis (gratuitement) à la disposition des personnes qui le souhaitaient.

La première journée s'est déroulée aux Villards le 19 juillet avec, le matin, visites des chapelles des Roches et de La Pierre et, après un repas tiré des sacs, des églises de Saint-Alban et Saint-Colomban, oratoires et chapelles du Premier-Villard et des Voûtes. Le nettoyage et la mise en valeur des chapelles avaient été à la hauteur : fauchage de l'herbe, peintures, arrangement des pierres sur le pas des portes, etc. (par la commune de Saint-Colomban, Janine Tronel, Lucienne Favre-Bonté, Isabelle Girard, Jean-Marc Louis, etc.). La commune de Saint-Alban avait commandé à André Gamel une vitrine pour la présentation et la protection des boîtes de Sainte-Reine. L'accueil avait été soigné avec, outre la présence d'Angèle Martin-Cocher en habit villarin, confection de bugnes et de pizzas (Joséphine Tronel-

Peyroz, Emilienne Tronel-Peyroz, Annie Bordas, Jeannine Martin-Garin, Martine Ferroud, etc., on en oublie), café, etc. Ce fut une belle réussite et les visiteurs (une trentaine en dehors des organisateurs, dont une dizaine des Villards) ont été très étonnés de constater qu'aux Villards c'étaient les gens du hameau qui détenaient la clé de « leur » chapelle et qui l'entretenaient... A noter qu'à l'apéritif pris devant l'office de tourisme on pouvait remarquer la présence de Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, qui a participé aux visites de l'après-midi dans sa commune.

Mais, si les Villarins savent recevoir, ils ont encore beaucoup de mal à se déplacer... Et c'est ainsi que lors des autres journées, le car est venu aux Villards pour prendre une fois 4 personnes et une fois 1 personne... C'est désastreux car naturellement cela a un coût pour la collectivité. Martine Ferroud, présidente de l'association Les Villards patrimoine et culture a participé à presque toutes ces journées (elle était absente à Saint-Sorlin-d'Arves). Ces sorties lui ont permis de se convaincre qu'aux Villards « on n'est pas si mal, que ce soit au niveau beauté, entretien, propriété, signalisation, etc. ». Jugement subjectif ? « Non car par exemple, le 19 juillet les gens de Saint-Jean-d'Arves et de Foncouverte ont été ébahis par le plan d'eau où ils sont allés pique-niquer. » Et une personne d'origine belge, installée à Fontcouverte, a même dit : « On peut dire que Saint-Col est le pays le plus accueillant et le plus beau. »

Et Martine Ferroud d'ajouter : « J'étais fière ! » Un bémol cependant : « Si nos chapelles sont bien rénovées et bien entretenues, elles sont par contre pauvres en contenu. Le contraire des chapelles de l'Arvan qui sont moins entretenues mais qui contiennent de nombreuses statues polychromes d'une richesse incroyable. » (Probablement que les gens de l'Arvan faisaient plus de dons que ceux des Villards. Mais question : étaient-ils davantage pieux ou plus aisés ?) Cette différence est notable à Saint-Jean-d'Arves par exemple ; ce qui a fait dire à un responsable du patrimoine dans cette commune : « Ici les sous vont tous dans le ski ! »

■ BRÈVES

► MAISON DU PATRIMOINE. La fréquentation de la Maison du patrimoine a légèrement augmenté cet été. Fin août on comptait 353 visiteurs (contre 337 l'an passé à la même époque) qui ont laissé 249,31 € de dons (contre 101,60 € l'an passé). La Maison du patrimoine était ouverte deux jours par semaine, le samedi et le dimanche. L'an prochain, il se pourrait que le samedi soit supprimé et remplacé par un autre jour de la semaine. Pour deux raisons : il est de plus en plus difficile de trouver des personnes disponibles pour assurer les permanences du samedi, et le samedi est le jour d'arrivée (et de départ...) des estivants qui ont donc autre chose à faire, ce jour-là, que de visiter la Maison du patrimoine.

► CONFÉRENCES. Les conférences programmées par l'association Les Villards patrimoine et culture ont attiré peu de monde : 89 personnes (17 pour la première, 42 et 30 pour les suivantes) dont 53 entrées payantes (à 2 euros)... On dénombrait 130 personnes en 2009, 144 en 2008 et 131 en 2007. Une baisse (30 %) qui s'explique sans doute par le contexte général (baisse de fréquentation)

mais peut-être aussi par les thèmes choisis (peu variés ? trop « élitistes » ? peu en rapport avec les Villards ?). Quoi qu'il en soit, si l'on ajoute à cette désaffection, démoralisante au regard des efforts consentis pour préparer ces programmations, les difficultés (récurrentes) que rencontrent les responsables pour les organiser, on ne serait pas surpris d'apprendre que ce type de conférence soit remis en cause l'an prochain.

► DONS. L'association Les Villards patrimoine et culture (dont l'assemblée générale aura lieu le 16 octobre prochain) a reçu des dons importants. De Gérard et Guy Bozon-Verduraz : une luge à foin, un atelier à pain (qui sera installé dans la partie habitée de l'écurie), une planche à hacher, des outils de sabotier, un van en osier, un passe-partout avec son étui, des crochets en bois pour équiper les bâts, etc. ; de Mme Lelong : 4 petits rabots (et un don de 60 euros) ; de Mme Ségarra (Frêne) : 2 galons pour faire une corde et une poignée de vieux boutons ; de Mme Stasja, plusieurs éléments, en soie, du costume : un tablier, un ruban, un châle, 2 ceintures, des brides, etc.

SAISON ESTIVALE

La gestion des gîtes publics en question

Il est toujours difficile d'estimer la fréquentation estivale aux Villards.

Pour les résidences secondaires, le nombre de Villarins qui séjournent aux Villards autour du 15 août se maintient (par rapport aux années précédentes où, il est vrai, il n'était déjà pas très élevé) et leur temps de séjour est de l'ordre de la semaine.

Les lits banalisés (un millier) comprennent les lits proposés par les hébergeurs privés (hôtels, résidence de La Perrière, particuliers) et ceux des gîtes de la commune de Saint-Colomban.

Pour les gîtes communaux, le remplissage aurait atteint 30 % pour 14 gîtes loués sur les 18 meublés que la commune possèdent (les autres étant soit en rénovation, soit loués à des personnes travaillant aux Villards : surveillants de baignades, stagiaires BAFA, employé Satvac, etc.). C'est beaucoup mieux que l'an passé mais moins bien que le remplissage réalisé par certains loueurs privés. En effet, si certains hébergeurs particuliers jugent la saison estivale très moyenne (certains n'auraient conclu qu'un nombre limité de contrats, voire pas du tout), d'autres, au contraire, affirment avoir enregistré une progression de leur nombre de semaines louées par rapport à l'été 2009. Leur taux de remplissage serait de 30 % en juillet et de 50 % en août. Pourquoi de telles différences : qualité des gîtes ? problème d'accueil ? question de prospective ?

Au sujet des gîtes, et notamment des gîtes de la commune de Saint-Colomban, le comité de direction de l'office de tourisme (OT) a débattu (1^{er} juillet) de cette question (*) : qui doit s'occuper de leur gestion ? Actuellement c'est l'OT qui s'en charge « sans contrepartie financière ». Chantal Berthier, vice-présidente de l'OT, a estimé « qu'en agissant ainsi l'OT (était) en contradiction avec ses statuts ». Mais pour Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal de Saint-Colomban, ce fonctionnement se justifie « par le fait que la commune est petite et qu'il paraît plus logique que ce soit le personnel de l'OT qui s'occupe de cette mission plutôt que celui de la mairie dont ce n'est pas la vocation ». Norbert Combet, président du comité de direction de l'OT, a estimé quant à lui que les arguments de Pierre-Yves Bonnivard « sont difficilement recevables

d'autant plus que la commune, sans en avoir averti l'OT, a accepté la proposition faite par la Satvac de diminuer de moitié la subvention annuelle que cette dernière octroyait à l'OT passant le montant alloué de 15 000 à 7 500 euros » (**). De son côté, Chantal Berthier a mentionné « pour mémoire, qu'avant 2007 les deux communes versaient des subventions à l'OT ; par ailleurs une partie des biens immobiliers de la commune de Saint-Col est gérée par l'OT alors qu'une autre partie est gérée par des privés ». Pierre-Yves Bonnivard a admis « que la situation est complexe et a besoin d'être clarifiée » tout en soulignant néanmoins « qu'il faut faire attention à ne pas supprimer un demi-temps, temps passé à la gestion des gîtes, à l'OT ». Finalement il a été décidé qu'un rendez-vous serait pris prochainement avec la commission des gîtes pour débattre de cette question.

Le comité de direction a aussi décidé (unanimité) « l'achat d'une mascotte à l'effigie de celle en peluche (Matouille) de type structure gonflable d'une hauteur de 4 mètres environ ». Coût : 2 455,39 €.



Enfin, suite à la démission de Maurice Bouchet-Flochet (17 octobre 2009) de son poste de membre titulaire du comité de direction de l'OT et de son remplacement par Marcelle Pommier, jusque-là membre suppléant, Céline Rostaing-Troux, seule candidate, a été cooptée comme membre suppléant.

(*) Présents : Chantal Berthier, Pierre-Yves Bonnivard, Norbert Combet, Paul Long, André Pommier, Marcelle Pommier, et Serge Tardy.

(**) Cette situation résulterait du fait que la commune a convenu avec la Satvac de verser qu'une demi-pénalité en 2010 ; en contrepartie la Satvac ne verserait qu'une demi-subvention à l'OT plus, avant la fin 2010, la subvention impayée de 2005 (15 000 euros). Cette situation ne serait donc que transitoire, tout devant « rentrer dans l'ordre » prochainement puisque la commune de Saint-Colomban aurait versé la seconde demi-pénalité due...

■ BRÈVES

► CLUB ENFANTS. La fréquentation du club enfants les Galapias a fait un bond de + 7,9 % avec 955 inscriptions pour 39 jours ouvrables (3 de moins qu'en 2009) du 5 juillet au 27 août. Elle est identique sur les mois de juillet et d'août. Les différences par rapport aux années précédentes sont la baisse significative des enfants venant de La Perrière (- 32 %) et la très nette augmentation des enfants résidents de la communauté de communes (+ 53,4 %). Le programme du Club enfants semble être apprécié par sa diversité et ses activités insolites. En effet, les enfants âgés de 4 à 12 ans ont pu participer à des animations et des activités « de montagne » en rapport avec le cadre. Par exemple, les enfants se sont initiés à l'escalade comme à la pêche, fait de l'équitation ou, accompagnés d'un professionnel, découvert le VTT. Avec, comme chaque année, visite chez Sébastien Sornet (chèvrerie du Pératon) et Simon Cartier-Lange (ébéniste à Lachenal). Était également proposé, sur une semaine, un stage

vidéo où les enfants étaient acteurs de leurs scénarios et repartaient avec le DVD souvenir du travail réalisé. Les sorties du mercredi, nouvelles et originales (Walibi, domaine des fauves, le Paradis du Chocolat ...) ont eu un grand succès.

► FESTIVILLARDS. Même réduit à trois soirées, et malgré le concert d'Adrien Frasse-Sombet, originaire de Saint-Alban, Festivillards n'a pas séduit les Villarins. Seulement 232 personnes dont 7 enfants ont assisté aux trois spectacles proposés cette année, un dans chacune des communes membres de la communauté de communes. Le concert d'Adrien Frasse-Sombet, violoncelliste (29 juillet, église de Saint-Alban) a déplacé 55 personnes, celui des Gardon's voice (gospel, le 30 juillet à la salle des fêtes de Saint-Colomban) 89 personnes, et celui de clôture avec les Tit'Nassels (chansons françaises, le 31 juillet à Sainte-Marie-de-Cuines) 88 personnes. Et beaucoup de s'interroger : « Faut-il continuer ? ».

Grand succès populaire

La vallée des Villards a confirmé sa participation à la « Sybelles » aventure en accueillant de nouveau les coureurs de la TransMaurienne pour la 2^e étape (le 6 août) sur un parcours identique à celui de la précédente édition, la « labellisation » UCI ne permettant aucune prise de risque dans l'organisation. Près de 400 VTTistes ont ainsi découvert les « balcons » des Villards dont plus de 330 pour le « Raid mythique ».

Le parcours, rendu très gras après les fortes pluies de la veille, a été des plus sélectifs, en particulier lors des descentes de l'Ormet, sur le bois de Lachal, et du Truc, sur le Plan. A noter que le vainqueur de l'édition 2009 (total des 4 jours), Julien Saussac, a cassé le cadre de son vélo lors du passage du Talc laissant ainsi s'échapper toute chance de victoire. L'étape villarinch s'organisait sous le soleil autour de deux parcours, un de 35 km pour 2 100 m de dénivelé positif et un de 24 km pour 1 400 m de dénivelé positif. Sur cette dernière boucle se déroulait, en parallèle de la course, une randonnée non chronométrée ouverte à tous. Les départs et arrivées étaient donnés sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban permettant aux spectateurs de pleinement apprécier la course d'autant que des animations gratuites étaient proposées (initiation à l'escalade, le BMX sur piste, le VTT accompagné).

Le podium consacrait dignement les champions sur la place, face à l'Auberge du Glandon. Sur la grande boucle, cette seconde étape a été remportée au sprint par le Mauriennais Guillaume Vinit, de Sainte-Marie-de-Cuines, en 2 h 22 min 24 s. Pour les plus jeunes, la TransMôme proposait une épreuve de cross country tracée sur des boucles au centre du village, discipline de pur VTT alternant route et chemins sur le secteur du Pont.

La presse spécialisée, écrite et filmée, suivait l'événement assurant une excellente publicité à la vallée. Le « point presse » de la croix des Charrières et son casse-croûte offert par les élus villa- rins ont été fortement apprécié.

L'implication des bénévoles locaux a été forte (plus de 30 bénévoles sans les- quels l'organisation de cet événement ne serait pas possible). Sans oublier les motards locaux qui ont assuré le balisage de début de semaine et l'ouverture du parcours, ainsi que l'équipe de l'office du tourisme et l'aide des employés territo- riaux pour la préparation. Une très bonne ambiance conviviale et sportive, illustrant la capacité d'accueil des Villarins.

Stéphan Pezzani

(*) Des photographies de cette journée et un extrait de la vidéo tournée durant cette étape sont en ligne sur le site Internet : www.transmaurienne.com

■ BRÈVES

► **TOUR ARVAN-VILLARDS.** Aucun Villarin n'a participé à la 17^e édition de cette cyclosportive qui comptait pour la finale du challenge national Cyclo'Tour, avec départ et arrivée de Jarrier. On retiendra qu'il y a eu 250 concurrents classés (sur les deux parcours, pour 300 inscrits) et que les premiers ont bouclé le grand parcours (118 km) en 4 h 19 min (Jean-François Pessey et Nicolas Ougier, *ex aequo*) et le petit parcours (85 km) en 3 h 03 min (Florent Pelizzari).

► **MÉMORIAL DELPHINE ET JEAN-NO.** C'est le 17 juillet que s'est courue la 8^e montée cycliste de Cuines, la 7^e qui se court en mémoire de Delphine Ferroud et Jean-Noël Favre-Bonté. Tous leurs amis étaient là sur la ligne de départ : sportifs accomplis ou amateurs, cyclistes ou marcheurs (Annelise et Manu Ledain). Etaient aussi présents le fidèle tandem « conduit » cette année par Jean-Baptiste Brosson et David Favre-Bonté, ainsi que quelques participants déguisés ce qui a permis de faire souffler un air de nouveauté sur cette course. Avis aux amateurs pour l'an prochain ! C'est à 18 heures au « sommet » de Saint-Etienne-de-Cuines que fut donné le départ de ces 9 km de montée. Le premier coureur à franchir la ligne d'arrivée, au Chef-Lieu (Saint-Colomban), fut Benjamin Favre-Teylaz (28 min 2 s) suivi de près par son père Laurent Favre-Teylaz (30 min 43 s) et Jean-Lou Martin-Cocher (33 min 37 s). Chez les dames, la 1^e fut Alexandra Favre-Bonté (46 min 41 s). Le tandem a mis lui 47 min 43 s et Ilona Villiot a réalisé le premier temps chez les enfants (1 h 7 min 45 s). Aux alentours de 20 heures ce fut la remise des prix, sur la place du Chef-Lieu, avec les traditionnels remerciements : à Patrick Martin-Fardon (pour la voiture balai), aux photographes (en motos, quads et autres véhicules à moteur), aux supporters placés le long du parcours, etc. Ce fut un bon moment de rires et de convivialité mais aussi d'émotion... Le barbecue qui a suivi s'est terminé à la salle des fêtes par une belle soirée dansante organisée par l'Association qui bouge et qui anime, soirée durant laquelle tous purent revenir sur leurs exploits sportifs du jour tout en évoquant ceux pour les- quels ils étaient présents ce soir-là...

► **LA VILLARINCHE.** Pour séduire un nouveau public, la Maison du tourisme a innové lors de la 14^e édition de La Villarinch en programmant, à côté de la course pédestre de montagne (12 km sur les routes et les sentiers, pour 450 mètres de dénivelé, ouverte aux coureurs et aux marcheurs), un trail de 22 km pour les coureurs uniquement. Au départ du Chef-Lieu, les participants à cette épreuve devaient emprunter la piste de l'eau jusqu'à Saint-Alban. Puis direction la combe du Merlet et les chalets d'alpage de l'Echaut et des Granges, la croix du Balais, Comberousse et retour vers le Chef-Lieu. Sur le circuit de 12 km, les marcheurs (35 participants) n'étaient pas classés tandis que sur les 27 coureurs, Nicolas Marin est arrivé 1^{er} (1 h 02 min 52 s) et Candice Bonnel est arrivée 1^{re} (1 h 19 min 18 s). Pour le trail (38 participants), Sébastien Merle est arrivé 1^{er} (2 h 40 min 06 s) devant Jean-Pierre Pépey (à 1 min 48 s) et Franck Martin-Garin (à 8 min 20 s). A noter les places de Patrick Favre-Bonté (19^e à 59 min) et Yves Billet (30^e à 1 h 37 min). Chez les dames, Laure Pion est arrivée 1^{re} devant Lucie Chauvet et Agnès Finotto. L'organisation de cette épreuve annoncée sur une quinzaine de sites dédiés aux courses pédestres a mobilisé une cinquantaine de bénévoles sur les deux itinéraires et reçu le soutien de plusieurs partenaires (Intermarché de Saint-Etienne-de-Cuines, Intersport de Saint-Jean-de-Maurienne, la boulangerie de Saint-Colomban, les éditions La Fontaine de Siloé, la commune de Saint-Colomban, la communauté de communes, la Satvac). Et si le nombre de participants a quelque peu déçu les organisateurs, les félicitations reçues sont venues confirmer que cette journée fut une réussite. Ainsi Terra Trail : « Si (...) peu de coureurs (ont) répondu présents, la gentillesse des bénévoles, l'ambiance (excellente), une des meilleures vue à ce jour) et la qualité du tracé feront très certainement en sorte d'attirer un nombre plus conséquent de coureurs l'année prochaine... »

PÉTANQUE

Alain Bozon et Franck Tardy remportent les Six jours pour la 2^e fois

• Concours de l'ABA

► 7 août 2010
Aire de loisir du Clos

• Concours général

Quarts de finale : Eric Martin-Garin, Bouba Silva et Greg Nantueras / Benjamin Maurino, Sébastien Dufour et Sylvain Martin-Cocher, 9-13 ; Franck Tardy, Hervé Tardy et Emmanuel Bozon / Valentine Favre-Bonté, Pascale Amsellem et Sandrine Ramos, 13-3 ; Annie Ramos, Jean-Jacques Sallier-Berthaz et Anne-Karine Favre-Bonté / Emilie Sornet, Greg et Raphaël, 9-13 ; James Martin-Fardon, Jean-Marc Martin-Fardon et Jean-Pierre Crozato / Geoffroy Bozon-Verduraz, Jean-Baptiste Brosson et Gérard Bozon-Verduraz, 6-13.
Demi-finales : Benjamin Maurino, Sébastien Dufour et Sylvain Martin-Cocher / Franck Tardy, Hervé Tardy et Emmanuel Bozon, 13-10 ; Emilie Sornet, Greg et Raphaël / Geoffroy Bozon-Verduraz, Jean-Baptiste Brosson et Gérard Bozon-Verduraz, 13-9.
Finale : Benjamin Maurino, Sébastien Dufour et Sylvain Martin-Cocher / Emilie Sornet, Greg et Raphaël, 13-5.

• Concours complémentaire

Finale : Bertrand Mugnier, Alexandre Mugnier et Richard Tritto / Pierre Aubert, Pierre et Sandrine Aulas, 13-5.

• 37^e Six jours de Saint-Colomban

► Du 8 au 13 août 2010
Trente-sept doublettes

• Concours général

Quarts de finale : Bruno Ado et Alain Rostaing / Pascale Amsellem et Jean-Yves Ibiza, 13-12 ; Emmanuel Ribatto et Greg Rochette / Denis Perrier et Michel Vivier, 13-9 ; Jérôme Passa et Denis Jamin / René et Alexis Bonfils, 13-0 ; Franck Tardy et Alain Bozon / Fabrice Bozon et J.-L. Pabion, 13-7.
Demi-finales : Emmanuel Ribatto et Greg Rochette / Bruno Ado et Alain Rostaing, 13-8 ; Franck Tardy et Alain Bozon / Jérôme Passa et Denis Jamin, 13-11.
Finale : Franck Tardy et Alain Bozon / Emmanuel Ribatto et Greg Rochette, 13-12.



■ De gauche à droite : Alain Bozon, Sébastien Dufour et Franck Tardy aux Six jours de Saint-Colomban.

• Concours complémentaire

Quarts de finale : Bernard Lanthelme et Pierre Gachet / Alain Cavalière et Eric Cavalière, 13-3 ; Christian Desfours et Eric Bozon / Martine Favre-Novel et Denis Martin-Cocher, 13-6 ; Thierry Tritto et Bertrand Mugnier / Jessica Burdet et James Martin-Fardon, 13-10 ; David Favre-Bonté et Frédéric Favre-Bonté / Pierre Baldie et Viard Boss, 13-11.

Demi-finales : Christian Desfours et Eric

Bozon / Bernard Lanthelme et Pierre Gachet, 13-12 ; Th. Tritto et B. Mugnier / David Favre-Bonté et Frédéric Favre-Bonté, 13-7.
Finale : Thierry Tritto et Bertrand Mugnier / Christian Desfours et Eric Bozon, 13-3.

• Concours de l'ACCA de Saint-Alban

► 18 août 2010
Terrain de pétanque du Premier-Villard
Trente-sept doublettes

• Concours général

1^{er} Emmanuel Ribatto et Laura Germain ; 2^e. Jean-Louis Pabion et Sébastien Dufour ; 3^e. Pascale et David Amsellem ; 4^e. Claude et Denis Jamin ; 5^e. René et Alexis Bonfils ; 6^e. Jean-Pierre Lacroix et Gérard Bozon-Verduraz ; 7^e. Pierre et Nicolas Baldi ; 8^e. David Favre-Bonté et Fabrice Bozon ; 9^e. Bertrand et Alexandre Mugnier ; 10^e. Frédéric Cornier et Frédéric Favre-Bonté ; 11^e. Damien Cartier et James Martin-Fardon ; 12^e. Jodie Amsellem et Clément Tardy ; 13^e. Jean-Yves Ibiza et Alain Rostaing ; 14^e. Karine et Alain Bozon.

• Concours complémentaire

1^{er}. Sylvie et Franck Tardy ; 2^e. Estelle Mussi et Greg Nantueras ; 3^e. Benjamin Léonard et Amélie Filo ; 4^e. Romain Autard et Aurélien Richaud.

• Concours du Club des sports

► 21 août 2010
Terrain de pétanque du Premier-Villard
Douze triplettes (contre 26 l'an passé)

• Concours général

Quarts de finale : Benjamin Maurino, Sébastien Dufour et Sylvain Martin-Cocher / Franck Tardy, Hervé Tardy et Emmanuel Bozon, 13-10 ; Emilie Sornet, Greg et Raphaël / Geoffroy Bozon-Verduraz, Jean-Baptiste Brosson et Gérard Bozon-Verduraz, 13-9.
Demi-finales : Emmanuel Ribatto et Greg Rochette / Bruno Ado et Alain Rostaing, 13-8 ; Franck Tardy et Alain Bozon / Jérôme Passa et Denis Jamin, 13-11.
Finale : Franck Tardy et Alain Bozon / Emmanuel Ribatto et Greg Rochette, 13-12.
Demi-finales : Benjamin Maurino, Bertrand Mugnier et Benoît Ferroud / Fabrice Bozon, Sophie Palladino et Eric Bozon, 13-4 ; Denis Jamin, Claude Jamin et Gérard Bozon-Verduraz / Christophe Favre-Novel, Claude Darves-Blanc et Frédéric Cornier / Jessica Burdet, Clément Tardy et Joseph Tardy, 13-5.
Demi-finales : Benjamin Maurino, Bertrand Mugnier et Benoît Ferroud / Fabrice Bozon, Sophie Palladino et Eric Bozon, 13-4 ; Denis Jamin, Claude Jamin et Gérard Bozon-Verduraz / Christophe Favre-Novel, Claude Darves-Blanc et Frédéric Cornier, 13-5.
Finale : Denis Jamin, Claude Jamin et Gérard Bozon-Verduraz / Benjamin Maurino, Bertrand Mugnier et Benoît Ferroud, 13-7.

• Concours complémentaire

Demi-finales : René Mugnier, Gérard Mugnier et Alain Rostaing / Alissa Favre-Novel, Lucas Tardy et Mathias Gosse, 13-7 ; Claire Pacton, Mathieu Roux et Ginette Laurent / Martine Favre-Novel, Sandrine Ramos et Alexandra Favre-Bonté, 13-0.
Finale : René Mugnier, Gérard Mugnier et Alain Rostaing / Claire Pacton, Mathieu Roux et Ginette Laurent, 13-5.

Malgré des demandes réitérées pour obtenir des données lisibles, les résultats de quelques parties des concours de pétanque, du loto (22 juillet) et du concours de coinche (19 août), nous sont encore parvenus avec des noms et des prénoms incomplets et farfelus pour certains. Nous avons décidé de ne pas les publier.

RANDONNÉE

Amélioration des sentiers dans plusieurs combes de Saint-Colomban

La commission communale chargée des sentiers de randonnée sur Saint-Colomban a montré beaucoup de dynamisme cet été. Avec le soutien de la municipalité, les initiateurs Jacques Girard et Guy Emieux avaient organisé un solide programme : Orselle, source du Glandon, lac des Balmettes et, pour finir, la combe de la Croix. Des bénévoles, de dix à plus de quatre-vingt ans, se sont mobilisés pour ces travaux.

Passerelles de l'Orselle

Tout a commencé, dans la deuxième quinzaine de juillet, avec la mise en place de deux passerelles démontables à l'Orselle, dans la combe des Roches. Profitant de la présence d'un hélicoptère pour des travaux de paravalanches en Fremezan, Maurice Bozon et Georges Favre-Bonté ont fait héliporter 300 kg de matériaux sur place où une petite équipe, après une longue attente, a réceptionné le colis bien encombrant.

Dans les jours qui suivent, un groupe de dix huit volontaires monte à pied d'œuvre pour planter les deux passerelles. Enrochements de chaque côté des berges, aménagement des abords, pose des ponts, scellement des ouvrages, préparation des sentiers d'accès... ; un travail accompli dans la bonne humeur et naturellement suivi d'un casse-croûte. A noter que le beau temps n'était pas au rendez-vous et qu'il a fallu essuyer deux orages, à la montée et à la descente ! Chacun est revenu trempé de cette expédition.

PARET



■ Un nouveau départ du sentier pour les Balmettes.

Le 8 août, par une belle journée ensoleillée cette fois, nouvelle mobilisation d'une dizaine de volontaires qui se chargent chacun d'un demi-sac de mortier pour aller renforcer l'ouvrage car il s'est avéré qu'il manquait du ciment pour consolider la fixation des poutres sur les berges. Le portage s'effectue chacun à son rythme, car le sac pèse sur les épaules. L'équipe est composée en bonne partie de retraités qui sont bien assez chargés. Les uns après les autres, nous déposons notre fardeau et terminons l'ouvrage. Il s'en suit, là aussi, bien évidemment, un casse-croûte avec le partage de bonnes bouteilles...

Avec la pose de ces deux passerelles, il devient désormais plus aisément de monter par un versant de la combe des Roches et descendre par l'autre. Comptez environ 3 heures et demi en partant des Roches. Cette combe splendide, riche par sa faune et ses baies, est à conseiller aux randonneurs.

Source du Glandon

Huit jours plus tard, nouveau départ pour un portage moins long cette fois. Il s'agit de la réfection de la source du Glandon, près du Carrelet. Du col du

Glandon, une douzaine de porteurs accompagnés d'un maçon qualifié, transportent leur demi-sac de mortier chacun. Tout le monde n'assiste pas à la réhabilitation du captage. Chacun s'affaire à sa tâche pour que Gilbert Emieux réalise son « chef d'œuvre ».

Le tour du Carrelet, en partant du col du Glandon, est à conseiller. C'est un parcours balisé et facile à réaliser avec des enfants. La source du Glandon, réhabilitée, permet de s'approvisionner en eau.

Lac des Balmettes

Fin août, une équipe (toujours les mêmes à peu de chose près...) d'une douzaine de personnes va s'activer pour l'entretien du trop plein du lac des Balmettes.

En effet, l'écoulement du lac a tendance à s'affaisser et le niveau du lac baisse progressivement. On peut le constater d'après d'anciennes photographies. L'équipe est à la peine pour le transport des pierres nécessaires. Un renforcement de l'empierrement est réalisé avec rehausse du niveau de l'eau. Le but était de remonter le niveau d'une vingtaine de centimètres. Aux dernières nouvelles l'aménagement serait concluant.

Peu après le 15 août, à l'initiative de

l'Association des amis des Villards cette fois, sur une proposition d'Alfred Bozon, une équipe a réalisé des travaux au départ du chemin qui conduit aux Balmettes, à la hauteur du Pré du Rivage. Ont été ainsi réalisés un second départ de chemin (moins pentu, qui sera apprécié des familles avec de jeunes enfants), un empierrement du ruisseau des Balmettes (qui facilitera sa traversée quand l'eau est haute), un débroussaillage des arcosses (afin de rendre au coin une vue panoramique) et, enfin, la pose d'un panneau indicateur fléché qui sera enlevé chaque fin d'automne et remis en place chaque printemps.

Passerelle dans la combe de la Croix

Début septembre, une dernière réalisation était programmée. Il s'agissait de redresser la passerelle pour franchir le torrent qui donne accès au lac et au col de la Croix et à la cime du Sembuis. La partie métallique a mal supporté le poids de la neige cet hiver. Une avalanche est peut-être passée par là.. Un affaissement conséquent gêne actuellement la traversée. Un dispositif devait permettre de redresser l'ouvrage d'après son « constructeur », Guy Emieux...

Comme on peut le constater, le bénévolat ne manque pas aux Villards... Il suffit d'avoir des idées et des meneurs.

Daniel Paret

OUVERTURE

Sanglier : une battue pour rien !

A Saint-Colomban, pour la présente saison de chasse, le plan des prélèvements pour le gros gibier comprend 23 chevreuils (1 de plus que l'an dernier : 8 sur le massif du Grand Châtelard, 14 en Belledonne et 1 sur les terrains ONF de Ressoultan), 65 chamois (identique à 2009 : 11 au Grand Châtelard, 8 dans la réserve du Grand Châtelard et 46 en Belledonne) et 14 cerfs (3 de plus qu'en 2009 : 4 dans la réserve, 10 sur la commune, hors réserve). A Saint-Alban, le plan autorise à prélever 36 chamois (comme en 2009), 14 cerfs (un de plus) et 22 chevreuils (comme en 2009).

A Saint-Colomban, après une semaine de chasse le bilan est le suivant : le jour de l'ouverture (12 septembre), 1 chamois a été tué par Emilie Sornet (dont c'est la première année de chasse !) avec l'équipe de Guillaume Martin-Cocher, et 3 sangliers ont été prélevés par Maurice Faure, Pierre-Yves Bonnivard et Cédric Emieux. Dans la première semaine, ont été tués 5 chamois (équipes de Christian Bozon-Vialle, Guy Emieux, Patrick Blanc, Bernard Bozon-Vialle et Hervé Vidal), 3 chevreuils (équipes de Francis Vanini, Clément Girard et Patrice Rostaing-Troux), 2 sangliers par Alain Emieux et Lionel Girard, et 1 daguet (cerf d'un an et demi) par l'équipe de Simon Cartier-Lange.

Une semaine avant l'ouverture, le 4 septembre, une battue a été organisée

pour tirer les sangliers (de la réserve) qui causent des dégâts aux pâturages. Cette battue, placée sous la responsabilité du lieutenant de louveterie René Cécille, était autorisée par la préfecture car les sangliers ne peuvent pas être tirés dans la réserve, même en période de chasse.

Le matin à 6 heures, devant les 41 chasseurs (pour une fois nombreux, presque la moitié de l'effectif de l'ACCA de Saint-Colomban) volontaires pour cette battue (dont plusieurs traqueurs avec des chiens, notamment Jean Bijasson venu aider bien qu'appartenant à l'ACCA de Saint-Alban et ne chassant pas à Saint-Colomban), ce fut la distribution des postes de tireurs par Simon Cartier-Lange, Romain Bozon, Claude Aimé et Pierre-Yves Bonnivard, dans une zone située entre la combe Jean Favre (derrière les chalets de Prérond), les crêtes de Bellard, la combe en limite avec la réserve au-dessus du Sapey, et la route départementale, du Sapey jusqu'au pied de Montrond.

Avant l'autorisation de tir donnée par le lieutenant de louveterie (au son de la corne, à 8 h 15), 5 sangliers ont été aperçus. Finalement un seul sanglier a été tiré mais... manqué ! Après cette battue, qui s'est terminée aux alentours de 10 h 30, des chasseurs se sont retrouvés au local de la chasse (Martinan) pour un petit apéritif bien réconfortant après cette sortie inefficace.

L'ACCA de Saint-Colomban nomme un garde-chasse

Le 19 juin, l'assemblée générale de l'ACCA de Saint-Colomban a procédé au renouvellement du tiers sortant de son bureau : Bernard Lanthelme (qui ne prend plus de carte de chasse), Thierry Bozon (Lachal) et Pierre-Yves Bonnivard. Pierre-Yves Bonnivard (60 voix pour 78 suffrages exprimés et 80 votants), Thierry Bozon (57 voix) et Gaston Emieux (41 voix) ont été élus. Henri Girard, candidat, n'a recueilli que 32 voix. Le bureau est donc désormais constitué (réunion du 27 juin) de Claude Aimé (président), Sébastien Sornet (vice-président), Simon Cartier-Lange (secrétaire), François Bitz (secrétaire adjoint), Pierre-Yves Bonnivard (trésorier), Philippe Martin-Cocher (trésorier adjoint), Gaston Emieux, Thierry Bozon et Pascal Bozon-Vialle, membres.

L'assemblée générale du 19 juin a également décidé de nommer Romain Bozon comme garde-chasse (c'est une première). Après une formation, Romain Bozon sera autorisé à tirer le renard (toute l'année) et s'occupera des litiges, le bureau restant cependant seul juge pour décider des sanctions à appliquer. Le 13 septembre on a trouvé un cerf crevé en Platerre (au-dessus de Lachal) et le 19 septembre un chevreuil crevé aux Drets (au-dessus du Martinan). S'il y a un (léger) doute sur la blessure mortelle du premier (dont les bois ont été sciés une des nuits suivant sa découverte), le second a été tué par balle. Dans les deux cas Romain Bozon a alerté les gardes fédéraux. Enfin, l'assemblée générale s'est largement prononcée (vote à main levée ; trois abstentions : Claude Aimé, François Bitz et Pierre-Yves Bonnivard) contre l'ouverture de pistes dans les combes.

■ BRÈVES

► PÊCHE. Le 21 et le 24 juillet dernier, à l'initiative de Christel Martin-Cocher, responsable de l'alevinage aux Villards, une quinzaine de personnes ont peuplé d'alevins les lacs des Balmettes, de Sembuis et de la Croix, les torrents du Glandon (Sous-le-Col), du Merlet (près du réservoir, en amont de la scierie du Premier-Villard), du Bacheux (au pont du Monthion), du Tépey et des Roches, et le ruisseau de la Croix.

► RECENSEMENT AGRICOLE. Le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche lance un recensement agricole, dix ans après le précédent. Il se déroulera partout en France de septembre 2010 à avril 2011. Tous les agriculteurs sont concernés par cette enquête. Toutes les exploitations agricoles, même les plus petites, doivent y participer pour évaluer

précisément l'activité agricole française. Les enquêteurs de ce recensement (ils seront 3 000) viendront, munis d'une carte d'accréditation, à la rencontre des chefs d'exploitation afin de renseigner le questionnaire. Les informations recueillies sont strictement confidentielles (loi du 7 juin 1951). Elles ne sont utilisées que par les services de la statistique agricole, ne sont communiquées à aucune autre administration, et ne sont diffusées que sous une forme agrégée, afin de préserver l'anonymat des agriculteurs. Les résultats de ce recensement seront disponibles à partir de septembre 2011. Ils seront accessibles gratuitement sur Internet. Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site Internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Savoie.

Pour ou contre des pistes agricoles dans les alpages ?

Faut-il, pour redonner un avenir agricole à la vallée des Villards, aménager des chemins existants (étroits et peu favorables à l'utilisation d'engins mécaniques modernes, et parfois même dangereux) et/ou carrément ouvrir de nouvelles pistes, au détriment de la beauté des combes et de l'environnement ? Telle est la question qui a fait débat une bonne partie de l'été, et donné lieu à des échanges vifs lors de la réunion publique d'information des élus de Saint-Colomban (*lire page 15*).

Le cas posé est celui d'Adrien Maurino, 26 ans, qui désire créer une exploitation agricole de vaches laitières aux Villards (actuellement il n'y en a aucune sur la commune de Saint-Colomban). Cette exploitation permettrait l'utilisation de certaines prairies autour des villages qui pourraient, sinon, à terme, être abandonnées. Limitant ainsi l'emprise du bois et de la forêt.

Mais cette installation suppose de pouvoir utiliser des alpages. Compte tenu de l'occupation actuelle des alpages villarins et de leur qualité, et même si – à notre connaissance – aucune demande n'a été formulée, il semblerait qu'Adrien Maurino souhaite utiliser une partie de la combe du Tépey. Ce qui nécessiterait d'en aménager l'accès pour y transporter, en tracteur, une station de traite (*lire ci-dessous*).

POINT DE VUE

Soutenir l'agriculture : oui, mais pas à n'importe quel prix !

Voici le texte intégral de la pétition qui a été proposée – mi-août – à la signature des Villarins. Fin août, selon l'un de ses initiateurs, cette pétition avait reçu une centaine de signatures. Pour tous renseignements complémentaires sur cette pétition, contacter Christian Bozon-Vialle à Valmaure (73130 – Saint-Colomban-des-Villards).

Il est prévu de faire ouvrir des routes dans les combes du Tépey et des Roches afin de permettre l'installation d'une importante machine à traire (8 m x 2 m) remorquée par un tracteur digne des grandes exploitations de plaine ! On veut, à grands frais, modifier le terrain naturel pour l'adapter à un projet irréalisable au lieu de soutenir un projet qui s'adapte au terrain.

Il n'est pas question, bien sûr, de s'opposer à une activité agricole nécessaire à l'entretien des paysages, encore faut-il que le projet soit raisonnable et n'aille pas à l'encontre du but recherché. Les chemins existants, bien entretenus, permettraient une utilisation rationnelle des petits pâturages présents à l'entrée de ces deux combes avec un matériel et un cheptel adaptés.

Trop de combes ont déjà été éventrées par les engins de chantier dans la magnifique chaîne de Belledonne. Sous le même prétexte de piste pastorale, la combe du Merlet a été défigurée par une « autoroute » surdimensionnée et inutile. Plus récemment, c'est la combe du Bacheux qui a beaucoup souffert.

La création et l'entretien de ces pistes coûtent cher à la collectivité et donc au contribuable pour un bénéfice très « limité ». Il faut laisser aux amoureux de la montagne, qu'ils soient simples promeneurs, randonneurs, pêcheurs, chasseurs, ramasseurs de champignons ou de myrtilles, la possibilité de pratiquer leur activité favorite dans un cadre préservé, à l'abri des 4 x 4 et autres engins bruyants et polluants.

La combe du Tépey est la seule combe de Belledonne, versant Maurienne, à n'avoir jamais vu une pelle mécanique ! Le spectacle d'un milieu naturel, vierge de tout aménagement, massacré par les bulldozers n'est pas compatible avec l'idée d'un tourisme doux qui semble être la seule évolution

possible de nos communes de montagne et qui est l'atout majeur de la vallée des Villards. A l'heure où l'on parle de développement durable, notre devoir est de préserver notre patrimoine naturel.

Ce projet de routes donnerait un accès motorisé, à près de 1 800 m d'altitude, à des alpages dont il est facile de constater les possibilités très limitées de par leur nature (myrtilles, rhododendrons et rochers occupent 80 % de la surface) et de par la pente des terrains (ces der-



nières années, 3 bovins se sont « dérobés » au Tépey).

Le fait qu'il n'y ait jamais eu de vaches laitières dans les parties supérieures de ces deux combes n'est pas un hasard ! Vouloir tenir 60 vaches laitières sur de tels pâturages représente un projet voué à l'échec : sur notre territoire, d'autres alpages, beaucoup plus favorables à ce type d'exploitation, sont à l'heure actuelle inoccupés ou mal exploités.

Chacun est invité à signer la pétition afin de faire savoir son opposition à ce projet de routes qui, s'il se réalise, sacrifiera irrémédiablement et inutilement les deux dernières combes encore préservées en Belledonne.

Les opposants à cette démarche expliquent que le choix du Tépey (comme celui de la combe des Roches) n'est pas un bon choix du point de vue agricole car ce n'est pas une combe à pâture, et qu'on va donc endommager l'environnement sans être certains d'aider l'agriculture (*lire ci-dessous*).

Il y a 40 ans, dans son livre intitulé *Le Pays des Villards en Maurienne*, Pierre Bozon parlait du Tépey comme d'un cas spécial : « *Quoique à la charnière de la zone agraire, cette montagne commande toute une vaste combe et se rapproche du type purement pastoral* ». Mais il est vrai que, faute d'entretiens, ces espaces sont maintenant devenus à reconquérir.

Les alpages villarins sont indifféremment occupés par des bovins ou des moutons qui étaient autrefois clairement répartis, chacun dans leur zone ; de la même façon que, sans chambre d'agriculture, les quantités de bétails semblaient assez rationnellement dosées, même si cela n'allait pas, comme le rapporte la chronique, sans « *coups de gueule et/ou coups de poings* »... Ne faudrait-il pas aujourd'hui (mais cette fois la vallée a besoin d'interventions « techniques » extérieures) un vrai recensement des espaces et des besoins, pour une répartition moderne des alpages ?

POINT DE VUE

Ma vie, c'est ce métier et c'est cette vallée

Depuis trois ans, je cherche à m'installer définitivement comme agriculteur à Saint-Colomban. Les soirs de découragement sont plus nombreux que les matins d'euphorie.

Je fais ce métier par passion, et j'ai choisi d'être producteur de lait par volonté mais aussi pour des raisons économiques puisque nous sommes en zone beaufort. Cela permet une bonne valorisation du lait. Mais pour avoir cette appellation il y a de nombreuses contraintes.

Nos ancêtres utilisaient déjà des alpages l'été, les terrains du bas étant réservés pour faire du foin et pour le pâturage au printemps et à l'automne. Et les choses n'ont pas changé. J'ai pu bénéficier de terrains dans la vallée des Villards après le départ d'un agriculteur et je tiens à remercier tous les propriétaires qui me font confiance.

J'ai besoin d'un alpage d'abord parce que je n'ai pas assez de terrains sur la partie basse, et parce que c'est une obligation si je veux produire du beaufort d'alpage.

Et un alpage c'est trois éléments : de l'herbe, de l'eau et un accès.

Depuis le début, je mets mes génisses dans la combe des Roches et mes vaches à Montrond. Cette année, mon troupeau est aussi allé pâturer au Tépey. Je dois donc emprunter deux fois par jour, pour les traites, le chemin qui permet d'accéder à ces zones. Cet accès est difficile voire dangereux et ne permet pas d'amener sur place des moyens de traite modernes.

Je n'ai rien demandé, je ne sais pas si c'est la municipalité ou si c'est la Société d'économie alpestre (SEA) qui a initié une étude pour favoriser l'accès aux alpages de notre commune. Ce que je sais, c'est que notre vallée est classée en zone de déprérissement laitier, ce qui paraît en contradiction avec la zone

beaufort et que cela interpelle forcément les organismes agricoles. Il faut préciser qu'améliorer l'accès aux alpages est fortement subventionné lorsque ce projet est porté par une commune.

C'est vers la combe des Roches qu'il y a eu un début d'étude, et les résultats sont peu concluants notamment à cause de la qualité des pâtures. J'ai entendu parler d'une éventualité pour le chemin du Tépey, mais je sais que la SEA ne s'y est jamais déplacée. Courant août, j'ai été informé de l'existence d'une pétition contre l'aménagement du chemin du Tépey. Je crois qu'avant de pétitionner, il faut d'abord s'informer : de quoi parle-t-on ? Quel est le projet ? Comment, où, quels moyens, quel gabarit ? Pourquoi une pétition sans informations concrètes ?

Y a-t-il eu rencontre avec la mairie, avec la SEA, avec la chambre d'agriculture, avec la direction départementale des territoires ? Non rien de tout cela ; on est dans le principe, le dogme, « touche pas à ma combe ». Je ne souhaite pas polémiquer, mais ces comportements m'obligent à réfléchir.

Alors que mon projet de bâtiment avance, je me demande qui va encore me mettre des bâtons dans les roues. On me dit que je suis utilisé par la municipalité (à quelle fin ?), et que les initiateurs de la pétition n'ont rien contre moi !!

Cependant, il faut savoir que faute d'alpage cela compliquera mon projet, que je devrais trouver des solutions, peut-être partir l'été avec mes vaches ou bien les mettre en pension.

Dans d'autres vallées, ce sont les collectivités qui recherchent des agriculteurs en favorisant leurs installations avec l'accord de la population. Je comprends mieux pourquoi on n'avance pas dans notre vallée... Je m'interroge : pourquoi autant de véhémence pour ce chemin alors que d'autres chemins ont été tracés dans la vallée sans réaction de la part des pétitionnaires ?

Je terminerai en remerciant tous ceux, et ils sont nombreux, qui m'ont manifesté leurs encouragements et leur soutien. Je veux leur dire que je ne lâcherai pas parce que ma vie, c'est ce métier et c'est cette vallée.

Adrien Maurino

BEAUFORT

Avec du lait villarin à Saint-Rémy

En cet été 2010, 28 vaches tarines – et un taureau – ont pâture dans la combe du Merlet. Le troupeau de Chantal Pacton y a en effet emmontagné le 27 juillet (*lire ci-dessous*).

Depuis la mi-avril, il paissait sur la commune de Saint-Alban, autour des hameaux du Planchamp, du Frêne ou du Bessay, Chantal assurant les 2 traitements quotidiennes et la descente du lait jusqu'à Saint-Rémy-de-Maurienne (avec un temps de transport pouvant représenter jusqu'à 3 heures par jour lorsque le troupeau est en Merlet).

Chaque soir, au cours des mois de juin et juillet, Fabrice Pacton a travaillé 420 litres de lait dans son atelier tout neuf, construit en février 2008 aux Perrelles, à Saint-Rémy-de-Maurienne. Le produit de la traite du soir s'ajoutait, vers 20 h 30, à celui de la traite du matin et commençait alors pour Fabrice Pacton une nuit de travail précis et soigné, la transformation en beaufort obéissant à des règles rigoureuses : composition du troupeau (la règle est : « bêtes de race tarine ou abondance seulement », mais le troupeau de Chantal ne compte que des vaches tarines) mais aussi temps de chauffe du lait, emprésurage, décaillage et affinage...

La main du fromager (qui parvient à reconnaître la qualité de l'herbe au cours des étapes de fabrication) doit apprécier la souplesse du caillé, la taille de ses

grains, avant de relever la meule et de la mettre sous presse, dans un cercle en bois de hêtre. Elle sera retournée plusieurs fois la nuit de sa fabrication. Affinée dans une cave à beaufort maintenue à une température constante de 10 °C, elle sera retournée, salée, frottée, deux fois par semaine pendant 5 mois. Aucune moisissure ne sera possible.

Chantal et Fabrice Pacton ont acheté 60 « plaques » auprès du syndicat des producteurs de beaufort. Soixante meules auront donc été fabriquées dans leur atelier de Saint-Rémy : 30 en juin et 30 en juillet. Le beaufort fabriqué en juin et juillet aura l'appellation « beaufort d'été » et sera vendu à partir de mars 2011, sur place, à Saint-Rémy.

Après les 2 mois consacrés au beaufort, le temps de la fabrication des traditionnelles tommes de vaches est revenu dès le 31 juillet, avec bien sûr une autre façon de faire, un autre chaudron, et aussi une autre cave d'affinage. Parallèlement, la ferme Pacton produit aussi régulièrement de la tomme de chèvre.

Il faut souligner que la transformation directe en beaufort est une « première » pour ce couple de jeunes exploitants, le lait d'été du Merlet étant, les autres années, vendu à la cave coopérative de La Chambre.

Jacqueline Duperloup
et Patricia Valcke

L'emmontagnage dans la combe du Merlet

Après avoir joué le rôle de « tondeuses biologiques » sur les prairies mises à disposition par l'AFP intercommunale, le troupeau de Chantal et Fabrice Pacton a contribué à l'entretien des parcelles des propriétaires soucieux de ne pas laisser ces espaces « crouler » sous l'avalanche verte, et soutenant l'agriculture de montagne.

Le 27 juin, l'heure de la transhumance a sonné pour les 28 tarines et leurs propriétaires. Là-haut, la végétation est maintenant suffisante pour nourrir le troupeau et l'alpage de la combe du Merlet retrouve ainsi son activité pastorale.

L'Association des Villarins et des amis des Villards a souhaité – c'est une première – participer à cet emmontagnage sur les hauts de Belledonne. C'est donc après la traite du matin que nous sommes partis arpenter la combe, au pas du troupeau, pour un parcours qui durera tout de même 3 bonnes heures. Arrivées à l'alpage des Granges, les vaches, dont on devinait facilement la joie d'être en estive, s'installèrent rapidement dans leurs champs d'accueil sous les cimes éteintes au soleil. A l'heure de midi, nous étions une trentaine de joyeux montagnards à apprécier l'apéritif offert par l'Association des amis des Villards et le pique-nique sorti des sacs. Marc Vuillermoz et Béatrice Darves-Bornoz, du Triandou, nous ont agréablement surpris en proposant des huîtres et de fameuses pizzas, ainsi que Chantal et Fabrice Pacton des tommes et de sublimes petits fromages de chèvres fabriqués dans la tradition de leurs ancêtres. Ces moments-là sont des moments de vérité simple à faire partager.

La transhumance est une véritable fête dans de nombreux territoires, notamment dans le Valais Suisse, les Vosges, l'Auvergne etc... Le jour du départ, le troupeau est paré

de magnifiques ornements et nombreux sont ceux qui mettent leurs chaussures de montagne pour accompagner les bêtes au son de l'accordéon et partager le casse-croûte bien arrosé qui les attend à l'arrivée à l'alpage. Fabrice nous a confirmé qu'il apprécie cette ambiance où les vaches sont les stars de la journée. Alors pourquoi pas une autre édition l'an prochain !

Le phénomène de l'alpage estival pour la bonne gestion de la montagne mérite considération afin de ne pas aboutir à l'état de désolant abandon auquel sont arrivées des zones de nos communes. C'est pourquoi les membres de l'Association des amis des Villards soutiennent les créations d'AFP : elles vont dans le sens de l'ouverture de ces espaces fermés par les épineux et les feuillus. Grâce aux subventions obtenues, un travail de réhabilitation de ces zones peut s'effectuer afin de voir encore paître des troupeaux sur les terrains que nos ancêtres avaient, les premiers, eu beaucoup de peine à rendre cultifs au vu des *murgers* qui couvrent de nombreux espaces.

Nous encourageons les jeunes agriculteurs de la vallée à garder espoir face aux incertitudes économiques et aux difficultés de leur profession. Nous savons qu'ils aiment leur métier et la nature, deux passions qui ont soudé leur destin à cette vallée à la fois hostile et apprivoisée.

C'est pourquoi nous souhaitons une politique agricole à l'échelle de cette vallée par le biais des AFP afin d'accompagner cette jeune génération d'agriculteurs vers des méthodes de pastoralisme du XXI^e siècle, dignes d'une agriculture conciliant économie, tourisme et entretien de l'espace rural dans le respect de la vie en communauté.

Jean-Marc Bordas

Les vautours attaquaient les troupeaux en Maurienne

Le vautour serait-il en passe de concurrencer le loup comme prédateur dans les alpages ? Classé parmi les charognards, le vautour est officiellement un nécrophage. Les carcasses d'animaux sont intégralement nettoyées par ces volatiles et il ne reste que la peau et les os. Mais, selon de nombreuses observations effectuées dans les Alpes et les Pyrénées, il semble que les vautours s'attaquent aussi à des bêtes vivantes.

Observation constatée aux Villards : le 25 juillet, une brebis aurait été attaquée et tuée par des vautours au Balais. La veille, une trentaine de ces volatiles tournoyait au-dessus de la Planard de Valmaure. Des faits semblables observés en Maurienne ont été également relatés par *Terres des Savoie* dans un article que nous publions ci-dessous. Et dans son édition du 31 août, *Le Dauphiné libéré* titrait : « *Un veau tué par des vautours* » (à La Toussuire).

Loin d'être « *un atout de plus pour la vallée qui pourrait alors proposer un écotourisme villarin* » comme le suggérait récemment Arnaud Frasse dans ces colonnes (Arnaud Frasse, « Des vautours aux Balmettes », *Le Petit Villarin* numéro 150, décembre 2009. Lire aussi l'article de Daniel Paret : *Le Petit Villarin*, numéro 151, mars 2010) le vautour pourrait peut-être très vite devenir une préoccupation de plus pour les éleveurs mauriennais.

La Maurienne subit la présence d'une importante colonie de vautours qui terrorise les troupeaux en alpage. Deux exploitants témoignent des événements récents et réclament la mise en place d'une politique de régulation.

Les agriculteurs de la vallée de la Maurienne sont inquiets. Une troupe d'une centaine de vautours fauves sème la terreur dans les alpages dans le secteur des Karelis et de Saint-Julien-Montdenis. « *La semaine dernière, nous avons été prévenus par des randonneurs qu'une très importante colonie de vautours faisait courir et effrayait nos bêtes sur l'alpage d'Albanne de la commune des Karelis. Une brebis et un veau ont d'ailleurs été tués. Une vache s'est aussi cassé une patte en cherchant à fuir la nuée de volatiles qui l'agressait* », a rapporté Gérard Cambin, agriculteur, membre du groupement pastoral.

« Les vautours volaient autour des bêtes pour les attaquer »

Samedi 17 juillet, une autre attaque a eu lieu sur l'alpage de Montdenis. « *Les vautours volaient autour des bêtes pour les attaquer. Des randonneurs qui fréquentent le massif depuis de nombreuses années avouent n'avoir jamais entendu des vaches hurler comme ça. Un veau a eu les yeux arrachés et un autre est mort* », a précisé Jean-Yves Détré, exploitant-alpagiste à Montdenis et témoin direct des événements.

La présence des vautours en Maurienne n'est pas nouvelle. En 2009, un comptage avait pu établir une colonie de 88 vautours fauves. L'effectif est maintenant d'une centaine. « *Les rapaces qui deviennent agressifs avec les animaux vivants, ça, c'est nouveau. Depuis quelques temps nous ne comprenions pas le comportement bizarre des vaches qui vivaient apeurées et réfugiées sous les arbres. On n'avait encore jamais vu des vautours qui rassemblent les vaches et attaquent en groupe* », a dit Gérard Cambin. « *Ils se regroupent et bloquent ensemble une bête avant de l'attaquer pour la tuer* » a indiqué Jean-Yves Détré.

Privés de nourriture et affamés

L'origine de ce phénomène semble liée à la réforme sanitaire de l'équarrissage mise en place en Espagne depuis 3 ans. Jusqu'en 2007, les élevages porcins et avicoles n'avaient pas de filière organisée, si bien que les vautours, très nombreux en Espagne, assuraient eux-mêmes l'équarrissage dans les charniers à proximité des bâtiments. Avec la mise en place des conteneurs de récupération et aussi la fermeture de quelques

grandes décharges à ciel ouvert, privés de nourriture et affamés, les volatiles ont changé de territoire et deviennent agressifs.

Aucune indemnisation

Le 21 juillet, la direction départementale des territoires (DDT) de Savoie et l'Office national de la chasse se sont rendus sur les lieux. Selon les déclarations des pouvoirs publics, ce déséquilibre devrait se réguler naturellement, les colonies de vautours se réduisant avec le manque de nourriture. Seulement, quand on sait qu'un vautour vit en moyenne une vingtaine d'années, on peut aisément comprendre que ce type de déclaration n'est pas de nature à rassurer les éleveurs. Se pose aussi la question de l'indemnisation de bêtes attaquées, aucun dispositif n'existant actuellement. La DDT a toutefois indiqué vouloir faire remonter ce problème au plan national pour établir un inventaire des attaques, à la lumière d'événements similaires dans les Pyrénées.

Au-delà de la perte directe d'animaux, les conséquences sont nombreuses pour les éleveurs et les agriculteurs : risques de dérochements de troupeaux entiers, stress, pertes d'appétit, avortements et aussi stress des éleveurs qui doivent gérer cette pression supplémentaire.

En 2007, de tels événements avaient déjà été signalés par la FDSEA sur le massif des Aravis en Haute-Savoie. A l'époque, les naturalistes avaient jugé l'affaire non crédible. Les vautours ne sont que des charognards qui n'ont pas la capacité d'attaquer les animaux vivants et en bonne santé, disait-on dans les milieux écologiques bien informés de la Ligue de protection des oiseaux, mettant par là en doute la sincérité des témoignages rapportés par les agriculteurs.

Pour les éleveurs, il est urgent de mettre en place une politique de régulation face à ce nouveau prédateur. Comme l'a bien résumé Jean-Yves Détré : « *Il va falloir d'abord s'occuper des prédateurs avant de s'occuper des prédatés.* »

Bertrand Coffy(*)

(*) *Terres des Savoie* (n° 223, 29 juillet 2010).

Nous remercions la direction de *Terres des Savoie* de nous avoir autorisés à reproduire cet article. Ce journal est un bimensuel d'informations agricoles et générales des Savoie (FDSEA). Le siège de la rédaction Savoie est situé à Saint-Baldoph (73190), au 40 rue du Terraillet (abonnement : 70 euros). Pour des renseignements complémentaires consulter le site agriculturedesavoie.com

Les discussions sur l'extension du périmètre de l'AFP continuent

Au conseil syndical du 20 août dernier (*) on a appris que 41 propriétaires avaient envoyé à l'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale des courriers recommandés pour refuser l'extension du périmètre de l'AFP. Le conseil a décidé d'accuser réception aux 24 propriétaires concernés (les 17 autres, qui n'ont aucune parcelle dans le périmètre de l'extension, ont été avisés par courrier de cette erreur).

Le conseil a également décidé de « confirmer le courrier envoyé le 15 juin 2010 par le président à Chantal Pacton, dont les vaches avaient occupé des parcelles situées dans le lot d'un autre locataire. Aucune sanction n'est appliquée pour cet incident, mais il lui est instantanément demandé de veiller soigneusement, à l'avenir, au respect de ses limites. Ces incidents sont dommageables pour l'exploitant du lot envahi, et très défavorables pour l'image de l'AFP. »

Le groupe de travail étudiant l'extension de l'AFP s'est réuni une première fois le 30 août en présence de M. Lacour de la chambre d'agriculture de la Savoie (**). Ce groupe de travail « doit affiner le périmètre du projet d'AFP afin de répondre aux enjeux de gestion de l'espace du secteur ; travailler sur les statuts et sur le règlement intérieur afin de prendre en compte les spécificités du secteur et les vœux des propriétaires ; donner un cadre à la communication auprès des propriétaires ; avoir des pistes de réflexion sur les travaux qu'il serait souhaitable de réaliser dans le projet d'AFP. »

Ce groupe de travail « durera jusqu'à l'enquête publique d'extension de l'AFP (si elle se réalise), et les propriétaires donneront leur avis officiel d'adhésion, ou de non-adhésion, lors de l'enquête publique et jusqu'à l'assemblée générale constitutive, si elles ont lieu. Les propriétaires, avant ces dates, seront invités à des réunions d'information. »

De nombreuses questions ont été abordées sur le recul des nouvelles limites par rapport aux maisons (c'est possible) et sur leur bornage (c'est un expert-géomètre qui s'en chargera, aux frais de l'AFP). Sur le périmètre de l'extension, « la petite zone aux lieux-dits Champ Martin et Aux Antres est en zone agricole dans le PLU actuel ; elle est entièrement entourée par l'AFP existante et elle nécessite des travaux d'aménagement notamment de défrichage. Elle a donc toutes les caractéristiques pour faire partie de l'AFP. »

Cependant en ce qui concerne la plus grande zone, le conseil municipal de Saint-Alban « souhaiterait que le projet

d'extension de l'AFP ne comprenne pas la zone comprise entre le chemin des Moulins et la route départementale du Premier-Villard. Le groupe de travail demandera au maire de Saint-Alban d'exposer sa demande lors d'une prochaine réunion. »

D'autres précisions ont été apportées par M. Lacour :

- « Si une parcelle incluse dans l'AFP devient constructible, la parcelle ne fera plus partie de l'AFP. Et si, de ce fait, des indemnités sont dues à l'exploitant qui l'exploitait jusqu'alors, ces indemnités pourraient être prises en charge par l'AFP. Si la parcelle est reprise par le propriétaire pour l'exploiter lui-même, l'AFP sera tenue de trouver une surface équivalente pour l'exploitant. Si cela n'est pas possible, l'AFP pourrait devoir une indemnité à l'exploitant. Dans les deux cas, la prise en charge de ces indemnités pourraient être inscrites dans le règlement intérieur. »
- « Certains articles ne sont pas compréhensibles en l'état car faisant état d'éléments qui n'existent pas pour l'AFPI (par exemple dans l'article 6). Le groupe de travail pourra faire des propositions pour adapter ces articles à la situation locale. De même, certains éléments plus ou moins compréhensibles dans les statuts ou ne correspondant pas à la situation locale peuvent être précisés dans le règlement intérieur. »
- « Il pourra être notifié dans le règlement intérieur qu'aucune redevance ou cotisation ne sera demandée aux propriétaires (même si cela est permis par la loi). »

M. Lacour a également rappelé que l'AFPI « n'est qu'une association mandataire des propriétaires pour améliorer la gestion de leurs parcelles. Ils restent naturellement propriétaires pouvant ainsi vendre ou réaliser leur succession. Les propriétaires mettant en valeur leur propriété continueront à le faire sans entrave même si l'AFPI est constituée ; elle pourra même les aider à mieux utiliser directement leurs propriétés. »

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au 11 octobre 2010.

[Sources : comptes rendus officiels des réunions de l'AFPI intercommunale]

(*) Présents : Joanny Darves, U. Darves-Blanc, René Emieux, Gilberte Girard, Ed. Lauminy, Georges Quézel-Ambrunaz. Noëlle Noël (suppléante de Georges Quézel-Ambrunaz), Gilbert Quézel-Ambrunaz (suppléant de René Emieux). Excusé : Georges Noël-Lardin.

(**) Présents : Gilberte Girard, Noëlle Noël, Norbert Combet, Joanny Darves, Ulysse Darves-Blanc, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Georges Quézel-Ambrunaz, Edmond Lauminy, Serge Lacour (chambre d'agriculture).

■ BRÈVE

► AFP. L'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 30 octobre 2010. Un nouveau locataire devra être trouvé (selon des règles bien définies), le bail de Michel Darves-Blanc ayant été résilié suite à son départ à la retraite. Pour les travaux à venir, quatre entreprises ont été contactées et une seule a répondu (une autre a répondu plus tard). Elle a visité le terrain le 3 septembre. Pour les travaux 2010 et les projets 2011, deux entreprises (AEMV, c'est-à-dire Villibord, et Bois des Alpes, établie aux Hurières) sont venues étudier le cahier des charges. En 2010 seront réalisés une plate-forme de traite près du Planchamp, un point d'eau à côté de chez Ferrucio Benna (Planchamp), et de l'élagage le long du chemin du Tremblay (plus, aux frais des exploitants, de l'entretien dans les zones qu'ils n'ont pas traitées). Pour 2011, sont prévus la reconquête d'espaces pastoraux au Tremblay et Sous-le-Martoray, et un autre point d'eau au-dessus du Bessay. Des subventions ont été accordées pour deux projets : le point d'eau (70 %) et la plate-forme de traite (montant non encore connu).

POINT DE VUE

Arrêtons de prendre les Villarins pour des *babans* (*)

Dans les colonnes du *Petit Villarin* (numéro 152, juin 2010), chacun d'entre vous a pu lire, dans l'article intitulé « A peine lancée, l'extension de l'AFPI est déjà contestée », quelques extraits des comptes rendus officiels des réunions de l'Association foncière pastorale (AFPI) intercommunale, et, entre autres, celui du 28 mai 2010 où le président de l'AFPI se « déclare choqué par le ton polémique » que nous aurions employé dans la lettre recommandée que nous lui avons adressé, « et les attaques personnelles » que nous aurions proférées.

En quoi rappeler les faits tels qu'ils se sont produits est-ce « polémique » ? Ce n'est pas notre objectif de lancer une énième polémique, mais notre but est de donner tous les éléments afin que chacun soit libre de juger par lui-même. Ce qui est certain c'est que *Le Petit Villarin*, qui, au moment de la parution de cet article, n'avait que les comptes rendus en main, n'est, en aucune manière, à blâmer.

Si le président s'est senti visé par des « attaques personnelles » n'est-ce pas parce qu'il a quelque chose à se reprocher ? Car personnellement il nous semble normal d'envoyer un courrier factuel quand la discussion n'est plus possible. Comme il nous semble tout naturel de rétablir la vérité des faits tels qu'ils se sont produits, preuves à l'appui.

Comme de nombreux propriétaires nous avons envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception, le 28 septembre 2009, informant le président, ainsi que les membres du bureau, que depuis la création de l'AFPI nous ne sommes toujours pas d'accord pour introduire nos parcelles dans le périmètre de celle-ci et, de ce fait, que l'AFPI n'a pas à intervenir sur ces dernières pour abattre des arbres, faire passer des engins, faire paître des animaux ou pour n'importe quelle autre activité détériorant nos terrains.

Pour être sûrs que les limites de nos terrains soient connues de tous, deux semaines avant l'intervention de l'entreprise en Pré Belliet et à Chambéry (combe du Bessay), nous nous sommes rendus sur place, en présence du président, Monsieur Georges Quézel-Ambrunaz, ainsi que celles de Messieurs Joanny Darves et Ulysse Darves-Blanc, afin de leur rappeler, de façon courtoise, que nos parcelles ne font pas partie de l'AFPI et que par conséquent ils n'ont pas à intervenir de quelque manière que ce soit sur ces dernières. Nous en avons profité pour leur montrer, à tous les trois, les limites de nos parcelles (section N, numéros 1202, 1209, 1216 et 1195). Chacun a acquiescé mais voici aujourd'hui le résultat : tous les arbres – et quand nous disons « arbres » nous ne parlons pas de « quelques tiges de faible diamètre », comme le prétend Monsieur le président – ont été abattus sans distinction de diamètres.

Des preuves, oui, nous en avons. Il suffit de se rendre sur nos parcelles pour constater le résultat, ou bien au Premier-Villard, à côté de l'école, où nous avons stocké, sur notre propriété privée, les « quelques tiges » qui représentent quand même plus de 5 mètres cubes et qui ont nécessité pas moins de 7 voyages dans une remorque chargée plus que de raisonnable ! Evidemment les absents ont toujours tort. Mais tout le monde n'a pas la chance de pouvoir passer sa vie dans notre superbe vallée à surveiller journalement ses biens.

Lorsque nous avons rencontré Monsieur

le président, à Saint-Alban, à l'occasion des célébrations du 11 novembre 2009, il a rejeté la faute sur l'entreprise et parlé d'« erreur involontaire ». Oui, une « erreur involontaire » est toujours possible sur une parcelle mais sur 4, on ne peut plus parler d'erreur ! Nous nous sommes donc interrogés – quoi de plus naturel ? – sur l'efficacité de la personne qui a été chargée de surveiller les travaux...

Mais ce jour-là, et même à un aucun autre moment, nous n'avons déclaré que ce « n'était pas un drame » comme le dit Monsieur le président. Au contraire nous nous sommes insurgés sur le fait que l'AFPI « reconquiert » des terrains contre la volonté de leur propriétaire.

Oui, pour ces raisons nous avons envoyé le 4 mai, une lettre recommandée à Monsieur le président de l'AFPI pour exiger un dédommagement de 1 000 euros pour le préjudice occasionné, sans quoi nous l'avons informé que nous envisagerions de le poursuivre en justice, lui et son association. Mais nous avons terminé notre courrier par la phrase suivante : « Nous espérons que nous n'en arriverons pas à cette extrémité et nous osons espérer que, comme nous, vous voulez régler ce problème à l'amiable ». Ce à quoi il a répondu par lettre recommandée qu'il « s'était rendu avec nous sur le terrain après les travaux » ce qui est totalement faux puisqu'il a décliné poliment notre invitation prétextant qu'il était occupé et qu'il n'avait pas le temps. Comment dans ces conditions avons-nous pu, selon ce qu'il a écrit dans cette lettre, « constater ensemble que 3 ou 4 petits arbres avaient été abattus (...) à l'extrémité de l'une de nos parcelles ». De plus, dans sa lettre, Monsieur le président précise que ces arbres abattus, l'ont été pour « que les engins de débroussaillage puissent accéder aux parcelles supérieures ».

Nous invitons les Villarins à aller sur le terrain constater par eux-mêmes qui dit vrai. Est-ce que 4 mètres de la limite est une « extrémité » ? Peut-on considérer que 4 parcelles, non contiguës, ne font qu'une ? Comment expliquer que la parcelle numéro 1195, située à l'écart de toutes les autres et ne débouchant sur aucune autre parcelle, ait été saccagée ?

Il est beaucoup plus facile de prendre son ordinateur et imprimer un tissu de mensonges que d'aller sur le terrain face aux propriétaires pour constater les dégâts. Oui car « dégât » est le mot juste. En effet, pour que les arbres ne repoussent pas (ou pour masquer la grosseur des arbres abattus ?) une machine à dessoucher a été utilisée balayant sous ses roues les murets et les *bounes* (*) que nos ancêtres ont patiemment mis en place pour délimiter les parcelles qu'ils avaient achetées à la sueur de leur front, et, par la même occasion, « tuant », en quelques secondes, faune et flore, détruisant ainsi la biodiversité que nos belles montagnes recèlent.

Doit-on laisser faire ? A chacun de décider... mais, nous, nous avons pris notre décision et nous souhaitons qu'elle soit respectée !

Jean-Baptiste et Janine Chaboud-Crouzaz

(*) NDLR : *baban* et *boune* sont des mots du patois villarin. *Baban* désigne une personne naïve, crédule, qui n'a pas une intelligence très développée, et *boune* est une pierre pointue (ou allongée) enfouie dans le sol pour matérialiser une limite entre deux parcelles.

« Des élus mal à l'aise face à une salle remontée »

« Des élus mal à l'aise face à une salle remontée. » C'est ainsi qu'un conseiller municipal villarin a résumé la réunion publique d'information des élus de Saint-Colomban qui s'est déroulée le 27 août à 20 heures à la salle des fêtes en présence de soixante-dix personnes environ.

On comprend mieux, dans ces conditions, la réaction indignée de Ségolène Coin, conseillère municipale de Saint-Colomban, qui, quelques minutes avant la fin de cette réunion, probablement excédée par les critiques et les contestations incessantes formulées par l'assistance, a fini par lâcher : « Moi j'ai quelque chose à vous dire : on fait du bénévolat. On fait le maximum pour la commune, et là c'est une réunion publique et on se fait « casser ». Moi je peux vous dire qu'on bosse. On fait le mieux qu'on peut (...). On fait quand même le maximum pour vous. » Une intervention étonnante (car le bénévolat soustrait-il à la critique ?) mais qui montre bien la tension qu'il y avait dans la salle...

Que retenir de cette rencontre entre les élus et leurs mandants ? Trois sujets ont émergé, inégalement traités : l'immobilier (au point mort, lire page 16), le développement de la station et les pénalités versées à la Satvac (de moins en moins comprises dans l'opinion), un projet de piste agricole (contesté).

• Les pénalités

Elles sont de plus en plus ouvertement critiquées. D'autant que, parallèlement à ces versements, c'est la commune qui modernise le domaine skiable. Ce que Jacques Maurino, qui est longuement intervenu sur le sujet, a résumé ainsi : « Je trouve anormal qu'on donne 600 000 euros de pénalités et qu'on fasse 600 000 euros de travaux. C'est ou l'un ou l'autre. Sur les pénalités, je prends ma part de responsabilité (...), mais quand on met « la chaîne et la montre » on va trop loin. On est complètement sous la coupe de l'exploitant des remontées mécaniques. » Puis, répondant à Maurice Bozon (maire de Saint-Colomban) qui expliquait que les recettes de la Satvac réalisées à Saint-Colomban étaient trop faibles et que « en payant les pénalités, de toute façon on paie moins cher que le déficit de fonctionnement » : « Tu dis : il y a que 300 000 euros de recettes, mais c'est opaque ! Et la quote-part des autres stations ? » Et de poser cette question : « L'immobilier c'est la priorité absolue. Il faut qu'on y arrive et tant qu'on n'a pas d'immobilier, arrêtons de mettre des sous dans les remontées mécaniques. Sur le domaine skiable on a tous une responsabilité : est-ce qu'on ne s'est pas trompés ? Est-ce que globalement la communauté ne s'est pas trompée par rapport à l'analyse de Saint-Colomban ? On a tout fait à l'envers des autres. On a construit des immeubles à 2 km des remontées mécaniques. Tout le monde fait l'inverse. On a une responsabilité collective et j'en prends ma part. Mais à un moment donné il faut dire stop ! Vous avez le cabinet d'études MDP pour des conseils sur le domaine skiable, mais pour l'immobilier qui vous conseille ? J'en ai parlé avec certains d'entre vous : si on avait pris des cautions bancaires on n'en serait pas là ! » Et de conclure : « il faut être raisonnable : on arrête avec les remontées mécaniques qu'on a ; on les

entretient, on les gère mais c'est tout. Les pénalités on les doit et moi je suis pour respecter les engagements mais que derrière on reparte avec 600 000 euros ça paraît exagéré. »

Suivent alors ce dialogue :

– Maurice Bozon : « Pourtant l'enneigement artificiel c'est indispensable. »

– Jacques Maurino : « Oui mais ce n'est pas à la commune à payer. (...) Et je dis que les relations avec Maulin sont mal-saines. Je ne trouve pas normal que les employés communaux aient passé 3 semaines pour enterrer des câbles pour les remontées mécaniques. Ce n'est pas à la commune à le faire. »

– Maurice Bozon : « C'est ton point de vue. On arrange ce qui est à notre portée et en plus ce n'est pas 3 semaines c'est 5 jours. (...) Tu dis qu'on s'est trompé, peut-être mais parce qu'on a été trop long à la réaction aux Villards. Je pense qu'il y a d'autres stations qui sont comme nous et qui vivent fort bien (...) »

– Jacques Maurino : « Oui mais est-ce qu'on ne doit pas faire une analyse. Un téléporté c'est inaccessible mais, depuis le temps qu'on met 1 million d'euros, c'était peut-être la bonne solution. Et donc il faut faire une pause : on regarde, on analyse. Si on est juste, on continue, si on est dans le faux, on réfléchit (...) »

– Maurice Bozon : « Réfléchir et faire une pause ça fait 5 ans qu'on fait une pause ! Maintenant peut-être que oui il ne fallait pas faire 600 000 euros de travaux cette année. Mais par rapport à l'immobilier on avait anticipé et pris des engagements pour faire des travaux cette année et ce n'est pas facile ensuite de dire : on les fait pas. »

Quant aux pénalités, Maurice Bozon a annoncé que c'était la dernière qui serait payée : « J'ai essayé en les payant les premières années de rétablir des bonnes relations (...) mais ce qui est certain c'est que, si le conseil est d'accord, à l'avenir on fera des travaux. » Un changement d'attitude surprenant qui pourrait trouver son origine dans l'intérêt de Gaston Maulin pour l'immobilier villarin.

• La piste agricole

C'est le sujet qui a donné lieu aux échanges les plus vifs, notamment entre Christian Bozon-Viaile, opposé à l'ouverture de pistes agricoles dans les combes, et Jacques Maurino, favorable, lui, à ces ouvertures. Tandis qu'au milieu de ces interventions (et des répliques le plus souvent intempestives), les élus ont eu bien du mal à expliquer la réalité du dossier en cours d'instruction, qui vise à faciliter le travail d'un jeune villarin (Adrien Maurino) qui veut s'installer aux Villards comme exploitant agricole.

Christian Bozon-Viaile : « Il se trouve que la pétition c'est moi qui l'ai lancée (...) et si j'ai lancé cette pétition c'est que j'ai un document officiel d'une demande de subvention pour une piste carrossable qui monte jusqu'à l'Orselle dans la combe des Roches. Pour l'instant il n'y a rien d'officiel dans la combe du Tépey mais d'après mes renseignements si la combe des Roches ne se fait pas la demande basculerait sur le Tépey. Mes renseignements sont de première main. » Puis s'adressant au maire : « Donc maintenant j'aimerais que tu me dises, en public, que tu promets que jamais il n'y aura de piste ni dans les Roches ni dans le Tépey. »

Maurice Bozon : « Non il y a rien du tout. On parle de faire des chemins depuis le début de l'année. Ca n'a jamais été fait parce que c'est difficile. Maintenant il est certain que si on peut aider l'agriculture eh ! bien on l'aidera. Mais il n'y a rien d'officiel, il n'y a rien de lancé pour l'instant. »

S'adressant aux pétitionnaires, Jacques Maurino est intervenu : « Vous voulez une belle combe des Roches ? Attendez 20 ans comme ça. Vous voulez une belle combe de Valmaure ? Attendez 20 ans comme ça et vous passerez vos étés à enlever les arcosses. A un moment donné il faut faire des choix. On ne peut pas gagner sur tout. »

Christian Bozon-Viaile : « J'ai un autre argument : est-ce que c'est un cadeau qu'on fait en envoyant un exploitant au fond de la combe du Tépey ou au fond de la combe des Roches ? On l'engage à aller là-haut or ce n'est pas viable ; demande à tous les gens qui connaissent, que ce soient les gens des Roches ou les gens de Valmaure qui ont toujours vécu là-haut. S'il n'y a jamais eu de chalets d'alpage (...) il y a bien une raison ! »

Jacques Maurino : « D'après la Société d'économie alpestre (...) le fourrage de la combe des Roches permet difficilement d'y mettre un troupeau laitier. La combe du Tépey laisse plus de possibilités. »

En résumé, pour ceux qui sont « pour », ces pistes sont un élément qui facilite le maintien de l'agriculture au pays, une agriculture moderne. Maurice Bozon citant même l'exemple de Valfréjus où c'est un employé communal qui tous les matins va ramasser le lait devant la porte des alpagistes. « C'est la survie d'un village. » Pour ceux qui sont « contre », deux types d'arguments : on va défigurer des paysages et la combe du Tépey n'est pas viable. En somme pour Christian Bozon-Viaile : « On va abîmer quelque chose qui est un bijou, pour se rendre compte quelques années plus tard que la combe ne convient pas. Mais il sera trop tard. » (lire page 12).

Une proposition de la salle : « Pourquoi pas une solution qui pourrait satisfaire tout le monde, par exemple Bellard ? » Jacques Maurino : « On va pas mettre un jeune à la place de gens qui sont là-haut depuis 40 ans ! »

D'autres sujets ont été abordés :

• La communauté de communes : Pierre-Yves Bonnivard a détaillé les

mesures prises pour le déneigement (lire ci-dessous) et expliqué que les relations entre les 3 communes étaient « meilleures et favorables à un travail commun. »

• Le cimetière. Intervention émouvante de Martine Ferroud : « C'est peut-être anecdotique pour certains mais je trouve qu'il y a un laisser aller grave au niveau de l'entretien du nouveau cimetière. Je me fais le porte-parole de beaucoup de personnes ; (...) J'ai demandé en juillet que l'herbe soit coupée. Elle a été coupée (...) et maintenant le cimetière n'est guère mieux. Il y a un laisser-aller lamentable. Peu sont concernés mais c'est grave quand même. Il y a un manque de travail. (...) Je suis désolée de le dire. Bien sûr il y a peu de gens dedans, c'est un cimetière qui est très joli, très bien placé et s'il est dans cet état c'est que quelqu'un a mal fait son travail et continue de mal le faire. » Et Maurice Bozon de répondre sans faux-fuyants : « Le responsable c'est moi. Ce n'est pas moi qui coupe l'herbe mais c'est moi qui commande. J'en prends note. »

• Le parc régional de Belledonne : Maurice Bozon a indiqué qu'il était favorable à sa création mais que le dossier était « comme celui du chemin du Tépey, dans le fond des tiroirs ».

La conclusion ?

Alors qu'un Villarin – très applaudi – a estimé qu'aux Villards chacun tirait pour soi et que les étrangers étaient mal reçus (« Il faut que le tempérament des Villarins change ! », un estivant (« Villarin de cœur ») – très applaudi également – a déclaré : « J'ai un appartement ici. Je reviens dès que je peux. C'est une vallée accueillante. Les gens sont pas plus mal qu'ailleurs et les problèmes qu'on rencontre ici on les rencontre ailleurs (...) peut-être un peu moins criants car on est plus nombreux. J'espère que vous pourrez la garder aussi vivante, aussi jolie, aussi fleurie qu'elle est et on voit bien que vous faites des efforts de part et d'autre. C'est difficile, c'est dur, mais vous avez raison de vous battre pour que la vie reste dans cette vallée. C'est ça le problème surtout, sinon vous allez faire une « vallée musée » et il n'y aura que des retraités qui viendront ici en villégiature, et on ne peut pas vouloir des services communaux et des services administratifs et rien vouloir d'autre à côté. C'est impossible. »

► **DÉNEIGEMENT.** A la réunion publique des élus de Saint-Colomban, Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal et vice-président de la communauté de communes est intervenu (en l'absence de Norbert Combet, président) pour faire le point sur les investissements consentis par la communauté de communes pour assurer le déneigement. Et d'expliquer que pour remplacer l'Unimog, curieusement en cours d'homologation une dizaine d'années après son acquisition..., la collectivité avait fait le choix de prendre en location-essai « un tracteur agricole » (47 000 euros de location, étrave et saleuse comprises). A la sortie de l'hiver, soit les performances de cet engin seront jugées satisfaisantes et il sera acquis (la location de cet hiver étant alors déduite du prix d'achat), soit il ne conviendra pas et il sera rendu. Par ailleurs, pour remplacer le Tremo qui nécessiterait 15 000 euros de réparations (un appareil neuf coûtant 60 000 euros) le choix des élus s'est porté sur un Holder (125 000 euros avec fraise et saleuse). Enfin – ceci explique-t-il cela ? – il se disait cet été qu'à l'horizon 2011-2012 le déneigement des voies principales serait confié à une entreprise privée. De son côté, Maurice Bozon est revenu sur le fait qu'il avait demandé de ne pas saler les parties plates de la route (« On vit dans la montagne et on doit accepter la neige. ») Mais pour un intervenant « garder la neige sur la route c'est bien, mais le problème c'est à l'automne quand la route est noire et qu'il y a des verglas ; non salé, ça devient juste un peu dangereux... »

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 9 JUILLET 2010

Absents : Norbert Combet, Catherine Girard et Hervé Tardy qui ont donné procuration à, respectivement, Ségolène Coin, Maurice Bozon et Patrick Martin-Fardon.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 12 juin 2010, mais, au sujet du choix de la personne qui tient la buvette au plan d'eau, Patrick Martin-Fardon précise qu'il n'a pas pu assister à l'entretien d'embauche avec le second candidat. D'où son absence sur cette question.

1 – Route d'accès au domaine skiable

La route d'accès au domaine skiable n'ayant pas été livrée conformément au cahier des charges, une remise en conformité (pose d'une surépaisseur) s'élèverait à la somme de 33 500 euros HT. Le conseil accepte (10 voix pour et une voix contre : Ségolène Coin) un accord de principe pour participer à cette remise en conformité à concurrence de 25 482 euros HT car, en l'état, cette route ne serait accessible qu'aux véhicules légers. Toutefois, ce montant reste à négocier avec l'Entreprise Moulin TP.

2 – Chemin du Tépey

Un devis a été présenté par l'ONF pour effectuer le fauchage du chemin du Tépey entre les chalets d'alpage du Tépey et la Pierre de la Barme (867,05 € TTC). Le conseil estime ce montant trop élevé et qu'il serait plus judicieux de faire réaliser ce travail par un employé communal ou, dans le cadre d'une corvée, par des personnes bénévoles accompagnées d'un employé communal.

3 – Echange de terrains

Après la réunion du conseil municipal du 12 juin 2010, concernant la demande d'échange de terrain formulée par Alain Rostaing, à La Pierre, le maire lui a adressé un courrier (1^{er} juillet 2010) pour lui pro-

poser une autre solution d'échange, la sienne ne semblant pas équitable pour la commune. A ce jour, Alain Rostaing n'a pas répondu à ce courrier. Par conséquent, et en attendant, le conseil municipal reste – à l'unanimité – sur la proposition faite le 1^{er} juillet 2010.

4 – Assurances

Un état comparatif a été dressé entre le contrat actuel établi avec SMACL Assurances et les propositions de la MAIF. A ce jour, la MAIF se trouve plus chère que SMACL Assurances. Mais la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) a accepté, pour ses assurances, une proposition de prix de Groupama qui s'avère satisfaisante. Le conseil municipal mandate Pierre-Yves Bonnivard pour établir avec Groupama une proposition de prix pour la commune et convenir d'une date de rencontre avec cette compagnie d'assurances, en mairie de préférence, pour examiner les dossiers.

5 – Agence postale communale

Le maire rappelle au conseil municipal le contrat à durée déterminée établi pour la personne affectée à l'agence postale communale, du 1^{er} août 2009 au 1^{er} août 2010. Il y a donc lieu de renouveler ce contrat étant entendu que la convention avec La Poste pour l'agence postale communale sera à renouveler le 28 juillet 2012. Le conseil décide de reconduire le contrat de Valérie Laurot jusqu'au 31 juillet 2012.

6 – Traversée du Chef-Lieu

Le maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 31 octobre 2008 (décidant la poursuite de l'acquisition des parcelles concernées par cet aménagement) et du 7 mai 2010 (approuvant l'estimatif présenté par la direction départementale des territoires de Saint-Jean-de-Maurienne, maître d'œuvre, afin de lancer les appels d'offres et respecter les délais prévus pour une réalisation des travaux à partir de la fin août 2010). Il indique que l'ouverture des plis s'est déroulée le 22 juin 2010. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres : Martoïa (Saint-Jean,

198 469,10 € TTC), la Sacer (203 320 euros TTC) et la société Eiffage (189 760 euros TTC). Suite aux demandes faites aux entreprises pour qu'elles fassent un effort sur leur prix, seule la société Eiffage a consenti un rabais de 1 %. Il informe le conseil municipal qu'une seconde réunion d'ouverture des plis a eu lieu le 7 juillet 2010. Suite à cette réunion, la commission d'ouverture des plis a retenu Eiffage (190 164 euros TTC). Le conseil entérine ce choix.

7 – Questions diverses

• Le conseil est informé d'une demande de l'Amicale des pêcheurs de l'Arc qui sollicite un droit de pêche sur les propriétés de la commune ; ce droit de pêche ferait l'objet d'un bail. Le conseil se demande pourquoi établir, à présent, un bail de location pour la pêche et mandate Pierre-Yves Bonnivard pour se renseigner auprès de la société de pêche.

• La police de l'eau a donné son autorisation (4 juin 2010) pour la passerelle de Champ Rey. Il faut attendre 2 mois de délai de recours des tiers avant de commencer les travaux qui se dérouleront sur 2 semaines, en principe, fin juillet, début août.

• Le conseil décide de ne pas appliquer son DPU (droit de préemption urbain) sur la vente par les Consorts Poli – Favre-Teylaz à M. et Mme Maurice Jeandet pour des biens bâtis situés aux Roches (section B, numéros 1344 et 1400).

En fin de réunion, Stéphan Pezzani intervient sur l'immobilier du Mollaret et La Perrière (*lire ci-contre*). Réponse : des courriers ont été adressés aux deux intéressés, les accusés de réception nous ont été rentrés. Le conseil municipal décide de se réunir entre élus, à ce sujet, le 31 juillet 2010.

Au sujet du défibrillateur, Ségolène Coin, indique que trois propositions de prix ont été reçues pour l'acquisition d'un appareil : 2 298 euros, 2 469 euros et 2 300 euros. Le conseil municipal choisit celui à 2 298 euros (*lire ci-contre*).

Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal et conseiller communautaire à la CCGV, informe le conseil municipal qu'il a cessé, à compter du 1^{er} juillet 2010, d'assurer la gestion des employés de la CCGV pour laquelle il avait été mandaté (par arrêté de délégation) du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010 (*lire page 18*).

Enfin, Richard Maldéra intervient au sujet de l'eau qui coule devant chez lui. Il a déjà signalé cet inconvénient à plusieurs reprises, sans résultat. Une demande sera faite auprès d'une entreprise extérieure pour savoir d'où provient cette eau.

■ BRÈVE

► DÉFIBRILLATEUR. Un appareil a été acquis par la commune de Saint-Colomban (2 300 euros, garantie 5 ans). Il sera installé à l'entrée de la mairie, à l'extérieur, contre le mur. Cet appareil (de marque Philips) est léger (1,5 kg), peu encombrant (7 cm x 19 cm x 21 cm), alimenté par une batterie. Il doit rester à moins de 2 500 m d'altitude mais peut être utilisé ponctuellement jusqu'à plus de 4 500 mètres, ce qui rend possible une utilisation lors des compétitions de trail pédestre ou de ski de montagne. Des formations ont été dispensées, il y a quelques mois, pour les personnes qui se sont portées volontaires pour l'utiliser. Il serait peut-être judicieux de programmer quelques séances de rappels. Il serait également important que des habitants du Chef-Lieu soient formés car – faut-il le rappeler ? – le temps maximal d'intervention est de 20 minutes ce qui rend difficile l'intervention d'une personne habitant un autre hameau. – (C. Mayoux)

● SÉANCE DU 5 AOÛT 2010

Absents : Norbert Combet, Georges Favre-Bonté et Catherine Girard.

Le compte rendu de la réunion du 9 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

1 – Domaine skiable

• Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension du réseau de neige de culture sur le domaine skiable et indique que la commission d'ouverture des plis a examiné les deux offres reçues : de l'entre-

prise Snow Star (Montmélian, pour 968 966,61 € TTC après négociation) et de l'entreprise Johnson Controls Neige (Dardilly, 943 521 euros TTC après négociation). Le conseil entérine le choix de la commission, à savoir l'entreprise Snow Star, et demande que les travaux soient effectués sur une longueur de 1 500 mètres au lieu de 1 000 mètres comme initialement prévu.

• Le conseil accepte (une abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) deux études d'opportuni-

Lire la suite page 17

IMMOBILIER

Les « vérités » du moment

A la réunion publique d'information du 27 août, sur ce sujet important, il ne s'est rien dit qu'on ne sait déjà. A La Perrière, les élus n'ont aucune nouvelle de M. Gustaf De Keyser, président de la société Promotion immobilière du Sud-Est (PISE), et, au Mollaret, ils sont en attente d'un accord entre le propriétaire effectif de ces lits (M. Philippe Chavotier) et le gestionnaire qui devra les remplir. Cet accord « traînerait » car, selon quelques responsables, le gestionnaire, connaissant les difficultés du propriétaire, « attendrait patiemment »... Enfin, les élus sont bien conscients de l'urgence qu'il y a à boucler ces dossiers car « si on reste comme on est, on ne peut pas assurer le fonctionnement de la station et, si la Satvac s'en va, on fermera. » (Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban).

Depuis cette réunion publique, des précisions ont été données et des informations nouvelles sont apparues.

• A la réunion du conseil municipal du 4 septembre, on a appris que la société PISE allait vendre le bâtiment G. L'acquéreur est une société anonyme, l'Etang de La Perrière, qui a été créée le 21 avril 2010. Inscrite au registre du commerce de Chambéry, son objet social est « la location de terrains et autres biens immobiliers ». Son siège social est situé : quartier La Perrière à Saint-Colomban-des-Villards. Son gérant ? M. Tim De Keyser... Le prix de la transaction ? 460 000 euros. Soit environ 4 fois le prix payé par PISE pour acquérir le bâtiment G et son assise foncière (et effectuer quelques travaux...).

Comme chaque fois qu'il y a une vente sur la commune, le conseil municipal a été saisi d'une demande d'intention d'aliéner. Le 4 septembre, il s'est donné le temps de la réflexion. Et le 13 septembre, il a décidé (9 voix pour, Patrick Martin-Fardon – concerné par les travaux prévus dans ce bâtiment – ne prenant pas part au vote) de ne pas faire valoir son droit de préemption dans cette vente. Sous certaines conditions, à savoir, notamment, que le nouvel acquéreur démarre les travaux avant la fin septembre 2010, que l'aménagement de l'appartement témoin soit terminé pour le 1^{er} février 2011, et que le bâtiment G (qui comprendra 92 lits) soit, lui, terminé pour le 30 juin 2011.

Si une de ces conditions n'est pas respectée, il serait demandé à l'acquéreur de prendre en charge le paiement des pénalités dues à la Satvac pour lits non construits (soit 92 lits à 550 euros).

Enfin, dans le cas où la commune serait contrainte de préempter cette vente, et donc d'acquérir le bâtiment G, le conseil souhaiterait savoir, avant de prendre une décision dans ce sens, si les travaux à réaliser dans ce bâtiment peuvent être financés par la communauté de communes.

A cette même réunion (13 septembre), et suite aux retards pris par les programmes immobiliers à La Perrière et au Mollaret, le conseil a décidé d'obtenir, par voie de justice, auprès des responsables de ces constructions inachevées, les pénalités qu'elle va devoir verser à la Satvac pour lits non construits.

• Urbanisation du front de neige : au conseil municipal du 4 septembre, Norbert Combet a indiqué que cette question serait débattue prochainement par le conseil communautaire « pour un dépôt éventuel de permis de construire courant hiver 2010-2011 et des travaux à réaliser en 2011 ».

Par ailleurs, tout l'été, des rumeurs ont concerné la 2^e tranche de La Perrière : Gaston Maulin serait prêt à construire 700 lits à condition qu'il trouve auprès de la municipalité « aide et compréhension ». L'arrivée de M. Maulin est plausible puisqu'il serait de plus en plus difficile d'obtenir des droits à construire à Saint-Sorlin-d'Arves. C'est, du moins, ce qui résulterait de l'examen du plan local d'urbanisme de cette commune.

Enfin, pour remplacer France Location, qui n'a pas renouvelé son bail, c'est la société Privilège Hôtels et Resorts qui gère les lits de la résidence de La Perrière, depuis le 1^{er} octobre et pour 1 an renouvelable.

LA RÉCRÉ A PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14

A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
A St-Col. : le mercredi (février et été)

Commandes sur simple appel

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy
Tél. 04 50 57 12 05

**PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVÊTEMENTS DE SOLS**
MORINI Alain
R.M. 19274 73
73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 16

té présentées par le cabinet MDP. L'une au sujet de la liaison à ski entre La Perrière et le front de neige (3 900 euros HT) et l'autre relative à l'enneigement artificiel de cette liaison à ski (2 100 euros HT).

2 - Urbanisation de

Bassonnette et des Epinettes
Pour la réalisation des projets d'urbanisation des secteurs de Bassonnette et des Epinettes il est nécessaire, pour connaître la nature du sous-sol et les contraintes d'aménagement et de constructibilité du site, de réaliser une étude géologique sur les terrains concernés. A la suite d'une consultation, un bureau d'étude a été désigné pour établir cette étude, laquelle comprend une couverture géophysique préalable et la réalisation de sondages à la pelle mécanique, de 3 à 3,50 m de profondeur, afin de connaître la nature des matériaux du sous-sol, la tenue des terres et les éventuelles venues d'eau. Ces études géologiques sont à réaliser sur des parcelles de terrains appartenant actuellement à des propriétaires privés. C'est pourquoi, le maire propose de solliciter auprès du préfet, conformément à la loi du 29 décembre 1892, un arrêté d'occupation temporaire autorisant les agents de la commune et de toute entreprise à pénétrer sur les terrains concernés par le projet pour exécuter les opérations nécessaires à ces études. Un courrier sera adressé à tous les propriétaires des terrains concernés, afin de les informer de ces études. La commune de Saint-Colomban s'engage naturellement, à l'issue des études, à remettre les lieux en leur état initial, conformément à l'état des lieux qui sera établi contra-

dictoirement avant le début des travaux en présence de la commune, du bureau d'études chargé des études géologiques, et des propriétaires convoqués réglementairement. Le conseil décide d'engager cette étude géologique et sollicite auprès du sous-préfet un arrêté d'occupation temporaire valable 1 an.

3 - Questions diverses

- Le conseil municipal est informé d'une démarche du président des maires ruraux de Savoie, concernant l'abandon par l'Etat de certaines missions qu'il assurait au profit des communes (abandon des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, assainissement, aménagement de villages, etc.) contrignant les communes à recourir à des cabinets privés souvent peu organisés pour ce genre de projets et n'en connaissant pas l'historique. (La loi prévoyait un abandon de ces missions fin 2011 alors que celles-ci sont déjà refusées par les services de l'Etat depuis 2009.) Abandon aussi de l'instruction des certificats d'urbanisme contraignant les communes à assurer cette mission. Absence également d'un représentant du service du trésor aux réunions des commissions communales des impôts directs (chargé de l'appui technique). Enfin, crainte de l'abandon de l'ASTAT, aide technique de l'Etat. Le conseil municipal demande donc au préfet la prise en compte de ces craintes et des problèmes rencontrés par les élus des communes rurales.

- En mémoire de Jacques Paret-Dodon, ancien maire de Saint-Colomban, récemment décédé, une plaque sera dévoi-

lée le dimanche 22 août 2010 en présence de la famille. Le maire invite le conseil municipal à participer à cette cérémonie. Une invitation sera également adressée aux anciens maires de la commune (*lire page 20*).

- Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : le diagnostic des travaux à réaliser doit être rendu pour le 1^{er} janvier 2011 et les travaux réalisés pour le 1^{er} janvier 2016.

- Echange de terrain. Suite à la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2010, le conseil est informé qu'à ce jour aucune réponse n'a été reçue d'Alain Rostaing concernant la proposition faite par la commune (1^{er} juillet 2010) suite à sa demande d'échange de terrain. Mais Alain Rostaing s'est entretenu avec le maire. Suite à cet entretien, le conseil municipal approuve (une abstention : Maurice Bozon) l'échange de terrain tel qu'il avait été présenté initialement étant entendu que le demandeur s'engage à ne pas clôturer la partie échangée. En fin de réunion, Anne-Karine Favre-Bonté intervient :

- au sujet des travaux d'assainissement à réaliser par la commune chez des particuliers (François Bitz, Pascal Bozon, Sébastien Dufour et Paul Girard) : ces travaux seront réalisés en septembre et octobre 2010 ;

- au sujet de la réfection de la route de Nantchen : demander à Moulin TP et à la société Eiffage un devis pour la réfection de cette route très abîmée.

Des travaux pourraient être faits à l'automne ;

- au sujet de l'intervention faite par Richard Maldéra lors de la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2010, à propos de l'eau qui coule vers chez lui. France Télécom, contactée, est intervenue sur le terrain et a signalé que cette eau ne provenait pas de leur regard situé au-dessus. L'entreprise Chianale sera également sollicitée pour trouver une solution à ce problème.

Pierre-Yves Bonnivard intervient au sujet du bâtiment d'accueil, à La Pierre, où les travaux de réfection du mur de soutènement (derrière la citerne à gaz) seront réalisés par l'entreprise Jamen. Il informe également le conseil municipal des investissements réalisés par la CCGV pour le déneigement (*lire page 15*). Suite à une réunion au syndicat du pays de Maurienne (12 juillet 2010), il indique qu'il faudra prévoir un schéma de cohérence territoriale « Maurienne » pour les nouveaux contrats avec la Région (dernier contrat en 2010).

Enfin Patrick Martin-Fardon signale que, pour l'installation d'un distributeur de billets, il faut voir avec La Poste).

● SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2010

Absentes : Ségolène Coin, Anne-Karine Favre-Bonté (procuration à Pierre-Yves Bonnivard) et Catherine Girard

Le conseil approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 août 2010 avec quelques remarques :

- le montant total du marché d'extension du réseau de neige de culture est de 810 172,75 € HT (c'est le montant qui figure sur la délibération annexée au marché et envoyée au contrôle de légalité). Mais en 2010, les travaux seront réalisés pour le montant prévu au budget 2010 soit environ 623 000 euros HT (ce montant correspondant à la tranche ferme – partie basse de la piste des Bouyans – plus les 2/3 de la tranche conditionnelle n°1 – partie haute de la piste des Bouyans) ;

- concernant la demande d'un arrêté pour une occupation temporaire des sols sur les secteurs de Bassonnette et des Epinettes, c'est bien conformément à la loi du 29 décembre 1892 (cf : www.legifrance.gouv.fr) relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics que le maire sollicite le sous-préfet afin de pouvoir occuper temporairement les sols pour la réalisation de sondages géologiques ;

- au sujet du déneigement, la location, pour essai, par la communauté de communes, concerne un engin, une étrave et une saleuse (47 000 euros).

1 - Immobilier

La société PISE vend le bâtiment G de La Perrière. Un rendez-vous est prévu le 13 septembre avec l'architecte M. Terrier, l'entreprise concernée et les élus afin de se décider sur une éventuelle préemption (*lire page 16*).

2 - Procédures foncières en cours

- Création d'une voirie de liaison entre Nantchen et La Perrière : la procédure foncière suit son cours. Le maire donne connaissance au conseil municipal du devis de 19 580 euros HT transmis par l'expert foncier (cabinet FCA) dans le cadre de la convention d'assistance technique foncière du 5 août 2008 (rappel de la délibération du 7 juin 2008). Ce devis est approuvé à l'unanimité.

- Aménagement et urbanisation des secteurs de Bassonnette et des Epinettes : la demande d'occupation temporaire des sols a été transmise au sous-préfet. Dès sa réception, cet arrêté sera notifié en lettre recommandée avec accusé de réception aux propriétaires concernés. Le maire donne connaissance au conseil munici-

pial du devis de 2 520 euros transmis par le cabinet FCA, dans le cadre de la convention d'assistance technique foncière du 14 août 2009 (rappel de la délibération du 10 juillet 2009). Ce devis est approuvé à l'unanimité.

3 - Assurances

Le contrat actuel avec SMACL Assurances a été complètement revu en 2008 (montant diminué de 40 % environ). Il faudrait prévoir une réunion avec plusieurs élus afin de comparer ce contrat avec la proposition de Groupama. Il faut aussi demander à la SMACL un devis pour assurer la station d'épuration.

4 - Réunion publique du 27 août 2010

Le maire fait le bilan de la réunion publique qui a eu lieu le 27 août 2010 (*lire page 15*), et revient sur les nombreuses remarques et demandes du public (passerelle de Champ Rey, voie piétonne depuis le Martinan jusqu'à la boulangerie, etc.). La sécurité incendie a aussi été abordée ; il a été remarqué qu'il n'y avait pas d'armoire à incendie à Lachenal et au Chef-Lieu (à prévoir). Il faudra rappeler dans le prochain bulletin municipal les emplacements des armoires à incendie, tuyaux, etc.

5 - Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve une convention avec le groupe SAF hélicoptères pour l'évacuation des blessés sur les pistes de ski (pour la saison 2010-2011 ; 49,80 € la minute).
- prend connaissance de différents courriers :

- de Jean et Arlette Favre-Bonté pour des infiltrations d'eau au Martinan et pour une proposition de cession gratuite de terrain (au Martinan) à la commune. Il faudra prévoir au printemps de faire les travaux pour ces infiltrations et l'arpentage pour le terrain cédé ;

- de l'Association des amis des Villards au sujet de l'AFPI : Norbert Combet indique qu'une réunion publique de la communauté de communes aura lieu à la mi-novembre sur ce sujet ;

- de Monique Letkiewicz pour l'accès à son habitation de Lachal. La commune n'a pas à intervenir dans les servitudes de passage mais elle aménagera le départ du chemin rural qui mène à son habitation. Puis Stéphan Pezzani intervient au sujet du Mollaret : si la commune n'a pas de réponse de Gandia, il faut faire une assignation en justice pour obtenir les pénalités (*lire page 16*). Et Alfred Bozon intervient au sujet du bâtiment G (la somme de 460 000 euros lui semble exorbitante et : « *Ne peut-on pas prévoir des clauses de finition ?* » ; réponse : oui mais seront-elles respectées ?) et de l'investissement de M. Maulin à Saint-Sorlin-d'Arves (réponse : cet investissement est en rapport avec les recettes de la station). Enfin Jacqueline Communal déplore que trop de voitures empruntent la route qui traverse le Martinan en venant de Lachenal.

■ BRÈVE

► ENNEIGEMENT ARTIFICIEL. Le chantier devait démarrer le 20 septembre. Il permettra d'installer une vingtaine de canons à neige (tous les 80 mètres environ) sur la piste de retour de Bellard, d'un secteur situé au-delà de l'Auberge du Coin jusqu'au pied de la piste des Conches (qui rejoint le chemin de retour, depuis l'arrivée du télésiège de la Charmette qui emmène à Bellard) à une altitude d'environ 1 500 - 1 600 mètres. L'eau nécessaire à la production de cette neige sera propulsée depuis la retenue de Nantchen par un booster situé, à proximité de l'Auberge du Coin, sur le réseau d'alimentation actuel des canons. Aménager une retenue collinaire en Bellard aurait retardé le projet compte tenu du délai pour obtenir les autorisations administratives (sans certitude de les obtenir à temps). Le montant de la première tranche de ce marché (77 %) confié à la société Snow Star de Montréal est de 623 000 euros HT. Les travaux devraient être terminés début novembre au plus tard, pour une utilisation dès le prochain hiver. Le début de saison problématique de la saison dernière, avec la combe de Bellard inaccessible depuis le bas de la station par manque de neige, ne devrait plus être qu'un lointain souvenir. Une prolongement de l'installation de canons à neige sur la piste de retour, jusqu'au secteur du télésiège de Cuinat, pourrait être envisagée ultérieurement. – (C. Mayoux.)

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire -
Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 59 61 - 04 76 26 71 11

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations
remontées mécaniques
Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
Tél. 04 79 59 12 16

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 2 JUILLET 2010

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (20 septembre 2009), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absent : Maurice Darves-Bornoz (procuration à Christian Campillo)

1 – Ecole

Pour l'année scolaire 2010-2011, le conseil, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat de l'ATSEM et à plein temps, si possible, selon le vœu des institutrices car 5 enfants rentrent en maternelle (Depuis, Sandrine Burel a été embauchée pour surveiller la cantine

■ BRÈVES

► **COMCOM CANTONALE.** La création d'une communauté de communes dans le canton de La Chambre est en bonne voie, avec l'aide de l'Asadac. Les communes concernées seraient : Saint-Etienne-de-Cuines, La Chambre, Saint-Rémy-de-Maurienne et La Chapelle. Actuellement les discussions concernent les statuts, qui sont en cours d'élaboration, et les compétences qui n'ont pas été toutes définies ; les communes doivent encore se concerter chacune de leur côté sur cette question. Les compétences obligatoires seront, entre autres, l'aménagement de l'espace et le développement économique ; pour les compétences optionnelles, il devrait y avoir le logement, les ordures ménagères et les études foncières (acquisition de terrains afin de constituer une réserve pour des projets futurs). Il se pourrait aussi que cette communauté de communes soit inter-cantionale puisqu'une commune d'un canton voisin serait intéressée pour rejoindre cette communauté de communes. Cette nouvelle collectivité territoriale devrait être créée cet automne et probablement effective administrativement le 1^{er} janvier 2011.

► **ÉCOLE.** La rentrée scolaire s'est faite dans les 2 classes de la vallée. L'école accueille 23 élèves (11 enfants de la petite section de maternelle au CE1, 12 enfants du CE2 au CM2). Marylène Coux (directrice) enseigne aux plus jeunes, Nicolas Carlioz et Fanny Cornu au cycle 3. Nicolas Carlioz exerce 3 jours par semaine et Fanny Cornu est là tous les jeudis. Laëtitia Cirette, comme l'an passé, assure l'encadrement périscolaire, l'aide aux « devoirs » et la surveillance du car. Céline Mangano suit les petits de maternelle au long de la journée, et Sandrine Burel travaille pour la restauration scolaire de 10 h 45 à 14 heures. Restauration scolaire toujours assurée en cette rentrée par la cuisine de l'EHPAD de La Chambre à qui il a été fermement demandé plus de vigilance sur la qualité des repas... sous peine de changer carrément de prestataire. Enfin il se confirme que le maintien de la deuxième classe sera réellement compromis sans arrivée d'enfants pour septembre 2011, l'effectif prévisible passant alors à 20.

► **SERVICES TECHNIQUES.** A la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 9 juillet dernier, Pierre-Yves Bonnivard a informé ses collègues qu'il avait cessé, à compter du 1^{er} juillet 2010, d'assurer la gestion des employés de la communauté de communes (CCVG) pour laquelle il avait été mandaté par un arrêté de délégation prévu du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010. Il a déclaré avoir informé le centre départemental de gestion et la sous-préfecture de cette décision. Norbert Combet, président de la CCGV, lui avait proposé cette délégation, le 21 mai 2010, comme une solution aux dysfonctionnements, constatés et débattus ce jour-là, concernant la gestion des services techniques. Cette délégation supposait que Pierre-Yves Bonnivard soit le seul interlocuteur du personnel pour tout ce qui toucherait, précisément, « le domaine de la gestion et de l'organisation du personnel ». Or, début juin, Pierre-Yves Bonnivard apprenait que les horaires de travail des employés du service technique (personnels titulaires et personnels saisonniers) avaient été modifiés unilatéralement par Norbert Combet, et donc sans son assentiment, rendant ainsi sa délégation inutile.

et donc le contrat de l'ATSEM est à temps plein.)

2 – ZA Les Esserts

Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines, explique le projet de la zone d'activités Les Esserts (Sainte-Marie-de-Cuines) en précisant qu'il y a une forte demande des artisans et que le site est approprié pour ce projet. Il demande au conseil d'approuver le principe de création d'une zone d'activités intercommunale sur la commune de Sainte-Marie-de-Cuines et d'engager les études préalables de niveau « avant-projet sommaire » dont le devis, présenté par le cabinet Albert pour l'assistance foncière, s'élève à 3 600 euros HT. Maurice Bozon déclare alors, en substance, que ce n'est pas à la communauté de communes de prendre en charge cette dépense puisque la CCGV attribue à Sainte-Marie-de-Cuines une

dotation de compensation égale au montant de la TP de cette commune moins les participations dans les syndicats intercommunaux. L'argent qui reste est donc pour les deux communes villarinchées. A la suite de quoi, Claude Bérard quitte la réunion en expliquant qu'il perd son temps à assister aux réunions de la communauté de communes. Après ces échanges vifs, et avant de conclure sur ce point de l'ordre du jour, le conseil décide de réunir la commission de transfert des charges pour clarifier cette question et évaluer les dotations de compensation des 3 communes.

3 – Conventions

Albert Genin présente au conseil une convention, d'un an, de l'ONF, concernant l'entretien des sentiers de randonnée pour la commune de Sainte-Marie-de-Cuines par trois jeunes embauchés, pour une semaine, par la communauté de communes et encadrés par un ouvrier ONF. Les tarifs sont les suivants : définition préalable des chantiers et de la nature des travaux : 530 euros HT (forfait) ; information sur la sécurité au travail + formation débroussailleuse : 600 euros HT (forfait) ; encadrement et mise à disposition de débroussailleuses : 430 euros HT (jour) ; encadrement sans utilisation de débroussailleuses : 355 euros HT (jour). Le conseil accepte cette convention. Concernant le centre équestre, l'association Cheval notre passion fournit les poneys et les chevaux mais elle aurait du mal à trouver un moniteur. Norbert Combet propose au conseil, qui accepte, d'embaucher une personne pour s'occuper du centre équestre et de récupérer 50 % du chiffre d'affaires.

4 – Assurances

Le conseil communautaire prend connaissance de deux propositions de prix concernant les assurances de la communauté de communes : de la MAIF (21 300 euros TTC) et de Groupama (12 014 euros TTC) alors qu'actuellement SMACLA Assurances facture à la communauté de communes 22 763 euros TTC. Le conseil décide de retenir la proposition de Groupama.

5 – Garage intercommunal

Le conseil communautaire (3 voix pour et 5 abstentions : Philippe Girard, Christian Campillo, Maurice Darves-Bornoz, Serge Tardy et Pierre-Yves Bonnivard) refuse le projet présenté par le président, Norbert Combet, visant à construire un garage intercommunal pour le matériel de la communauté de communes actuellement stocké au garage communal de Saint-Colomban.

6 – Personnels

Le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{re} classe et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^e classe suite à l'avancement de grade de Nicole Martin-Cocher ; de renouveler le poste de la surveillante de cantine pour 2 h ou 2 h 30 si elle s'occupe du transport de la nourriture.

7 – Questions diverses

• Pierre-Yves Bonnivard fait un exposé sur la création de fumières sur la vallée des Villards. Le conseil décide de créer une commission pour leur emplacement (Pierre-Yves Bonnivard, Christian Campillo, et Norbert Combet). Pierre-Yves Bonnivard fait également part au conseil des décisions prises par la commission déneigement. Celle-ci propose au conseil de louer pour cet hiver le tracteur prévu à l'achat pour voir si cela convient et d'acheter un Holder (lire page 15).

• Le conseil accepte la modification des statuts du Sirtom de

Maurienne et les demandes de subventions suivantes : Gymnastique volontaire (La Chambre, 45 euros) et Maurienne lutte (120 euros), et désigne Pierre-Yves Bonnivard pour représenter la communauté de communes dans le cadre d'une étude pour la définition d'un projet culturel de territoire en Maurienne.

• Le conseil décide de prendre l'Entreprise Jamen pour la réparation du mur à côté du bâtiment d'accueil de La Pierre (48 455,94 € TTC ; autres devis : Entreprise Baudray pour 60 899,41 € TTC et Entreprise Martoia pour 57 549,02 € TTC). En fin de réunion, Gaston Emieux remercie le conseil communautaire pour les travaux non effectués (!) sur ses clôtures suite au déneigement et prévient les conseillers qu'il ne faut pas couper l'herbe sur ses propriétés ; et Maurice Bouchet-Flochet remercie, lui, le conseil pour le prêt de matériel et des employés concernant le fleurissement de la commune de Saint-Colomban.

SAISON HIVERNALE

En bref et sans détour...

► **SAMSO.** Selon *Le Dauphiné libéré* (édition du 1^{er} septembre 2010), La Samso, société qui gère les remontées mécaniques de Saint-Sorlin, a investi plus 12 millions d'euros sur le domaine skiable de cette commune. « Ce qui complète les 23 millions d'euros déjà dépensés à Saint-Sorlin-d'Arves depuis l'arrivée de Gaston Maulin. » Ces travaux entrent dans le cadre de la restructuration du domaine skiable avec démontage d'appareils anciens (6 téléskis et 1 télésiège), installation de 2 télésièges neufs, enneigement artificiel de pistes stratégiques (qui permettront de garantir un minimum de ski), et création d'une retenue d'altitude (de 150 à 200 000 m³) à l'horizon 2011-2012. Interpellant le conseil municipal de Saint-Colomban sur ces investissements par rapport à ceux réalisés par M. Maulin sur le domaine skiable villarin, Alfred Bozon, ancien maire de Saint-Colomban, s'est entendu répondre que ces investissements étaient en rapport avec les recettes comparées des stations.

► **FORTUNE.** D'après le magazine *Challenges* (site Internet www.challenges.fr) M. Maulin (Financière Maulin) est mentionné comme étant la 289^e fortune de France avec 100 millions d'euros. *Ex aequo* avec Afflelou et Pierre Bergé par exemple. Et certes loin derrière les premiers, mais quand même à une place qui pourrait lui permettre construire des lits aux Villards sans l'aide de personne...

► **FORFAITS.** Rappel : si on veut bénéficier d'une réduction de 50 % sur le prix des forfaits de ski du domaine skiable des Sybelles (Saint-Colomban compris), il faut impérativement les acheter avant le 17 décembre 2010. S'adresser à la Satvac, Immeuble Ariane à 73300 - Le Corbier (tél. : 07-79-83-02-55).

► **TÉLÉPORTÉ.** Le projet d'un téléporté entre Saint-Jean-de-Maurienne et le domaine des Sybelles avance. Selon l'opposition municipale (*Saint-Jean 10 000*, bulletin de l'opposition municipale de Saint-Jean-de-Maurienne), il existerait 3 variantes pour le départ : axe rive gauche de l'Arvan, avenue des Clapeys, et axe sous la chapelle Bonne Nouvelle. Avec arrivée aux Bottières en un temps compris entre 23 et 27 minutes. D'une longueur comprise entre 8 130 mètres et 8 871 mètres (selon les variantes), cet équipement nécessiterait l'installation de 55 à 60 pylônes. Son coût serait compris entre 30,5 et 32,5 millions d'euros HT auxquels il faudrait ajouter, annuellement, 500 000 euros de fonctionnement. Au delà de cet aspect financier (les exploitants des remontées mécaniques des Sybelles participeront-ils à son financement ?), ce projet aura nécessairement une incidence pour la vallée des Villards qui ne serait plus, alors, la porte d'entrée des Sybelles comme aiment à le répéter un bon nombre de responsables villarins.

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

PARET-GRIS

Olivier & Marie-Pierre

U S I N A G E D E P R É C I S I O N
C O N S T R U C T I O N M É C A N O - S O U D É E

225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage



PONTAMAFREY

04 79 83 40 38

SAINT-ALBAN

I SÉANCE DU
7 SEPTEMBRE 2010

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (20 septembre 2009), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*]

Absent : Christian Campillo (procuration à Gilberte Girard).

1 - Commission
des appels d'offres

Georges Quézel-Ambrunaz qui a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal était aussi membre suppléant de la commission d'appel d'offres. Pour le remplacer Gilberte Girard est élue (4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention). Il n'y a donc pas eu de vote concernant la candidature de Patricia Valcke. La commission des appels d'offres est désormais composée de Serge Tardy, Daniel Quézel-Ambrunaz, et Maurice Darves-Bornoz (titulaires) et de Gilberte Girard et Christian Campillo (suppléants).

2 - Employé territorial

Le maire propose la création d'un emploi communal du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, 12 heures par semaine pouvant augmenter suivant les besoins de la commune, et rémunéré sur la base de l'indice brut 354. Ceci afin de remplacer le titulaire durant ses congés, de faire certains travaux que l'employé actuel ne sait pas faire, et de servir de relais entre

le maire et l'employé actuel. Le conseil approuve (6 voix pour et 2 abstentions) cette création.

3 - Route du Bessay

Orientation à donner suite à la réunion consultative du 6 août (lire ci-contre).

4 - Eau potable : travaux

- Le conseil adopte à l'unanimité une convention relative au captage de la source des Roches entre la commune de Saint-Colomban, le Syndicat d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne (SAAEMM) et la commune de Saint-Alban.
- Le maire expose que l'avant-projet établi par la société Safége conclut à la faisabilité technique de l'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Alban à partir des captages de la source des Roches (par raccordement à la conduite d'eau du SAAEMM au niveau de la combe des Lacquets). Le conseil (6 voix pour et 2 abstentions) choisit la société Safége pour assurer la maîtrise d'œuvre du chantier (276 000 euros HT environ).

- Dans le cadre des demandes de subventions auprès du conseil général de la Savoie et de l'agence de l'eau, le conseil municipal approuve l'opération de raccordement prévue et le montant estimé des travaux. Il autorise le département à percevoir la subvention de l'agence de l'eau avant rerversement à la commune.

5 - Eau potable : tarifs

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des tarifs en vigueur pour la période allant du 1^{er} août 2009 au 31 juillet

2010 (distribution d'eau : 38 euros d'abonnement et 11 euros de location de compteur, 0,44 € par m³ jusqu'à 100 m³, 0,18 € par m³ au-delà ; assainissement des eaux usées : 10 euros d'abonnement, 0,32 € le m³ mesuré à l'eau consommée). Par ailleurs, toujours à l'unanimité, le conseil adopte une délibération d'intention sur les tarifs 2010-2011, afin de pouvoir solliciter des subventions du conseil général pour les travaux relatifs à l'alimentation en eau potable. L'abonnement augmenterait de 50 centimes d'euros, le prix au m³ passerait de 0,44 à 0,50 centimes d'euro jusqu'à 120 m³ (au lieu de 100). Maintien des tarifs quant à l'assainissement des eaux usées.

6 - Questions diverses

Le conseil :

- est informé du démarrage de différents travaux : traitement de la surface roulante de la route du Replat jusqu'à la plate-forme de la Molletaz avec reprise des cunettes et traitement du talus au niveau du départ de la route du Replat. Le traitement des cunettes, dans le cadre du Cray Blanc, sera programmé l'an prochain. Des travaux d'enrobés sur la voirie seront conduits par la CCVG ;
- maintient pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 le loyer et les charges du gîte communal loué à Joseph Vanini ;
- accepte de prendre en charge la réalisation d'un mur près de la maison de Georges Quézel-Ambrunaz, celui-ci cédant du terrain pour un euro symbolique, afin d'élargir le passage

entre la maison Quézel-Ambrunaz et la maison Cordel. En fin de réunion, Patricia Valcke intervient sur l'entretien des pistes forestières ou agricoles créées sur la commune, qui se dégradent (réponse : c'est l'ONF qui en est chargé) et Jacqueline Dupenloup fait au conseil un bref bilan du conseil

d'école du mois de juin : bonnes conditions de fonctionnement, mais inquiétude sur le maintien de la seconde classe à la rentrée 2011. Elle pose aussi la question de l'accès pédestre au plateau du Bacheux, le sentier de la combe des Reisses ayant disparu sur une grande longueur (lire ci-dessous).

RÉUNION PUBLIQUE

SAINT-ALBAN

Aménagement du Chef-Lieu
et route du Bessay

Vingt deux personnes (y compris les 8 élus municipaux) étaient présentes à la réunion publique programmée par la municipalité le vendredi 6 août à Saint-Alban. Le maire avait conçu cette réunion comme « consultative », cherchant à recueillir les commentaires des habitants de la commune sur 2 points précis : route du Bessay et aménagement du Chef-Lieu. Mais, sur la route du Bessay, il ne partait pas de rien.

Une première réunion du même type lui avait été consacrée en août 2008 ; ses conclusions avaient été soumises à la DDT qui a proposé deux aménagements. Le premier reprend très largement une étude faite avant 2008 et prévoit un élargissement de la chaussée, le deuxième innove avec une chicane créant une circulation alternée. Les riverains présents à la réunion se sont largement prononcés pour le premier projet, en demandant qu'il y soit rajouté une forte contrainte de limitation de vitesse à l'intérieur du hameau. Cependant, à la réunion du conseil municipal du 7 septembre dernier, le maire a expliqué – après examen *a posteriori* des avis exprimés lors de cette réunion – qu'il constatait certaines contradictions dans les propos du public et, notamment, de la part des frères Bozon-Verduraz. En substance : on ne peut avoir 2 voies sur la totalité du tronçon puisqu'il est impossible de se croiser sur une partie de cette route (et notamment au niveau de la grange des frères Bozon-Verduraz). Il a donc demandé au conseil municipal – qui a accepté (5 voix pour et 3 contre) – d'opter pour le tracé présenté le 6 août comme solution n° 2 (circulation alternée, création de parkings proches du centre du hameau) avec intégration des remarques formulées le 6 août dans la mesure du possible.

La discussion sur l'aménagement du chef-lieu de la commune débute par un état des lieux dressé par Maurice Darves-Bornoz. Il récapitula l'ensemble des bâtiments dont la commune est propriétaire, soit : le bâtiment incluant l'actuelle mairie et le gîte des Jouvières, entouré du jardin et de la cour de l'ancienne école ; le bâtiment dit de la « remise des pompes », qui sert de salle à la société de chasse et se transforme en bureau de vote les jours d'élection car il est de plein pied ; l'ancien café du Merlet, composé de 3 niveaux : écurie, rez-de-chaussée et étage.

Maurice Darves-Bornoz indiqua ensuite que la mairie actuelle pose plusieurs problèmes : tant la salle de réunion que le secrétariat ou le bureau du maire ne sont pas accessibles aux handicapés (situation à corriger d'ici 2014 d'après la loi de février 2005 pour l'égalité des chances) ; il manque une salle correcte d'archivage, une salle d'attente, une salle d'accueil qui pourrait mettre en évidence différents renseignements actualisés, pour éviter par exemple aux vacanciers de Saint-Alban de se déplacer systématiquement vers l'office de tourisme, à Saint-Colomban. Il rappela que le gîte des Jouvières, dans son architecture (dortoirs, salle collective, etc.) correspond mal aux exigences actuelles et conclut par l'absence de salle de réunion accessible par exemple aux associations (en excluant l'idée d'une salle polyvalente trop importante).

Le maire donna ensuite la parole au public pour un relevé d'avis et propositions. Plusieurs suggestions émergèrent : l'ancien café du Merlet pourrait devenir la mairie de Saint-Alban, avec salle de réunion du conseil municipal, bureau de vote accessible, etc. Son écurie rénovée pourrait être consacrée à la société de chasse. L'ensemble de l'actuel bâtiment mairie-gîte des Jouvières pourrait être totalement transformé en gîte, doublé d'une salle de réunion.

Le manque de places de parking, la difficulté à circuler dans le Chef-Lieu (« à 10 m de la mairie, 2 voitures ne se croisent pas ») furent soulignés. Sachant que le stationnement devant le monument aux morts est à proscrire, un participant évoqua l'éventualité de planifier la démolition de la « remise des pompes » ; un autre demanda si la commune ne pourrait pas acheter le bâtiment situé dans le virage devant la mairie... tout ceci en vue de créer des possibilités de stationnement. L'idée fut émise aussi de mieux utiliser le chemin entre la chaufferie à bois et la mairie. La nécessité de conduire les projets assez rapidement (les possibilités d'aide arrivant de l'Etat ou du département étant annoncées en diminution drastique pour les années à venir) fut pointée aussi depuis le public.

Quel avenir pour la combe du Bacheux ?

Les lacs du Bacheux (2 200 m d'altitude seulement) deviendront-ils, pour les randonneurs pédestres, des lacs inaccessibles ?

La combe du Bacheux, exploitée par les propriétaires « galagnes » était dans le passé desservie par un sentier pédestre qui s'élevait au-dessus du Vachet du Premier-Villard, rejoignait le pont des Reisses, puis grimpait à flanc dans le vallon. Il était régulièrement entretenu par les alpagistes villarins, confrontés en particulier au problème de ruissellement des eaux venant des pentes de la rive gauche.

Le sentier s'est effacé sur des portions entières, grignoté par la création de pistes qui n'ont pas prévu expressément son maintien. Il reste visible sur 15 minutes de marche après le hameau du Premier-Villard, puis disparaît jusqu'à la cote 1 510.

Jusqu'au pont des Reisses, la piste qui file ensuite vers le Monthion permet la circulation aisée des piétons et le passage des véhicules ordinaires (à déconseiller toutefois aux automobilistes soucieux de la bonne santé de leur mécanique...) Ensuite, seuls les 4 x 4 peuvent grimper le long d'une piste sacrément pentue et empierré sur toute une partie. Et les randonneurs, eux, souffrent... Après la cote 1 510 on retrouve le sentier. Pas très recommandable en début d'été tant que l'ONF n'est pas intervenu pour son entretien, mais bon...

Ainsi, l'accès pédestre par la combe des Reisses n'est guère attristant. Reste l'arrivée par le haut, par le sentier partant du sommet de la forêt du Nant. Un dossier doit

être déposé pour sa réhabilitation auprès de la société d'économie mixte « les Forces du Bacheux », dont on sait qu'elle diffère le démarrage du chantier de construction de la microcentrale. Cette saison, il a été entretenu par les quelques usagers réguliers de la combe, en particulier les propriétaires de chalets encorée « debout ». C'est une portion du « tour de la Lavoie », qui intéresse par exemple la Fédération française de la randonnée pédestre. Mais force est de reconnaître que grimper au sommet de la forêt du Nant pour aller au Bacheux n'est pas le plus direct... Aller-retour, à pied, cela représente une bien longue journée ; et monter au sommet de la forêt en voiture n'est pas le top de la randonnée « développement durable ».

Alors, le Bacheux, plateau inaccessible aux randonneurs pédestres ? Mon propos, en posant la question, n'est pas d'apporter une réponse forcément négative au débat qui secoue la vallée sur l'ouverture des pistes agricoles ou forestières. Je crois par exemple que l'ouverture de la piste agricole du Merlet a été – et sera – une condition *sine qua non* au maintien de l'alpagisme dans cette combe. Mais outre que, bien sûr, les pistes doivent justifier d'une utilité véritable, il me paraît essentiel de se poser la question du maintien des sentiers existants et de l'accès pédestre à la montagne chaque fois qu'on en crée une.

Jacqueline Dupenloup(*)

(*) Conseillère municipale de Saint-Alban.

GERLAND Routes

- Travaux communaux
- Accès et abords villas
- Devis gratuit sur demande

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

CHAUFFAGE SANITAIRES SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN

CHIANALE FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES
Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

Ets ARLAUD
Station service ELAN - Automat 24h/24
RENAULT Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA Grands Prés - Sortie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

NAISSANCES

- Le 20 août 2009 à Beaucaire, de **Toni**, fils de Armella **Tronel-Peyroz** et Cédric **Chapuis**. Armella **Tronel-Peyroz** est la fille de Jacques **Tronel-Peyroz** et Betty, et la petite-fille de Ferdinand (†) et Emilienne **Tronel-Peyroz** (Lachal).
- Le 31 mai 2010 à Lyon, de **Victor**, fils de Mihaï et Anne **Daraban**, petit-fils de Michel et Simone **Plattard**, et arrière-petit-fils de Renée **Gauthier** née **Davoli** (Martinan).
- Le 14 juin 2010 à Puyricard (Bouches-du-Rhône), de **Robin**, fils de Florence **Haardt** et Matthieu **Chaine**, petit-fils de Dominique et Bruno **Chaine**, et arrière-petit-fils de Jean **Francou** et Aline née **Tardy** (La Pierre).
- Le 18 juin 2010 à Saint-Martin-d'Hères, de **Juliette**, fille de Mélanie **Carlin** et Jérôme **Bouge**, petite-fille de Maryse **Chaboud-Crousaz** et Jean-Michel, et arrière-petite-fille de Maria (†) et Eugène (†) **Chaboud-Crousaz** (Premier-Villard).
- Le 25 juillet 2010 à Saint-Romans (Isère), de **Yanni**, fils de Sébastien et Guilaine **Favre-Novel**, petit-fils de Joël et Annick **Favre-Novel**, et arrière-petit-fils de Charles et Renée **Favre-Novel** (Martinan).
- Le 7 août 2010 à Chambéry, de **Timéo**, fils de Julie **Favre-Novel** et Patrick **Soyer**, petit-fils de Joël et Annick **Favre-Novel**, et arrière-petit-fils de Charles et Renée **Favre-Novel** (Martinan).

■ HOMMAGE

Le 22 août, Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, a dévoilé une plaque dédiée à Jacques Paret-Dodon, décédé à Chambéry le 26 octobre 2009 dans sa centième année, qui fut maire de Saint-Colomban de 1959 à 1971 (*lire Le Petit Villarin numéro 151, mars 2010*). Cette plaque (sur laquelle on peut lire : « *A Jacques Paret-Dodon, maire de 1959 à 1971, la commune reconnaissante* ») est fixée sur le mur d'enceinte du cimetière principal, à droite de la tombe de la famille de Jacques Paret-Dodon. En présence de la famille et des amis de Jacques Paret-Dodon, et des anciens maires de la commune (Francis Martin-Fardon, Alfred Bozon et René Mugnier), Maurice Bozon, qui est à l'initiative de cet hommage, a rappelé l'action publique de Jacques Paret-Dodon à une époque où « *le budget de la commune avoisinait à peine 6 millions de francs* », des francs d'alors, soit quelque 90 000 euros...

NOCES DE DIAMANT

Marcel et Léa Tartarat-Bardet

Le 24 mai 2010, Léa et Marcel Tartarat-Bardet ont fêté leurs 60 ans de mariage à La Bâthie (Tarentaise).

C'est en novembre 1949 que Léa Favre-Tissot quitte Lachenal, ses parents et ses 4 frère et sœurs pour rejoindre la Crau, dans le Midi. Elle a 25 ans. Là, elle rencontre Marcel Tartarat-Bardet qui travaille, pour le même patron que Léa, comme berger, depuis la fin de son service militaire. Marcel a presque le même âge que Léa (22 ans) et il est Savoyard...

En mai 1950, ils se marient à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et à la belle saison estivale qui suit, ils reviennent en Savoie, comme bergers à Grand-Maison.

MARIAGES

- Le 19 Juin 2010 à Saint-Ismier, de Anne-Sophie **Bozon** et Clément **Debost**. Anne-Sophie **Bozon** est la fille de Guy et Colette **Bozon** et la petite-fille de Philomène **Bozon** (†) (Les Roches).
- Le 10 juillet 2010 à Nîmes, de Ludivine **Caux** et Arnaud **Le Saint**. Arnaud **Le Saint** est le fils de Claudine **Darves-Bornoz** et Yannig **Le Saint**, et le petit-fils de Juliette **Darves-Bornoz** (l'Eglise).
- Le 11 septembre 2010 à Saint-Alban-des-Villards, de Patricia **Clérin** et Jean-Luc **Dogon**. Patricia **Clérin** est la fille de Mireille et Denis **Clérin** (Premier-Villard).

DÉCÈS

- De M. André **Quézel-Guerraz** (Le Cruet), le 31 décembre 2009 à Rodez (79 ans).
- De M. Joël **Favre-Novel** (Martinan), le 18 juin 2010 à Evian (58 ans).
- De Mme Joséphine **Jamen** née **Bérard** (Premier-Villard), le 5 juillet 2010 à Saint-Jean-de-Maurienne (96 ans).
- De Mme Alice **Jamen** (Pied des Voûtes), le 17 juillet 2010 à Echirolles (86 ans).
- De Mme Andrée **Laurent** née **Girard** (Les Roches), le 26 août 2010 à Martigues (92 ans).
- De Mme Léa **Trabattoni** née **Martin-Cocher** (Martinan), le 24 août 2010 à Lingolsheim (100 ans) [Mme Léa

Trabattoni était née le 4 avril 1910 à Taine (Algérie). De son union avec Gaston **Trabattoni** (1904-1975), le 1^{er} juin 1929 à Alger, naquirent 4 enfants : **Ginette** (en 1930), **Julien** (1932), **Huguette** (1939) et **Josiane** (1942). En 1962, toute la famille quitte l'Algérie et s'installe en Alsace et plus précisément, depuis 1975, à Lingolsheim où le 4 avril 2010 Mme Léa **Trabattoni** avait fêté ses 100 ans entourée de deux de ses filles (ses deux aînés étant décédés), de ses 15 petits-enfants, 18 arrière-petits-enfants et un arrière-arrière-petit-fils (Léo), ainsi que de sa cousine, du Châtelet, **Emma Favre-Trosson** (née **Martin-Garin**, avec laquelle elle n'avait jamais cessé de correspondre pendant toutes ces années). La mère d'**Emma**, Mélanie **Martin-Cocher** était la sœur de sa mère, Marie-Christine, décédée le 29 août 1935 à Taine (Algérie).]

- De Mme Violetta **Rémond** née **Kapustynska**, le 2 septembre 2010 à Montpellier (36 ans). Violetta **Rémond** était la petite-fille, par alliance, de Janine **Tronel** (Lachal).

■ DISTINCTION

A l'issue de l'assemblée générale annuelle des présidents des sections d'anciens combattants de la Savoie, membres de l'Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerres, le 17 mai 2010 à La Fléchère, la fédération de Savoie a honoré « *des présidents ou des adhérents méritants pour leur implication dans l'animation* » parmi lesquels on relève le nom de Gilbert Emieux (médaille de bronze), président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards.

■ RECTIFICATIF

Une coquille nous a fait indiquer (*Le Petit Villarin numéro 152, juin 2010*) que le coût de la balayeuse achetée par la communauté de communes pour Sainte-Marie-de-Cuines était de 88 000 euros. Il fallait lire 8 800 euros.

PETITES ANNONCES

Suite à l'annonce parue dans *Le Petit Villarin* de mars 2010, Xavier Mugnier remercie toutes les personnes qui lui ont gentiment prêté, photos, diapositives et films, lui permettant de compléter les 15-Août 1971 et 1972, et particulièrement, le couple de Villarins ayant mis à sa disposition une grande partie de ses archives familiales. Cependant, il ne dispose toujours d'aucun document sur l'année 1973, seule année manquante pour terminer son projet et réitere donc sa demande de documents concernant le 15-Août 1973 uniquement. Remerciant par avance toutes les personnes qui porteront attention à sa demande (tél. : 06-23-77-19-11 ; courriel : mugnierxavier@orange.fr)

En vue de monter des expositions à la Maison du patrimoine, l'association Les Villards patrimoine et culture recherche des photographies ou des cartes postales anciennes des fontaines et des ponts de la vallée des Villards. Adressez vos documents (qui seront numérisés et retournés à leurs propriétaires) à Stéphanie Chaboud-Crousaz (Le Frêne) ou à Christophe Mayoux (Lachenal) ou, si vos documents sont déjà numérisés, à l'adresse suivante : villards.expo-photos@laposte.net

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0710 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@wanadoo.fr),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

316, boulevard Chave, 13005 – Marseille

(04-91-49-29-61)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauvieu

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE

NUMÉRO 153
SEPTEMBRE 2010

PAGE 2 :

- La fête du 15-Août.

• La tradition, quelle tradition ?

PAGE 3 :

- La fête du 15-Août (suite).

• Impressions d'été...

PAGE 4 :

- Autour du costume villarin.

PAGE 5 :

• Botanique. • Portrait.

PAGE 6 :

- La fête du pain. • Cousinade.

PAGE 7 :

• La fête des voisins.

PAGE 8 :

• Amis des Villards :

Jean-Marc Bordas président.

PAGE 9 :

- Activités patrimoine et culture.

PAGE 10 :

- Sports : pétanque, cyclisme, VTT.

PAGE 11 :

- Sentiers de randonnée. • Chasse.

PAGE 12 :

- Agriculture : les pistes agricoles.

PAGE 13 :

• Les alpages du Merlet.

• Les vautours en Maurienne.

PAGE 14 :

- AFP : extension et point de vue.

PAGES 15 et 19 :

- Réunions publiques des élus.

PAGES 16, 17, 18 et 19 :

- Comptes rendus des réunions des conseils. • Immobilier.

PAGE 20 :

- Carnet. • Petites annonces.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale : **Le Petit Villarin** 21, rue Albert-Dubout 34130 – Mauvieu Tél. : 04-67-29-45-43
- par courriel : **lepetitvillarin@wanadoo.fr**

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.

■ LES COMPTES DU « PETIT VILLARIN »

Le bilan de l'exercice 2009-2010 s'est clos avec un déficit de 770,06 €. Les recettes, en baisse (872 abonnés contre 885 l'an passé et 890 en 2007-2008) n'ont pas compensé les dépenses, stables, dont les principales ont été engagées pour l'impression (8 041,21 €, pour 74 pages) et les envois des 4 numéros publiés (1 336,45 € de frais postaux). Cependant, compte tenu des bénéfices des exercices précédents, la présente saison s'ouvre avec un solde de 18 609,61 €. De ce fait le comité de rédaction a décidé de ne pas augmenter le prix de l'abonnement (8,50 €). Par ailleurs, pour transférer sur DVD (et conserver dans de meilleures conditions) les documents (photographies, films, cassettes audio) que nous confient les lecteurs du *Petit Villarin* nous avons décidé d'acquérir un convertisseur.